



SEPTEMBRE 2000

**Rapport de la commission chargée de contrôler la gestion
du Conseil d'Etat du Canton de Vaud
Année 1999**

ADMINISTRATION GENERALE

M^{me} Françoise Ryter, présidente, rapporteur général : — La Commission de gestion (COGES) a siégé à 10 reprises en séance plénière de septembre 1999 à juin 2000. A relever l'excellente fréquentation de ses membres que je tiens ici à remercier pour leur travail consciencieux, ainsi que pour leur attitude positive. Nous regrettons le départ pour raison de santé de M^{me} Roselyne Vanat et tenons à la remercier pour sa précieuse collaboration. M. Arthur Durand la remplace dès le mois de mars 2000. Son expérience sera certainement utile aux travaux de la commission.

Pour mémoire, rappelons que les rapports des sous-commissions sont rédigés sous la seule responsabilité de leurs membres. Par contre leurs observations sont soumises au vote de la commission avant d'être présentées au Conseil d'Etat.

- Sur les trois réponses aux observations refusées une première fois par le Grand Conseil en septembre 1999, deux nouvelles réponses ont été acceptées, la troisième concernant la problématique de la cafétéria du palais de Rumine n'a pas obtenu l'accord du Parlement en mai 2000.
- L'étude de la modification du statut de la fonction publique qui avait fait l'objet d'une observation l'an passé s'est poursuivie en 1999. Parallèlement à la mise en place des négociations, le Conseil d'Etat a défini une nouvelle politique en matière de ressources humaines avec ses objectifs et ses besoins. La nouvelle loi sur le personnel sera soumise au vote du Grand Conseil en automne 2000.
- Le 14 décembre 1999, une séance réunissant les bureaux des commissions permanentes et spécialisées a permis à chaque participant de présenter son plan d'action pour l'an 2000.

- Le 21 janvier 2000, les présidents des commissions permanentes, la CSI et la sous-commission des finances de la COGES ont visité l'entreprise BEDAG à BERNE dans le cadre du projet de l'Etat de Vaud de confier une partie de son informatique à ces spécialistes. Les participants en ont retiré une impression positive.
- Le 27 janvier 2000, les 3 commissions permanentes réunies ont reçu une information sur le plan de révision des comptes 1999 ainsi que la procédure de *reporting controlling*, un programme comptable informatique utilisé dès le 1^{er} janvier 2000 dans les EMS qui permet un meilleur contrôle par l'Etat.

Objectifs d'investigations et remarques générales

Les objectifs d'investigations pour l'exercice 1999 choisis par la COGES étaient :

1. Communication entre départements, services et offices, délégués, etc. : (coordination, rythme, inventaire des publications, utilisation des moyens de communication informatique, etc.)
2. Recensement des commissions extraparlimentaires : (utilité, renouvellement, activité, publication de leur composition).
3. Collaborateurs occupant un poste-clé, conseillers, délégués, etc. : (cahier des charges, planification, remplacement en cas de vacances, absences prolongées et retraites).
4. Contrôle des objectifs de DUPLO

Nous donnons ici une brève synthèse, des considérations plus élaborées apparaissant dans les différents rapports des sous - commissions.

1. La communication s'améliore au sein de l'administration. Les moyens techniques actuels tel le courrier électronique facilitent les relations mais ne remplacent pas le rapprochement géographique. C'est pourquoi il convient de procéder rapidement au regroupement des différents services et offices d'un même département répartis dans la ville (voir 1^{re} observation).

Malgré les progrès constatés, une amélioration de la communication est encore souhaitable entre le Conseil d'Etat, l'administration et les administrés afin d'éviter des heurts et des malentendus tels que nous en avons vécus récemment (voir 6^e observation du DIRE).

2. Le nombre de commissions extraparlimentaires dont une liste non-exhaustive figure dans l'Annuaire officiel est impressionnante. Force est de constater toutefois qu'elles ne sont pas toutes actives et qu'elles sont souvent doublées de groupes de travail nommés pour des tâches ponctuelles et qui s'avèrent plus motivés et plus performants.

Il conviendrait de revoir la raison d'être, l'efficacité et la composition de ces commissions prévues par les lois et règlements cantonaux et de s'assurer que leur activité n'est pas parallèle à celle des groupes de travail nommés pour des tâches ponctuelles (voir observation N° 2).

3. Force est de constater que le remplacement des collaborateurs de l'administration occupant un poste-clé n'est pas toujours prévu, ce qui peut créer des situations délicates en cas d'absence prolongée ou de départ. Il convient d'anticiper et de prévoir les remplacements indispensables.
4. Les résultats des objectifs visés par l'opération DUPLO donnent en grande partie satisfaction, à quelques exceptions près mentionnées dans les rapports des sous-commissions. Dans l'ensemble, l'intégration des services et offices mutés est réussie.

La dispersion géographique, comme relevé par ailleurs, crée quelques difficultés de communication.

Mais en règle générale, comme nous pouvions l'affirmer dans notre précédent rapport, il s'agit d'une opération qui va dans le sens d'une plus grande efficacité de notre administration.

Remarques générales

Comme relevé dans la 7^e observation du DIRE, nos tribunaux doivent pouvoir exercer leur autorité en toute indépendance par rapport à l'administration et au pouvoir politique. Toutefois nous nous devons de constater que les nombreux retards apportés aux décisions des tribunaux, dépassant souvent les limites légales, portent préjudices à l'Etat, aux Communes et aux privés (exemples: financement du projet de l'hôpital de Sully, recours contre la taxe de patentes dans l'hôtellerie, etc. etc.)

Cette situation devient intolérable.

Plusieurs projets de centralisation ont été réalisés ou sont en cours de réalisation.

La COGES souhaite que, contrairement à ce qui s'est passé dans le cas du Registre du Commerce, tout soit mis en œuvre pour que ces mutations importantes se fassent sans fausse note.

Rencontre avec le Conseil d'Etat

Le 7 février 2000, une séance a réuni le Conseil d'Etat in corporel et la COGES ainsi que le vice-président du Grand Conseil afin de s'entretenir de quelques sujets de réflexion communs.

A cette occasion, le Conseil d'Etat a présenté l'arrêté sur la communication publique des rapports du CCF qu'il avait adopté le jour même. Il était attendu avec impatience. Nous regrettons que peu de temps après sa publication il ait été transgressé. Une enquête est en cours pour déceler le ou les responsables.

La mise en place de DUPLO pose encore un problème de locaux et nécessiterait le déplacement de certains services pour améliorer la communication.

Il nous est répondu que la DEM a été chargée de procéder à une analyse des locaux et à rendre un rapport au Conseil d'Etat. Il sera tenu compte du postulat Golaz concernant le regroupement des directions départementales. Les surfaces de l'ancienne Ecole de Chimie sont convoitées par plusieurs départements qui souffrent de problème de localisation. Il convient d'analyser les besoins de chacun. La COGES constate qu'il faudrait aussi tenir compte des locaux à disposition lorsque de nouveaux EPT sont accordés.

A la question sur la stratégie de préparation du bilan des opérations d'économies en 1999, le Conseil d'Etat répond qu'une partie sera établie lors de la présentation des comptes 1999 mais que pour le reste, il n'existe malheureusement pas de comptabilité analytique pour ce faire. Un changement comptable n'est pas la priorité des priorités. Il annonce toutefois un bilan de la démarche de pénibilité et de la démarche qualitative dans une future analyse chiffrée qui sera faite secteur par secteur.

La COGES s'est aussi préoccupée de la gestion du personnel temporaire.

On constate en effet que certains services (service des bâtiments, quelques services du DFJ) versent les salaires du personnel engagé temporairement à la place du service du personnel du DFIN.

Dans ces cas, affirme le Conseil d'Etat, il est apparu plus facile et plus efficace de procéder de cette manière. Mais le Service du personnel est toujours informé des problèmes qui peuvent survenir. En principe, il gère aussi ce personnel. Il centralise tous les éléments qui ressortent dans les analyses qui sont faites.

En fin de séance, le Conseil d'Etat a tenu à rappeler les règles qui régissent les relations entre l'administration, la COGES et le Conseil d'Etat. Elles figurent principalement dans la LOCE et la LGC.

Contrôle cantonal des finances

La COGES a reçu comme chaque année le programme des contrôles du CCF, ainsi que la liste des observations qui n'ont pas encore été réglées à satisfaction. A relever un nombre important de reports de délais accordés par l'organe de contrôle.

En juillet 1999, la COGES a confié les 3 mandats suivants au CCF :

1. Procédure et comptes relatifs au chantier de correction du « Pissot » à Villeneuve.
2. Organisation, procédure et comptes de l'attribution de l'aide financière aux entreprises.
3. Organisation et facturation à des tiers du SAT, du SIT, du CIEV, et du SCRIS.

Pour diverses raisons, notamment la surcharge due au contrôle des EMS, les résultats ne nous sont pas encore parvenus.

Rapport de gestion administrative et financière 1999

Ce rapport sous la forme d'un classeur par département nous est parvenu le 7 mars 2000, conformément au vœu formulé l'an passé par la commission qui demandait que le délai soit avancé. Ce rapport détaillé est très apprécié par les commissaires. Il peut aussi être consulté sur « SAFARI ».

Son responsable l'a présenté à la COGES le 16 mars en insistant sur les améliorations qui y sont apportées chaque année, notamment la mise à jour des missions et l'ajout des prestations qui leur sont liées.

Nous tenons à saluer ces innovations et à en remercier leurs auteurs.

Un résumé officiel sous le titre « Rapport annuel du Conseil d'Etat pour 1999 » est paru en mai et a été distribué à chaque député.

Conclusion

Après deux jours consacrés à l'étude des rapports, la COGES a retenu 37 observations, acceptées souvent à l'unanimité de ses membres.

Au terme de cet exercice, les membres de la COGES tiennent à remercier M^{mes} et MM. les chefs de départements ainsi que tous les collaborateurs de

l'administration pour leur accueil et les propos constructifs qu'ils ont échangés dans le but de s'informer mutuellement et d'améliorer les prestations de l'Etat.

Notre gratitude va aussi à M^{me} la secrétaire générale du Grand Conseil et à sa nouvelle collaboratrice dont nous apprécions l'efficacité.

La présidente formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux. Sous réserve de la réponse apportée à l'observation ci-dessus, elle propose au Grand Conseil d'accepter la gestion de l'Administration générale pour 1999.

Observations

1^{re} observation

Lors de sa rencontre avec la COGES, le Conseil d'Etat a fait état d'un rapport de la DEM sur la problématique de la dispersion des locaux de l'administration liée ou non à la démarche DUPLO, problématique constatée par plusieurs sous-commissions.

- Le Conseil d'Etat est invité à renseigner le Grand Conseil sur les conclusions du rapport et sur les dispositions qu'il entend prendre pour améliorer la situation.*

2^e observation

Les lois et règlements cantonaux stipulent la nomination de nombreuses commissions extraparlimentaires.

On constate que nombre d'entre elles ne sont plus actives ou que leur composition n'est plus adéquate.

- Le Conseil d'Etat est invité à revoir l'utilité et la composition des commissions extraparlimentaires et de proposer au Grand Conseil les éventuelles modifications légales.*

HOSPICES CANTONAUX

Rapport de la Commission des neuf

Deux commissions de 13 membres, chacune remplacent dès 1999 la Commission des Neuf chargée jusqu'à cette date de contrôler la gestion des Hospices. Il s'agit de la Commission traitant du suivi de la modernisation de l'Etat en général et du suivi des contrats de prestation en particulier et de la Commission spécialisée de santé publique.

Le Grand Conseil reste toutefois dans l'attente du projet de loi abrogeant l'article 16a de la loi sur les Hospices cantonaux, conformément à la motion Pierre Rochat.

La Commission des neuf n'a donc tenu qu'une seule séance consacrée à un exposé sur la situation au 30 juin 1999 dont nous faisons ici un résumé.

La mise en place de boucllements trimestriels permet dorénavant un meilleur suivi de la situation budgétaire. On constate une dégradation inquiétante de la situation financière malgré un effort important de rationalisation et d'économies. En effet, l'augmentation des charges liées à l'activité est de 1% alors que l'augmentation totale des activités de 1997 à 2000 représente 8%.

Les causes de l'augmentation des charges sont pour l'essentiel les variations d'activité ou des contraintes légales, c'est-à-dire des facteurs sur lesquels les Hospices n'ont pas de prise. La perte 2000 est estimée à 7 millions qui viendront s'ajouter aux 6 millions de 1999. Les Hospices pourront couvrir la perte de 1999 avec leurs réserves mais pas celle de 2000. Dans cette situation, la loi prévoit que le Conseil d'Etat doit intervenir.

Les objectifs prioritaires sont de diminuer le déficit, d'assurer les projets de développement et de réduire la surcharge d'activités. Des mesures urgentes sont prises en 2000 pour réduire les charges et si nécessaire, des propositions de suppression de prestations pour 2000/2001 seront soumises aux autorités politiques.

Autres sujets de réflexion :

- La surcharge du personnel du CHUV reste inquiétante. La direction constate que les pressions sont trop fortes et entraînent découragements et démissions. Le nombre de départs d'infirmières du CHUV durant le premier semestre 1999 est de 120 alors que la moyenne des années précédentes pour la même période était de 80.

L'octroi de 73 EPT supplémentaires a été bénéfique et permet d'ouvrir les 10 lits prévus en médecine, Toutefois, le recrutement reste difficile malgré les efforts déployés. On espère avoir rempli 60 EPT d'ici le 31 décembre 2000.

- Les tarifs extracantonaux, fixés sur la base d'une convention sont en dessous des coûts réels, et représentent un manque de 1,5 à 2 millions.

En conclusion, M. le chef du département relève que la situation est préoccupante et nécessitera des prises de positions politiques importantes dans un très proche avenir.

DEPARTEMENT DE LA SECURITE ET DE L'ENVIRONNEMENT (DSE)

M. Yves Filippozzi, rapporteur : — La sous-commission a commencé ses travaux sous la présidence de M^{me} Roselyne Vanat-Prélaz, qui, atteinte dans sa santé, a été contrainte de ralentir son activité parlementaire, notamment en quittant son mandat à la Commission de gestion. En cours d'exercice, M. Arthur Durand a repris dès mars 2000 le poste laissé vacant. D'entente entre toutes les personnes concernées, et avec l'accord de la présidente de la Commission de gestion, c'est le rescapé de la sous-commission qui assure la rédaction du présent rapport.

Le programme initial des visites a été établi d'entente avec la secrétaire générale du département. Le chef du département en a été informé. La même démarche pour les visites ultérieures s'est reproduite avec l'entrée en fonction en octobre 1999 du nouveau secrétaire général.

18 visites ont eu lieu. M^{me} la présidente de la Commission de gestion accompagnait la sous-commission lors de l'une de ses visites au SESA.

Le suivi des observations déposées lors du précédent exercice a naturellement occupé la sous-commission. De plus, le travail sur le terrain a été privilégié autant que faire se peut.

L'heure du rapport est aussi celle des remerciements à toutes les personnes rencontrées de leur disponibilité et de la remise des documents justificatifs demandés.

Secrétariat général

Le départ de M^{me} Anne-Catherine Lyon et l'entrée en fonction de M. Jérôme Frachebourg au poste de secrétaire général ont été l'un des faits marquants de cette entité du département.

Le rôle vital d'un secrétaire général dans le fonctionnement d'un département a justifié l'intérêt de la sous-commission pour la succession à ce poste laissé vacant par sa titulaire ayant décidé de quitter l'administration cantonale.

A une femme de loi a succédé un homme de loi doublé d'un licencié en sciences économiques, issu du secteur privé de la banque. Deux entretiens avec le chef du département ont précédé le choix de sa candidature. La mise au courant du nouveau haut fonctionnaire peut se résumer ainsi: participation à deux collèges des secrétaires généraux, présentation du secrétariat général, collaboration d'une journée avec la personne démissionnaire. Cette dernière a conservé une activité à mi-temps durant la première semaine d'activité du nouveau titulaire.

Le cahier des charges correspond effectivement bien à la tâche à accomplir. Le poste de secrétaire général implique à l'évidence des qualités de généraliste. Son action se situe d'abord dans l'urgence, rythmée elle-même par les séances du Conseil d'Etat. Le flux d'informations est considérable, dû à une grande rapidité des opérations. Toutes les deux semaines a lieu un contact entre les chefs de service et le chef du département accompagné de son secrétaire général. Moyen de travail de notre temps, la messagerie informatique est jugée performante.

L'objectif que s'est fixé le nouveau secrétaire général est celui d'une valeur ajoutée aux services du département. De plus, consécutivement à un constat de cloisonnement entre certains services, il importe de viser à une amélioration de cette situation. Des années de culture de l'Etat en *petits royaumes* ne facilitent pas cette démarche.

Contrôle de gestion

Cette nouvelle activité a été mise en place avec l'engagement de la première titulaire le 1er novembre 1999. Provenant du secteur privé et au bénéfice d'une licence HEC, celle-ci aura essentiellement une mission d'améliorer l'efficacité par une meilleure maîtrise de la gestion du département. Elle est amenée à privilégier les contacts avec les chefs de services et le secrétariat général. La

mise sur pied d'un tableau de bord départemental pour l'année 2000 est au programme.

Nouveaux postes rattachés au secrétariat général

Juriste

C'est essentiellement la composition du département issue de DUPLO, regroupant les services environnementaux répartis autrefois dans plusieurs départements, qui justifie la présence d'un juriste. Jusqu'ici, le secrétaire général menait cette tâche à bien, alors qu'elle était considérablement plus réduite. La mise sur pied du nouveau droit cantonal sur les eaux figure dans les attributions de ce juriste.

Economiste

Une forte pression pour la création d'une cellule financière dans chaque département a abouti à l'inscription de ce poste dans l'organigramme. Le titulaire assume notamment la responsabilité du budget de fonctionnement ainsi que la coordination du Rapport annuel de gestion administrative et financière. Il s'agit d'un appui bienvenu au secrétaire général adjoint.

Délégué à l'environnement

L'arrivée de ce collaborateur de l'Etat, en provenance du SEVEN, aurait dû faire partie de l'opération DUPLO. Elle relève par conséquent d'une volonté de correction de cette démarche, motivée par le fait que la fonction de coordination de ce délégué le rattache plus naturellement au secrétariat général qu'à un service particulier.

Mesures concernant les associations illicites

Au chapitre *Attributions des services* de l'Annuaire officiel 1999/2000 du Canton de Vaud figurait la rubrique citée en titre. Interpellée par un libellé quelque peu obscur et désireuse d'en savoir davantage, la sous-commission a inscrit cet objet au programme de l'une de ses visites. Dans un premier temps, il lui a été répondu que personne ne savait de quoi il s'agissait. Après recherches, il s'avère que cette activité ne s'exerce plus depuis longtemps, mais que personne n'avait songé à la retirer de l'annuaire. Dont acte !

Police cantonale

Objectifs généraux de la COGES

1. La communication fonctionne bien à la Police cantonale, y compris pour ce qui est des relations avec l'ordre judiciaire. L'un des moyens de travail qui permettent que ces tâches soient accomplies avec succès est le groupe de travail, dont il existe plusieurs dizaines d'unités, autant aux niveaux interne, interne/externe, voire même intercantonal. Une directive interne, consistant en un schéma général, structure toute communication. Quant au journal de la Police cantonale, il est l'organe de contact et de communication destiné au grand public.
2. La seule commission extraparlamentaire dépendant directement de la Police cantonale est la commission permanente ORCA, dont les tâches sont définies par le Règlement du 26 octobre 1996 sur l'organisation et la coordination des secours en cas d'accident majeur ou de catastrophe. Cette commission est nommée par le Conseil d'Etat et renouvelée au gré des besoins. Des membres de la Police cantonale font partie de nombreuses autres organisations ou commissions dont elle n'assume pas la responsabilité primaire, parmi lesquelles on peut citer entre autres: Conférence des Commandants des polices cantonales de Suisse (CCPCS) dont la présidence est actuellement dévolue au Commandant Aepli, Conférence des commandants des polices cantonales romandes, de Berne et du Tessin (CCPCR), Commission cantonale de prévention et de lutte contre la Toxicomanie (CCPLT), Commission consultative cantonale pour la prévention des mauvais traitements envers les enfants, Commission pour les mesures sanitaires d'urgence (CMSU), Commission d'examen pour la patente de commerce d'armes, Commission consultative de circulation (CCC), Commission consultative de la faune, Commission consultative de la pêche, Commission Cantonale d'éducation routière (CCER), etc.
3. La totalité des collaborateurs occupant un poste-clé disposent d'un cahier des charges. Il existe un remplaçant en titre pour chaque poste à responsabilité, dans les cas de vacances, congé, maladie, etc, ainsi qu'un organigramme prévisionnel conventionnel pour parer au vieillissement des collaborateurs. La volonté de former les gens aux fonctions qu'ils vont occuper est bien réelle.
4. DUPLO n'a eu que peu de répercussions directes sur la Police cantonale. Tout au plus se justifierait-t-il d'analyser plus finement les avantages et les

inconvénients provenant du fait que la Police cantonale et le Service pénitentiaire ne soient plus dans le même département.

Police 2000

Portant sur l'exercice 1999, le présent rapport peut paraître indigent au vu de l'actualité du début de l'année 2000 en la matière. Se conformant évidemment à la LGC, la sous-commission n'entend pas pratiquer la cogestion.

La réforme de la police vaudoise a conduit le Conseil d'Etat à retenir le système de la police intégrée: police cantonale et polices municipales demeurent, mais collaborent étroitement. A cet effet, les objectifs stratégiques suivants ont été décidés par le Conseil d'Etat:

- Améliorer l'efficacité générale du système policier vaudois, de sorte qu'il puisse répondre en tout temps aux besoins de sécurité de la population.
- Créer une organisation cohérente dont les éléments sont à même d'agir à l'échelon qui est le leur, mais en référence à une doctrine commune, et qui sont susceptibles de se renforcer les uns les autres en fonction des besoins de la situation.
- Assurer un service équivalent sur l'ensemble du territoire.
- Supprimer les redondances et les freins à la collaboration des polices vaudoises ainsi que les barrières internes et les différences de statuts et de compétences.

La ligne générale d'évolution des polices va dans le sens d'une police intégrée, voire, après évaluation, vers une police unique. Ce processus a été admis lors des premiers travaux de Police 2000. Il est aussi conforme aux décisions de la Table Ronde, qui a décidé la poursuite des travaux de Police 2000 en direction d'une intégration des polices, en fixant une cible d'économies de 5 millions de francs, en principe dès 2002. Qu'il nous soit permis de rappeler que, loin d'être unique, la démarche vaudoise existe aussi chez nos voisins, à des stades divers: police unique intégrée à Schaffhouse, en voie de réalisation à Zoug, rencontre de quelques difficultés – surtout judiciaires – à Zurich et Berne, phase d'étude au Tessin, intérêt pour la démarche en Argovie. De plus, les polices municipales n'existent plus en Hollande, en Allemagne et en Suède, par exemple.

Craignant qu'une police vaudoise réformée ne leur enlève une parcelle de leur propre pouvoir, des élus et des responsables de corps de police communaux poursuivent leur obstruction à Police 2000. Lorsque l'on sait que le statut des polices communales en matière de traitement, celui des chefs en particulier, est

en général supérieur à celui de la Police cantonale, il est aisé de comprendre la motivation de ces acteurs.

1^{re} observation

Le Conseil d'Etat a pris une décision en matière de réforme de la Police vaudoise. La Table ronde a confirmé l'adéquation de cette ligne de conduite, avec à la clé 5 millions d'économie par an. Loin d'être isolée, la démarche vaudoise s'inscrit dans un mouvement universel de lutte contre une criminalité qui ne connaît pas de frontière communale ou cantonale.

– Le Conseil d'Etat peut-il garantir que la suspension de la décision ne constitue pas une perte de temps précieux et ne risque pas de compromettre la conception même d'une Police intégrée ?

Les gens du voyage

Pendant plus de dix ans, la capitaine Arnold Moillen a assuré la responsabilité des relations entre population sédentaire et gens du voyage. Son départ à la retraite est l'occasion de faire le point sur les interactions entre ces deux modes de vie que presque tout sépare.

Ces dernières années, le problème du stationnement des gitans, plus particulièrement celui des étrangers de passage dans notre canton est devenu de plus en plus aigu et plusieurs communes se sont adressées au Conseil d'Etat, se plaignant de cette situation. La complexité de celle-ci conduisit le Gouvernement à former un groupe de travail chargé de trouver des solutions. Formé de représentants des communes, de la communauté yénisch suisse et de l'administration cantonale, ce groupe a commencé son travail en novembre 1986. Sa première conclusion aboutit à la nécessité de créer dans le canton deux à trois places de stationnement temporaire pour les nomades de passage. Une prospection faite dans les régions habituellement fréquentées par les gitans avait permis de recenser plusieurs emplacements répondant aux caractéristiques souhaitées: site naturel, hors d'une localité, à l'accès facile, avec possibilité d'aménagement succinct. Or comme la plupart de ces terrains étaient propriétés de communes ou de particuliers, le groupe de travail s'est heurté à une très vive opposition rendant impossible toute discussion. Chacun est d'avis qu'il faut faire quelque chose, mais pas chez lui.

Le groupe de travail a alors réorienté ses recherches uniquement sur des terrains propriétés de l'Etat. Deux sites ont été retenus: Payerne, bois de Boulex, et Rennaz, en face du centre autoroutier. En activité depuis 1992, le premier a une capacité de 40 à 50 caravanes; quant au second, il dispose de 50 places et reçoit

régulièrement des familles du voyage depuis 1995. Ces deux emplacements, réalisés avec l'aval des communes concernées, sont gérés par la gendarmerie locale. Cette expérience est jugée positive.

Il faut malheureusement déplorer que de temps à autre certaines familles tziganes ne fréquentent pas les places qui leur sont réservées, mais continuent de séjourner temporairement sur des terrains "sauvages" du canton sans que les autorisations nécessaires aient été sollicitées. De plus, ces emplacements sont souvent laissés dans un état déplorable, suscitant de la part des autorités communales ou des propriétaires de vives réactions.

Pour remédier à cette situation, la gendarmerie a pris ces dernières années de nouvelles mesures. Elle a notamment procédé à des contrôles systématiques et a, jusqu'ici, toujours réussi par le dialogue à faire quitter les tziganes les endroits non prévus à leur intention dans un délai d'un à trois jours, et ceci sans utiliser la force. A noter que les gens du voyage se sont toujours acquittés de la somme demandée par le propriétaire du fond ou les autorités communales pour le séjour effectué. Toutefois, malgré les recommandations faites dans le milieu tzigane, le camping sauvage n'a pas disparu.

Dès 1999, l'augmentation du passage des tziganes et la venue de nouvelles familles, moins adaptées à nos coutumes, complique fortement la situation. Certains clans vont s'installer où bon leur semble dans le canton, sans autorisation, ce qui crée des tensions entre les autorités communales, les citoyens, et les gens du voyage (Yverdon-les-Bains, Vallorbe, Penthelaz, Prangins, Grens, etc).

Dans l'optique d'une réactivation du groupe de travail « Gitans », il s'avère que, s'agissant en premier lieu d'un problème politique, la police n'a pas à en assurer la direction, comme cela a été le cas jusqu'à présent. L'expérience acquise conduit à prendre en compte que le contact avec les gens du voyage est très important à ce niveau. Etre bien intégré dans le « milieu » et accepté par les responsables permet la plupart du temps de régler les conflits par le dialogue et non par la force. Le rôle de médiateur devrait être prépondérant. L'objectif de mettre fin au camping sauvage nécessite de pouvoir disposer de trois places supplémentaires, soit au nord, à l'ouest, et dans les environs de Lausanne.

2^e observation

Le canton de Vaud offre des lieux d'accueil temporaire pour les gens du voyage.

– Cette population nomade se déplaçant sur un territoire étendu, le Conseil d'Etat a-t-il pris des contacts avec les cantons voisins, afin qu'ils mettent également des places à disposition, faute de quoi le canton de Vaud restera la « terre promise » ?

La criminalité

Le développement de nouveaux phénomènes criminels est à relever. Il s'agit en particulier de l'apparition de bandes organisées provenant des pays de l'Est, spécialisées notamment dans les délits contre le patrimoine. Ces délinquants font preuve d'une grande mobilité et utilisent des technologies de l'information qui permettent de planifier et organiser leurs actions criminelles. Quatre difficultés résultent de cette situation pour la police: recours systématique à un interprète, points d'attache à l'étranger, butin exporté très rapidement à l'étranger, sanctions pas adaptées. Les réactions contre cette criminalité s'organisent aux échelons cantonal, romand avec Berne et Tessin, fédéral. En Romandie-Berne-Tessin, le dispositif s'appelle CICOP, soit Concept Intercantonal Opérationnel et Préventive, et date de 1994.

Brigade financière : la criminalité économique

Trois types de criminalité économique occupent les collaborateurs de la Brigade financière :

- une délinquance de cupidité, tirant parti de toutes les occasions d'accroissement des profits ;
- une délinquance situationnelle, réalisée par des entrepreneurs en difficulté et cherchant à s'en sortir par toute une série de fraudes ;
- une délinquance professionnelle, durable, systématique et organisée.

Selon une étude Revisuisse, pour 1997 en Suisse, les dommages causés par la criminalité économique ont été estimés à au moins 10 milliards de francs et cela seulement pour les entreprises du secteur privé; à ces pertes doivent encore être ajoutées les fraudes aux assurances sociales et les autres préjudices subis par les collectivités publiques. A titre d'exemple, le préjudice établi dans l'affaire Stäubli est de 230 millions de francs. Les grosses affaires que la Brigade

financière finalise font ressortir des pertes financières importantes, se comptant par millions, voire par dizaines de millions. C'est un euphémisme que de constater que ces crimes et délits perturbent et mettent en danger notre système économique.

Lors de notre visite du 23 septembre 1999, la Brigade financière comptait 25 collaborateurs qualifiés, polyglottes, familiarisés avec les secteurs visés et touchés par la criminalité économique (banque, assurance, fiduciaire, informatique, industrie, construction, etc.). Elle travaille en complémentarité avec la Division économique de l'Unité judiciaire, laquelle se charge des affaires d'importance moyenne. D'autre part, elle joue un rôle prépondérant dans le groupe "Casino" et dispose d'une antenne dans la Cellule Investigation PROstitution (CIPRO).

Depuis quelques années, de nouvelles situations contraignent la Brigade financière à gérer des cas lourds, volumineux et complexes, nécessitant l'engagement simultané de plusieurs inspecteurs, parfois réunis en pool (enquêtes EMS et faillites immobilières en particulier). En matière de charge de travail, une statistique des réquisitions en suspens donne les chiffres suivants, qui n'ont pas cessé d'augmenter depuis 1992: à fin juin 1999, sur 196 réquisitions en suspens, l'on comptait 70 affaires de moins de 6 mois, 56 affaires de plus de 6 mois à une année, 39 affaires de plus d'une année à deux ans, et 31 affaires de plus de deux ans. Diverses mesures ont permis d'endiguer momentanément la surcharge endémique de la Brigade: intégration du Groupe Crime organisé, de l'analyste comptable; de plus, dès 2000, l'arrivée d'un spécialiste en informatique est attendue. Des simplifications ont été réalisées dans la rédaction et la transmission des rapports. La conclusion des « affaires-fleuve » devrait apporter un peu de soulagement, pour autant que de nouveaux « chantiers » ne doivent pas être ouverts.

Police du lac

Depuis le 1er juin 1999, il est possible de passer son permis de conduire un bateau avec un gendarme. Le Service des automobiles et de la navigation, recherchant un meilleur fonctionnement interservices, a délégué à la Brigade du lac une partie des examens pratiques. Outre cette nouvelle mission, les activités principales sont les suivantes:

- surveillance de la navigation, des permis de naviguer, de conduire ou de pêche ;
- police judiciaire, en particulier la recherche de personnes disparues et la levée de corps ;

- sauvetage : coordination des activités de secours lorsque plusieurs sections de sauvetage ou moyens sont engagés simultanément ;
- consultation en matière de navigation, autorisations pour manifestations et régates, surveillance des événements ;
- recherches subaquatiques ;
- collaboration avec d'autre service de l'Etat, notamment dans le domaine de la protection des eaux.

Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)

Objectifs généraux de la COGES

1. L'usage de plus en plus fréquent des moyens informatiques de communication (Lotus Notes) permet d'améliorer très sensiblement les échanges internes/externes et constitue en cela un outil de travail particulièrement efficace.
2. Trois commissions extraparlimentaires relèvent du SSCM: la commission consultative militaire, qui n'a pas siégé depuis 1993, la Fondation de la maison militaire de Bretaye, et la commission du Musée militaire vaudois, Morges.
3. Un remplaçant est désigné à tous les échelons hiérarchiques.
4. Non seulement les objectifs de DUPLO ont été atteints, mais le SSCM est même allé au-delà en supprimant un poste de chef de service: celui de la protection civile.

Musée militaire vaudois

Des sept musées militaires cantonaux existant en Suisse, le Musée vaudois est celui qui occupe la place prépondérante en importance. Mis sur pied en 1932, il s'agit aujourd'hui d'une juxtaposition de trois musées en réalité: musée militaire, musée suisse de l'artillerie, et musée suisse de la figurine historique, ce dernier domaine ayant été établi à la suite d'une donation faite par la Bibliothèque universitaire vaudoise. Un site remarquable abrite ces musées: le château de Morges. Il appartient à l'Etat, qui a entrepris en 1999 la restauration des caves conduite par la section des Monuments historiques du Service des bâtiments. C'est l'occasion de relever la bonne collaboration inter-départementale qui a régné sur cette opération.

OFIDA

La gestion du dépôt de l'Office Fiduciaire suisse des Importateurs de Denrées Alimentaires (OFIDA) est une tâche entièrement fédérale. Elle vise à assurer la réception et la livraison de la réserve obligatoire de denrées alimentaires. Les renseignements concernant la localisation et les tonnages de ces denrées nous ayant été donnés à titre confidentiel, il nous incombe de respecter cette volonté.

Confection d'équipements militaires

C'est le Groupement de l'Armement (GDA) qui gère par contrat cette prestation entièrement cantonale. Sept tailleurs effectuent le travail, sur des matières premières imposées par la Confédération. Plusieurs de ces artisans consacrant l'intégralité de leur temps de travail à cette tâche, le terme de ces contrats en 2000-2001 ira certainement de pair avec la fermeture de leur atelier.

Protection civile

La sous-commission a consacré un long entretien avec les principaux responsables de la PCi, portant sur deux domaines étendus: la construction et l'inspecteurat. Les hasards de la planification de nos visites et du calendrier parlementaire ont conduit à ce que le Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Pierre-Etienne Monot & consorts concernant la protection civile vaudoise soit débattu à la session de février 2000. Ce rapport étant très complet, il nous est apparu superfluetatoire de répéter dans le nôtre des faits que tout un chacun a encore en mémoire. C'est pourquoi nous renonçons à rapporter sur cet objet, tout en précisant que, comme ailleurs dans le SSCM, nous avons bénéficié d'un accueil excellent, d'une écoute attentive, et de renseignements détaillés.

Service des automobiles et de la navigation (SAN)

Objectifs généraux de la COGES

1. Le SAN étant essentiellement autonome quant à son fonctionnement, la communication est jugée adéquate et suffisante.
2. Aucune commission extraparlamentaire ne relève du SAN.
3. Le service applique le principe d'anticipation des remplacements. Lorsqu'une relève est attendue, la polyvalence est demandée aux

collaborateurs concernés. En raison des surcharges de travail, le remplacement en cas de maladie pose tout de même des problèmes.

4. Les objectifs de DUPLO sont considérés comme atteints.

Expertise des véhicules pour handicapés

Une interpellation portant sur cet objet a été déposée au Grand Conseil en juin 1999, assortie d'une demande de réponse pour la session de septembre 1999. S'inquiétant de l'absence de réponse du Conseil d'Etat dans le délai demandé, la sous-commission a constaté que le SAN n'est pas en mesure de soumettre une réponse fondée au Gouvernement tant que le Tribunal fédéral n'a pas rendu un arrêt attendu dans une cause pendante relevant de cette problématique. Quoiqu'il en soit, le point de la situation vaudoise a permis de dégager les éléments suivants. La directive no 14 de l'Association des services des automobiles relative à l'admission des handicapés physiques à la circulation routière au moyen de véhicules adaptés, adoptée en 1991 et émise en accord avec l'Office fédéral des assurances sociales, l'Office fédéral de la police et l'Association suisse des paraplégiques, n'a pas force de loi. Les bases légales sont constituées par la Loi fédérale sur la circulation routière (LCR), l'Ordonnance sur la construction et l'équipement des véhicules routiers (OCE), et l'Ordonnance réglant l'admission des personnes et des véhicules à la circulation routière (OAC). En Suisse actuellement une vingtaine d'entreprises sont à même de modifier des véhicules en fonction des handicaps des utilisateurs; dans le canton de Vaud, il s'agit de deux entreprises. A noter que les locaux du SAN ne sont pas adaptés aux exigences des clients handicapés !

Personnel du SAN

Le service traite un million de lettres et rend environ 12'000 décisions par an. Parmi les cas de recours au Tribunal administratif, cette instance ne donne tort au SAN que dans une vingtaine de cas. Malgré une augmentation du parc de véhicules de 2% par an, le personnel reste stable. Dans ces conditions, seule l'arrivée de nouveaux programmes informatiques est en mesure de permettre de faire face à l'augmentation de la charge de travail. L'appui de la DPSI permet d'aller de l'avant, compte tenu d'une informatique vieille de 20 ans. Des exigences comparables et une situation de décentralisation ont conduit à un programme commun avec Berne.

Centre de l'Est vaudois, Aigle

Après celle du centre du Nord vaudois relative à l'exercice 1998, la sous-commission a procédé à la visite de celui d'Aigle. C'est un effectif de 5 ETP qui assure un service décentralisé apprécié par la population. Un chef de groupe est responsable de la bonne marche du centre. L'informatisation de la ligne de contrôle technique pour les véhicules légers a été réalisée en 1999 pour Fr. 412'000.—.

Etablissement cantonal d'assurance (ECA)

Objectifs généraux de la COGES

1. La communication est jugée globalement bonne, pour l'ensemble du département.
2. Aucune commission extraparlamentaire ne relève de l'ECA.
3. Aucune particularité n'est à relever quant aux postes-clé.
4. Les objectifs de DUPLO ont été atteints.

Statut juridique

En juin 1999, le Grand Conseil a accepté le nouveau statut juridique de l'ECA. D'un service de l'administration cantonale qu'il était, il est aujourd'hui devenu un établissement autonome de droit public, bénéficiant en particulier des compétences d'un Conseil d'administration. Cet important changement a impliqué la modification de plusieurs lois dont l'entrée en vigueur a été fixée au 1er janvier 2000. Pour tenir compte de ces modifications, le Conseil d'Etat a adopté les ajustements nécessaires de différents règlements. Le nouveau règlement d'organisation de l'ECA a également été approuvé par le gouvernement. En ce qui concerne le personnel, il passe du statut de fonctionnaires vaudois à celui de travailleurs au bénéfice d'un contrat de droit privé. L'élaboration d'une convention collective de travail est en cours. Une association du personnel a été constituée, favorisée par la direction, et suscitant 98% d'adhésions. Quand bien même cette information relève davantage de la gestion de l'exercice 2000 que de celle de 1999, nous l'avons tout de même relevée: le budget de l'ECA tel qu'arrêté en avril 1999 par le Conseil d'Etat a été réadopté par le Conseil d'administration, en tenant compte de la mesure Table ronde portant la participation de l'ECA de Fr. 700'000.— à Fr. 2'000'000.—.

Service de défense incendie et de secours (SDIS)

La mue en profondeur du SDIS a notamment eu pour conséquence de libérer les communes de l'essentiel de leurs charges dans ce domaine: c'est le résultat du transfert quasi total des dépenses communales en matière d'équipement des corps de sapeurs-pompiers (véhicules et autre matériel) sur l'ECA. Le résultat de ces démarches tient dans une coordination renforcée, ainsi que dans une vision cantonale et une approche fortement régionalisée permettant désormais une meilleure efficacité et une gestion plus économe. Alors que les communes vaudoises ont pu voir leurs charges de défense incendie diminuer sensiblement – globalement de plusieurs millions de francs –, les primes n'ont pas été augmentées. L'ECA entend poursuivre cet effort de rationalisation.

L'un des objectifs de la réforme était de diminuer les coûts par une réduction des effectifs. En 1996, le canton comptait 17'000 pompiers; ils n'étaient plus que 12'300 à la fin de 1999. Mais avant l'objectif financier il convient de relever que la réalité du terrain conduit au constat que, dans beaucoup de villages, l'assurance d'avoir en journée des miliciens disponibles dans les délais imposés pour rester efficaces n'existe plus. L'objectif de porter l'accent des économies sur le matériel est aussi jugé prioritaire, d'autant plus que le potentiel peut être estimé dans un rapport de un à quatre. Que l'on songe simplement au fait que le simple bon sens devrait suffire à ne pas financer les mêmes équipements lourds à des corps distants de quelques kilomètres seulement.

Catastrophes naturelles, ouragans de décembre 1999

En matière de dommages dus aux éléments naturels, 1999 restera l'année la plus catastrophique du siècle pour la Suisse. Quatre éléments naturels cumulés ont causé des dommages aux bâtiments et au mobilier pour près d'un milliard de francs: neige, inondations, grêle, ouragans. Le canton a pour sa part enregistré pour 75 millions de francs de dommages, alors que la moyenne des dix dernières années était de 10 millions. Sans entrer dans les détails, la répartition des dommages par élément se présente comme suit. Suite aux importantes précipitations de février à avril, 1555 dommages dus au poids excessif de la neige totalisant 8 millions de francs ont été recensés, ainsi que 24 bâtiments endommagés par les avalanches pour plus 1,1 million. Au début de mai, la brusque hausse des températures a provoqué une importante fonte des neiges, à laquelle se sont ajoutées des précipitations. Si le canton de Vaud a été moins touché que d'autres, des inondations ont néanmoins causé pour Fr. 600'000.— de dégâts. Trois orages de juillet et août ont causé pour 3,7 millions de dégâts dus à la grêle. Du 26 au 28 décembre, deux dépressions atlantiques ont engendré des vents tempétueux. Environ 8000 bâtiments ont été touchés,

directement ou indirectement; les dommages sont estimés à plus de 40 millions de francs.

Comment ces dommages sont-ils pris en charge par l'assureur? En préambule, la forêt n'étant pas assurée, elle ne donne lieu à aucune indemnisation. S'agissant des dommages immobiliers et mobiliers, trois échelons de prise en charge sont prévus en fonction de la globalité annuelle des dommages. Le premier échelon prévoit la prise en charge intégrale par l'ECA de dommages naturels par an jusqu'à 25 millions de francs. Le deuxième échelon est pris en charge à 95% par un réassureur jusqu'à 100 millions de francs de dommages annuels. Enfin, troisième échelon mis en œuvre au-delà de la limite de dommages pris en charge par l'assureur et le réassureur, le risque est assumé par la Communauté intercantonale des risques éléments naturels (CIREN), fond créé en 1996 par les 19 établissements cantonaux d'assurance. Caractéristique de la situation exceptionnelle vécue en 1999, le fond CIREN, disposant d'une réserve de 750 millions de francs, a été mis à contribution pour les cantons de Berne, Fribourg, Nidwald et Lucerne.

S'agissant de l'ouragan Lothar, tous les ECA ont accepté de dédommager sur la base de factures ou devis au vu des circonstances particulières. Des paiements ont eu lieu dès la mi-janvier 2000. Il n'y a pas eu de contrôles systématiques, mais des sondages, voire des visites d'inspecteurs. Les vérifications ont porté sur les factures les plus élevées – au-delà de Fr. 5'000.— en général – ou lorsque les données fournies manquaient de précision. Dans l'ensemble, cet ouragan exceptionnel a permis de vérifier un bon niveau global d'assurance, la correction du système de prise en charge mis sur pied, ainsi que l'importance de l'obligation d'assurance pour les propriétaires.

Nouvelle centrale de traitement des alarmes (CTA), Pully

La sous-commission a visité la nouvelle centrale de Pully. Ainsi que nous l'avons relevé dans notre rapport relatif à la protection civile, afin de ne pas répéter des faits connus de tous, nous renvoyons le lecteur à la réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jean-Claude Rochat concernant la nouvelle loi sur le service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS), la modernisation du Réseau Cantonal d'Alarme (RCA), et la création d'une centrale unique pour le canton, à Pully, dans le cadre de l'ECA, débattue lors de la session de décembre 1999 au Grand Conseil.

Service des eaux, sols et assainissement (SESA)

Objectifs généraux de la COGES

1. Le système de communication donne satisfaction.
2. Les commissions extraparlimentaires auxquelles participe le SESA sont les suivantes:

Commission internationale pour la protection des eaux du Léman (CIPEL), Commission intercantonale romande pour le traitement des déchets (CIRTD), Groupement intercantonal romand pour le traitement des déchets industriels (GRAIN), Commission pour la libéralisation de l'énergie (CALME), Commission de gestion des ressources en eau (GRE), Commission consultative de surveillance des entreprises électriques (CCSEE), Commission cantonale pour la protection de la nature, Commission consultative de la pêche, Commission de coordination interdépartementale pour la protection de l'environnement (CIPE), Commission cantonale de coordination pour la gestion des déchets (CODE).
3. Chaque collaborateur du service, par son cahier des charges, connaît son chef hiérarchique, son remplaçant et la personne qui le remplace en cas d'absence. En cas d'indisponibilité imprévue, maladie, accident, le Service fait le point rapidement et prend les mesures qui s'imposent.
4. Les objectifs de DUPLO ont été atteints: regrouper sous la même direction politique les services traitant de l'environnement est profitable.

Réorganisation du service

Par décision du Conseil d'Etat du 22 décembre 1999, le gouvernement a pris acte de la démission, au 1er juin 2000, pour cause de retraite anticipée, du chef du SESA. Le Conseil d'Etat a par ailleurs décidé de compenser la diminution de retraite occasionnée par l'anticipation.

L'analyse d'organisation conduite au SESA a été demandée par le chef du département. Elle avait notamment pour but de mettre en évidence les "zones à risques", les cas de surcharge notoire, et les sources de difficultés avérées.

Trois observations ressortent notamment d'un constat général :

- Les problèmes de circulation d'information sont nombreux, qu'il s'agisse de la permanence téléphonique, des circuits de décision, des délégations de

compétence, de la répartition géographique de certaines entités, ou simplement de l'identification rapide du responsable d'un dossier.

- Certains secteurs critiques sont notoirement sous-dotés.
- Le service est juge et partie sur un certain nombre de dossiers dans lesquels il s'est impliqué de manière forte.

Du constat par division, nous avons retenu en particulier :

- Division administrative
 - Nombreux conflits de personnes.
 - Problème de la qualité de l'accueil dans le service.
- Division Eaux souterraines
 - Surcharge importante
- Division Assainissement Sols et Déchets
 - Division à risque tant pour la population que pour l'environnement.
 - Problèmes graves de circulation d'information.
 - Insuffisance notoire des effectifs pour pouvoir effectuer les contrôles de routine.
 - Travail administratif démesuré effectué par des spécialistes de la défense contre hydrocarbures.

Les décisions prises ainsi que leur calendrier de mise en œuvre se présentent ainsi :

- Instauration du principe d'un responsable par dossier; établissement de la liste des responsables, en attendant la création de la banque de données « entreprises » interservices. Mis en œuvre en 1999.
- Introduction de la double signature sur toutes les décisions du service dès septembre 1999.
- Séparation de la division Assainissement Sols Déchets en deux divisions - Assainissement (M. Burnier) et Déchets (M. Andlauer). Mis en œuvre en juillet 1999.
- Renforcement d'un ETP de la division Assainissement (au plus tard au 1.1.2000).

- Déplacement du chef de division Assainissement Sol Déchets en "chargé de mission" en juillet 1999. Etablissement d'un cahier des charges précis et fixation d'objectifs à 6 mois, dès septembre 1999.
- Retrait des représentants du service de tous les Conseils d'administration pour lesquels le service est juge et partie et de manière générale, retrait des représentants du service des projets au moment de leur mise en production. Plan de désengagement pour le 30.9.1999.
- Distinction entre rôle d'accompagnement et rôle de contrôle.
- Diffusion et rappel de l'organigramme de remplacement à l'ensemble du personnel administratif (septembre 1999).
- Aménagement d'une rencontre annuelle entre le chef de département et les chefs de secteurs (août 1999).
- Redéfinition des rôles et missions dans la division Administration. Regroupement des économats (1.1.2000).
- Etude de la possibilité de transférer l'administration DCH et les subventions (SESA-SEVEN) à l'ECA (rapport pour le 1.1.2000).
- Etablissement et mise en œuvre d'une check-list avec les centres de renfort (octobre 1999).

En conclusion de cet important chapitre, la sous-commission a été convaincue de la volonté du chef de département – ainsi que du Conseil d'Etat – de faire en sorte que les gros problèmes rencontrés en particulier lors du précédent exercice fassent désormais place à l'efficacité, à la transparence et au professionnalisme. Les décisions prises vont toutes dans ce sens, à l'exception de deux d'entre elles qui n'ont pas pu convaincre la sous-commission: la classification inchangée pour l'un des hauts fonctionnaires fortement impliqué dans l'affaire Bio-Dépollution, et la promotion d'une collaboratrice du statut de première secrétaire à celui d'assistante de direction.

Nouvelle station de traitement des déchets, Villeneuve

25 communes vaudoises et valaisannes se sont unies pour construire et exploiter ensemble un centre de traitement des déchets organiques sur le territoire de la commune de Villeneuve. Il s'agit de la première installation de ce type en Suisse romande, conçue pour que la méthanisation des déchets couvre largement les besoins en énergie de l'installation, tout en servant à la fabrication de différents produits pour l'agriculture, le paysagisme et les particuliers. Le problème d'un recyclage véritablement optimal des déchets organiques remonte à plusieurs

années. Dans la région de la Riviera, le projet a été mis à l'étude dès 1990. La région du Chablais, en l'occurrence les communes de l'Organisme intercantonal pour le développement du Chablais (OIDC), avaient formé aussi un projet semblable, mais n'avaient pas pu se mettre d'accord sur l'emplacement de l'installation. Par la suite, à l'initiative du SESA (autrefois Service des eaux et de la protection de l'environnement), les représentants des deux régions se sont entendus sur un site commun. Géographiquement, Villeneuve offre l'avantage de se trouver au carrefour des deux cantons. Parallèlement, l'installation nécessitant une collecte systématique, une solution a été trouvée pour que les communes les plus éloignées ne soient pas défavorisées sur le plan du coût des transports.

La Suisse incinère 80% de ses déchets. L'incinération d'une tonne d'ordures coûte actuellement Fr. 147.— dans le canton de Vaud, si on prend comme référence l'usine d'incinération de Collombey (SATOM); dans le canton de Zurich, elle coûte en moyenne Fr. 190.—, à Bâle-Ville Fr. 390.—. A Villeneuve, la taxe de traitement – pour une moyenne de 13'000 tonnes de déchets organiques par an – est de Fr. 90.— la tonne, à laquelle il faut ajouter le prix du transport fixé à Fr. 35.— pour toutes les communes concernées. Il apparaît comme logique que, progressivement, il coûtera moins cher de composter que d'incinérer.

Parce qu'elle est appelée à avoir un effet démonstratif de grande importance dans la zone du Léman, l'installation de Villeneuve a bénéficié très tôt du soutien de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN). Celui-ci a tout d'abord financé une campagne de presse en sa faveur, puis accordé une subvention s'élevant à 27% des coûts imputables à la méthanisation des déchets, soit Fr. 440'000.—. En effet, cette réalisation s'inscrit parfaitement dans les principaux objectifs du programme Energie 2000.

Usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM) de Lausanne : TRIDEL

Soucieuse de ne pas excéder ses compétences, la sous-commission s'était toujours interdite de traiter de cet objet pendant qu'il naviguait en procédure de recours. Même s'il n'a pas mis fin aux procédures, l'arrêt du Tribunal fédéral (TF) du 27 avril 1999 est tout de même une pièce maîtresse de l'édifice de la politique cantonale des déchets, dans la mesure où il donne partiellement tort aux promoteurs de cette installation. Avant d'en arriver là, un survol (volontairement simplifié) de ce parcours s'impose :

1988 – Publication d'un concept cantonal de gestion des déchets qui prévoit la reconstruction de trois usines d'incinération, dont Lausanne.

1988-1992 – Réexamen complet de ce concept en fonction de nouvelles dispositions fédérales, option pour le principe d'un regroupement sur un seul site.

1992 – Sur 24 sites examinés pour cette implantation, trois sont retenus, dont Lausanne en priorité.

1994 – Mise à l'enquête d'un plan d'affectation cantonal pour le site de Lausanne, soulevant 400 oppositions.

1995 – L'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP) autorise le défrichement projeté par le plan d'affectation. Le recours concernant cet objet est toujours pendant devant le Département fédéral de l'intérieur .

1996 – Le Département des Travaux publics (DTPAT) adopte le plan d'affectation cantonal, en rejetant les oppositions.

1997 (février) – Mise à l'enquête du projet TRIDEL par les communes de Lausanne, Romanel (interface Blécherette) et Le Mont (déchoduc). Dépôt de nombreuses oppositions.

1997 (novembre) – Les permis de construire sont accordés et les oppositions levées. Recours déposés au Tribunal administratif (TA).

1998 (juin) – Rejet des recours par le TA.

1998 (août) – Recours au TF.

Le contenu de l'arrêt du TF est édifiant. En voici quelques citations :

« Les indications de l'arrêt attaqué sur la quantité prévisible de déchets à incinérer dans l'usine TRIDEL sont sommaires (p.19).

Ni la décision du 14.3.96 du DJPAM, ni le rapport d'impact d'août 1994 (première étape), auxquels l'arrêt attaqué renvoie, ne contiennent des indications plus détaillées à ce sujet (p.20).

Les zones d'apport de l'installation litigieuse, d'une part, et des installations voisines, d'autre part, ne sont pas décrites avec précision dans l'arrêt attaqué (p. 20).

Les contours et l'étendue actuels de la zone d'apport de l'installation litigieuse - qui dépendent de ceux des zones d'apport d'autres installations existantes ou en voie de réalisation- ne ressortent pas clairement de l'arrêt attaqué ni des pièces auxquelles il se réfère (p. 20).

On ignore au demeurant si, sur ce point, le plan cantonal de gestion des déchets a été revu depuis le 3.12.1993 (à propos de l'obligation de procéder périodiquement à la mise à jour de ce plan: art. 16 al.1 OTD) (p. 20).

Les constatations du TA quant aux capacités d'élimination disponibles dans les installations de traitement voisines sont encore plus lacunaires (p. 21).

L'arrêt attaqué ne contient pas la moindre indication quant aux capacités de traitement éventuellement disponibles à l'usine SATOM de Monthey, alors que, selon le plan cantonal de gestion des déchets, cette installation devrait participer de façon significative à l'élimination des déchets vaudois (p. 21).

Le TA pourra en revanche interpellier le département compétent de l'administration cantonale vaudoise, qui participe à un groupe de travail en vue de la « coordination intercantonale pour les nouvelles usines d'incinération » (p. 23) ».

Aux griefs retenus par le TF s'ajoutent ceux que le Conseil d'Etat vaudois relève lui-même dans sa Réponse à l'interpellation René Challende concernant le traitement des déchets provenant du canton, débattue au cours de la session de mai 2000 du Grand Conseil. En voici quelques extraits:

« Appréciation erronée des capacités techniques de l'usine (de Genève) lors de l'audit réalisée en 1995 par une fiduciaire.

L'installation (de Genève) n'a jamais fonctionné à plein rendement jusqu'en 1998, rendant impossible la perception de problèmes techniques.

Fréquentes pannes, grèves dues à un climat délicat engendré par la restructuration du personnel de l'usine (de Genève).

Les chiffres annoncés par le canton de Genève dès août 1996 ont conduit, par la pression politique exercée par M. le Conseiller d'Etat C. Haegi et la prise de position conséquente de l'OFEFP, à une réévaluation par la Confédération de la planification des capacités de traitement romandes.

Ce n'est qu'au cours de la dernière évaluation de l'OFEFP et des cantons romands, conduite durant l'été 1999, que quelques indices ont été communiqués aux responsables vaudois, et qu'une enquête menée auprès des transporteurs et des collaborateurs de l'usine est venue infirmer les chiffres et promesses faits par le canton de Genève lors de la réunion plénière de coordination des cantons suisses organisée par l'OFEFP en janvier 1999.

Pool des usines surdimensionnées du Nord-est de la Suisse.

Réplique de l'Office fédéral signifiant aux vaudois que malgré leurs efforts, ils compteraient au nombre des cantons tributaires d'erreurs de planification commises par les autorités compétentes d'autres cantons ».

3^e observation

Justification du besoin lacunaire, coordination intercantonale vacillante, appréciation des capacités d'élimination aléatoire, évaluations cantonales et fédérales contradictoires, tels sont les constats qui ressortent des documents que nous avons eus à disposition pour étudier l'évolution du projet TRIDEL, dont le coût global est estimé à 260 millions de francs. Dans son arrêt de 1999, le Tribunal fédéral dresse un tableau accablant de la situation.

– Le Conseil d'Etat est invité à expliquer comment il entend poursuivre ce projet, accorder les positions fédérales, cantonales et régionales, ainsi que développer, le cas échéant, d'autres filières et d'autres politiques d'élimination et de valorisation des déchets.

Demande de concession pour l'exploitation des eaux souterraines du Bois-de-Chêne

La cause étant actuellement pendante devant le Tribunal administratif (TA), la sous-commission se limite à donner un résumé de la situation.

La région nyonnaise est alimentée par le réseau de la SAPAN (SA. pour le pompage et l'adduction d'eau du lac pour la région nyonnaise) qui fournit l'eau en totalité ou en appoint à 23 communes, du bord du lac jusqu'à Arzier. Lors de sa constitution en 1973, les communes souscrivirent des parts, au prorata des quotas d'eau demandés. La station de pompage de Promenthoux et le réseau d'adduction furent dimensionnés en fonction de ces quotas.

Avec l'urbanisation croissante, plusieurs communes se rendirent compte que leurs quotas de la SAPAN ne suffiraient pas. C'est ainsi que les communes de Coinsins et de Gland, auxquelles se joignirent celle de Vich, Duiller, puis Genolier (et plus tard Arzier), fondèrent une « entente intercommunale », en vue d'étudier la possibilité d'exploiter les nappes souterraines profondes de la région du Bois-de-Chêne.

Or, le Bois-de-Chêne est une réserve naturelle, classée en 1966 par arrêté du Conseil d'Etat. Cet arrêté définit trois zones : une zone 1 de « réserve intégrale et scientifique », une zone 2 de « Domaine du Bois-de-Chêne » bénéficiant

d'une protection partielle, et enfin une zone 3 où sont interdits les exercices militaires, et qui est communément considérée comme une « zone tampon ». Le Bois-de-Chêne figure à l'inventaire cantonal des monuments et des sites. Les zones 1 et 2 et une partie de la zone 3 sont en outre inscrites à l'inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale.

En 1984, l'entente intercommunale confie un mandat à un bureau spécialisé pour une étude hydrogéologique. Cette étude sera menée pendant quatre ans, avec l'autorisation du SESA (alors SEPE rattaché à l'ex-DTPAT). En 1989, a lieu la mise à l'enquête de la demande de concession par l'Etat. La Ligue vaudoise pour la protection de la nature (LVPN, aujourd'hui Pro Natura) et la Société vaudoise des pêcheurs en rivière (SVPR) s'opposent au projet. Après que le DTPAT ait levé les oppositions en 1990, la LVPN et la SVPR font recours au Conseil d'Etat. La juridiction ayant changé entre temps, c'est le TA qui est saisi du dossier. Il annule la décision du DTPAT. En 1995, est remise à l'enquête une nouvelle demande de concession, suscitant à son tour l'opposition de la LVPN. En 1999, le DSE lève cette opposition, entraînant le dépôt d'un recours de Pro Natura au TA.

Décharges, sites contaminés

Faute de temps, la sous-commission n'a pas pu approfondir les dossiers de l'année des « bombes à retardement » que constituent les décharges de ce canton. Il existe approximativement 50'000 sites pollués par des déchets en Suisse, et les frais d'assainissement nécessaires sont estimés à plus de 5 milliards de francs. Le canton de Vaud n'est pas en reste. Ainsi que l'a démontré l'exemple du chantier de la future COOP à Crissier, les contaminations du sol retardent la réalisation de projets de construction, entraînant des frais supplémentaires indésirables. Les erreurs du passé coûtent cher aujourd'hui, en particulier à ceux qui entendent investir pour l'avenir. Outre Crissier, des métaux lourds ont été décelés dans « l'ancien creux » de Chétry à Aubonne; à ces polluants s'ajoutent encore des sulfates et des composés organochlorés dans l'ancien dépôt d'ordures ménagères des Iles-à-l'Ours à Moudon; d'autre part, les autorités communales de Saint-Georges et d'Essertines-sur-Rolle ont été condamnées pour des feux de décharge.

Service de l'environnement et de l'énergie (SEVEN)

Objectifs généraux de la COGES

1. Le SEVEN entretient beaucoup de relations transversales interservices et interdépartementales.
2. Plusieurs commissions extraparlimentaires concernent le SEVEN : Commission interdépartementale pour la protection de l'environnement (CIPE), Commission permanente du plan ORCA, Comité directeur ORCA, Sous-commission ORCA-protection, Commission consultative de la circulation, Sous-commission espaces publics, Commission cantonale de l'énergie (COMEN) et ses trois groupes de travail, Commission d'accompagnement pour la libéralisation du marché de l'électricité (CALME). Un nombre significatif de commissions et de groupes de travail fédéraux et intercantonaux s'y ajoute.
3. La très grande diversification du service, et par là la spécialisation de la majorité des collaborateurs, rendent cette entité vulnérable en cas d'absence prolongée d'une personne responsable.
4. DUPLO a permis de concrétiser un cumul très positif de deux domaines: sécurité et environnement.

Le radon dans le canton

Le radon est un gaz rare naturel qui, sous certaines conditions, peut se concentrer dans nos habitations en quantité susceptible de menacer notre santé. Au pire, le radon est cancérogène. Ce gaz se forme principalement dans le sol au cours de la désintégration du radium. Les atomes de radon ne se lient à rien, mais montent à la surface de la terre et diffusent vers l'extérieur. En plein air, il n'y a pas de quoi s'inquiéter. Par contre, ces atomes peuvent pénétrer dans les maisons par des points des fondations qui ne sont pas étanches. Une fois le gaz radon parvenu dans des zones closes, sa concentration peut augmenter jusqu'à mettre notre santé en danger.

En Suisse, des zones à risques ont été identifiées jusqu'ici dans le Jura occidental ainsi que dans les cantons des Grisons et du Tessin. L'Ordonnance fédérale sur la radioprotection, entrée en vigueur en 1994, impose aux cantons des tâches concrètes :

- ils veillent à ce qu'un nombre suffisant de mesures du gaz radon soient effectuées sur leur territoire ;

- ils définissent sur la base des mesures quelles zones doivent être désignées comme « zone à radon »;
- ils dictent des prescriptions en matière de construction, afin que les valeurs réglementaires soient respectées ;
- ils ordonnent les mesures ou les travaux d'assainissement à entreprendre ;
- ils veillent à ce que les bâtiments publics des zones à radon fassent aussi l'objet de mesures et d'assainissement.

La quantité de radon qui s'infiltré dépend largement de la perméabilité du sol et de la différence de pression entre la maison et le terrain sur lequel elle est bâtie. Lorsque la concentration en gaz radon dans les locaux d'habitation et de séjour dépasse la valeur-limite de 1000 Bq/m³ (becquerels par mètre cube), il faut assainir. La concentration en radon devrait alors être abaissée au-dessous de 400 Bq/m³. En principe, on peut dire que l'étanchéité entre le terrain et le bâtiment est une bonne protection contre le radon. On y parvient en colmatant les fissures et les jointures des sols et des parois qui sont en contact avec le terrain, ainsi que les passages des conduites souterraines entrant dans la maison, en séparant de façon hermétique les parties habitées des parties non habitées, en remplaçant les sols des caves de terre ou de gravier par des sols en béton. Lorsque la concentration en gaz radon est très élevée, ces actions ne suffisent pas. L'air chargé de radon doit être évacué. On obtient une bonne diminution lorsqu'on aspire l'air chargé de radon du sol ou des espaces vides sous les planchers à l'aide d'un réseau de tubes et d'un ventilateur ou lorsqu'on remplace l'air des caves chargé de radon par de l'air frais en utilisant un ventilateur.

La sous-commission a pu constater dans un cas concret comment s'est passée l'intervention du SEVEN. L'Institut de radiophysique appliquée (IRA) a procédé à des mesures dans le bâtiment scolaire du château de L'Isle. La valeur mesurée dans l'une des classes paraissait anormalement élevée. Des contrôles avec des appareils de mesure et des dosimètres supplémentaires ont encore été effectués. Les résultats de ces contrôles ont montré que la concentration de radon dans l'une des classes est nettement supérieure à la normale. L'enregistrement de la concentration de radon pendant huit jours consécutifs a montré que la valeur moyenne dépasse la valeur directrice de 400 Bq/m³, sans toutefois dépasser la limite de 1000 Bq/m³. Ce résultat est dû à l'aération efficace des lieux chaque matin lors de l'allumage du fourneau à bois. Dans ces circonstances, le niveau d'exposition des occupants au radon reste acceptable. Par contre, sans cette aération, une concentration plus élevée, autour de 1000 Bq/m³, s'établirait dans la classe. En conclusion, le SEVEN pense que des mesures d'assainissement devraient être prises.

Contrôle officiel des installations de chauffage

4^e observation

Dans sa séance du 3 novembre 1999, le Grand Conseil a débattu de la réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jean-Claude Mermoud & consorts sur le sort réservé au point 4 de sa motion traitant de la validité des tests de fumée faits par des privés. Conclusion : « le Conseil d'Etat libéralisera le contrôle des installations de chauffage au 1^{er} juillet 2000, la saison de chauffage 1999-2000 devant permettre la transition vers le nouveau système ».

La discussion parlementaire s'est close par l'adoption d'une résolution par 78 voix contre 43 et 8 abstentions, dont la teneur est la suivante : « le Grand Conseil souhaite que le système actuel de contrôle des installations de chauffage ne soit pas modifié et que l'Etat continue à le confier aux entreprises de ramonage ».

Quelle n'a pas été la surprise de bon nombre de députés d'être informés par l'Association vaudoise des maîtres-ramoneurs que « M. le conseiller d'Etat Jean-Claude Mermoud ne suit pas la résolution et persiste dans la voie de la libéralisation ».

Une visite non annoncée au SEVEN a permis à la sous-commission d'apprendre qu'un arrêt du Tribunal administratif du canton de Neuchâtel relatif au contrôle des chauffages était à l'origine de cette décision. Toutefois, l'arrêt semble fondé sur certaines spécificités du système neuchâtelois (par exemple le fait que des contrôles par pointage sont effectués par le service compétent), qui n'existent pas forcément dans le canton de Vaud. De plus, on est en présence d'une jurisprudence cantonale. Cette dernière n'a pas le même poids que celle du Tribunal fédéral. Le cas échéant, le Tribunal administratif du canton de Vaud ne serait pas lié par la jurisprudence du Tribunal neuchâtelois.

– Dans ces circonstances, la COGES aimerait savoir pourquoi le Conseil d'Etat n'a pas appliqué l'al. 3 de l'art. 144 de la LGC, selon lequel : « si la résolution est adoptée et consiste en un vœu, le Conseil d'Etat informe le Grand Conseil dans un délai de trois mois du sort qu'il lui réserve » ?

Service des forêts, de la faune et de la nature (SFFN)

Objectifs généraux de la COGES

1. La communication interdépartementale et interservice est bonne et aisée. Elle est institutionnalisée dans le cas de la Commission interdépartementale pour la protection de l'environnement (CIPE).
2. Les commissions extraparlimentaires relevant du SFFN sont les suivantes: Commission de la protection de la nature, Commission paritaire du PAC Noville, Commission consultative de la faune, Commission d'examen de chasse, Commission consultative de la pêche.
3. La suppléance est applicable sur le court terme, mais pas sur la durée, étant donné que beaucoup de collaborateurs – à commencer par le chef de service – travaillent sur le terrain. Les absences prolongées donnent lieu à des demandes de moyens supplémentaires tels que mandats extérieurs, par exemple.
4. Au sens général, les objectifs de DUPLO ont été atteints. S'agissant en particulier de la coordination, le rôle du chef de département en la matière est prépondérant. Si les objectifs de coordination des activités environnementales sont en bonne voie de réalisation, ils n'ont toutefois pas encore porté l'entier de leurs fruits.

Ouvrages de protection des forêts

La sous-commission a effectué une visite de plusieurs ouvrages réalisés ou en cours d'exécution dans l'Est vaudois. Elle a pu constater une bonne collaboration avec le service des routes et le SESA, ainsi que la prise en compte des aspects paysagers.

Route Aigle-Rossinière et chemin de fer Aigle-Leysin

Projets de sylviculture et ouvrages de protection. Il s'agit de rajeunir la forêt pour obtenir plus de tiges (densité) et une meilleure stabilité pour retenir les chutes de pierres et les coulées de neige. Si nécessaire, pose de filets de protection, consolidation de blocs, clayonnage, purge de pierres et aménagement de dépotoirs.

Le Tomeley, Ormont-Dessous

Projet intégré de reconstitution et de défense du bois du Tomeley, forêt cantonale ayant une triple fonction de protection contre les avalanches, les

chutes de pierres et l'érosion. Elle protège de nombreux bâtiments isolés, 5 constructions habitées à l'année, la ligne de chemin de fer ASD, la route La Forclaz-Perche, la route des Echenards entre La Forclaz et Les Aviolats.

Pic Chaussy

Ouvrages de protection en construction suite aux avalanches dévastatrices de 1984: râteliers pare-avalanche, digues de déviation, digue de retenue, route de déviation et remaniement parcellaire obligatoire. Lors de l'hiver 1999, aucun dégât n'est annoncé: les installations mises en place ont rempli leur fonction. Relevons tout de même le très lourd impact sur le paysage des râteliers.

Col de la Croix

Aménagement sylvo-pastoral achevé. Il s'agissait de rationaliser l'exploitation des pâturages, restaurer et entretenir les forêts afin de garantir le taux de boisement qui joue un rôle essentiel sur le régime des eaux, assurer le rajeunissement malgré la présence de bétail, protéger les éléments paysagers naturels de grande valeur (marais d'Ensex), pyramides de gypse et pâturages boisés caractéristiques de la région.

Roc à l'Aigle

Projet de sylviculture, protection du village de Frenières. L'objectif était la protection contre les chutes de pierres au-dessus d'un habitat groupé, également protection contre les coulées de neige, les glissements de terrain et fonction de tampon hydrique.

Avalanche d'Euzanne, coupure de la route des Plans-sur-Bex, Avançon obstrué

Débardage des bois non sécurisés et risquant de descendre lors d'un orage ou de prochaines avalanches. 30% par tracteur, 50% par câble-grue, 20% par hélicoptère.

Réfection de la route et de trois ponts, création de places d'évitement, élimination des bois, dégagement de l'Avançon.

Protection de la rive sud du lac de Neuchâtel

Les cantons de Vaud et Fribourg n'ont toujours pas répondu aux nombreuses oppositions déposées lors de la mise à l'enquête de la protection de la rive sud du lac de Neuchâtel, en décembre 1998. Pour trouver une solution à ce litige, le directeur de l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP), le chef du département vaudois de la sécurité et de l'environnement et

son homologue fribourgeois ont rencontré les principaux opposants. Toutes les communes, les associations environnementales, l'association Aqua Nostra ont été entendues. Elles ont été consultées sur un nouveau projet prenant en compte un allègement des exigences de l'ordonnance fédérale de protection. Il est prévu que les plans soient remis aux communes vaudoises et fribourgeoises au printemps 2000, pour consultation. La nouvelle enquête publique est agendée pour juin 2000; elle rendra caduques les oppositions au projet précédent. Les deux cantons s'orientent par conséquent vers une annulation pure et simple du projet mis à l'enquête en 1998, au profit d'une nouvelle décision de classement.

Saisie d'une demande de l'association Aqua Nostra portant sur un échange de courriers avec le chef du département, la COGES a chargé la sous-commission de régler ce point. L'association s'inquiétait qu'il ne soit pas répondu à un courrier, ainsi que de délais de consultation et de convocation. Entendu, le Conseiller d'Etat en charge du dossier a précisé que l'achèvement du nouveau dossier d'enquête à fin mai 2000 rendait difficile une réponse détaillée plus tôt, et qu'il est habituel qu'un objet de cette ampleur exige de travailler dans des délais parfois serrés; il a aussi admis qu'il n'a pas jugé essentiel d'envoyer un accusé de réception. A toutes fins utiles, la COGES estime, pour un objet de cette sensibilité, qu'un surplus de diplomatie vaut mieux qu'un déficit, si léger soit-il.

Laboratoire cantonal (LC)

Objectifs généraux de la COGES

1. Le LC participe à des réunions périodiques de groupes destinés à faciliter la communication entre organes de l'administration cantonale, en particulier le groupe constitué des chefs des services LC,SESA,SEVEN et SFFN. De nombreux contacts interdépartementaux ont lieu.
2. Le LC participe à trois commissions extraparlimentaires: Commission permanente du plan ORCA, Commission cantonale consultative de gestion des ressources en eau, Commission consultative de la pêche.
3. Le remplacement des collaborateurs est prévu dans le système d'assurance de qualité du LC. Les cahiers des charges des collaborateurs sont intégrés au manuel de qualité.
4. Deux observations ressortent de l'analyse des objectifs de DUPLO: la mise en commun des appareils est un élément positif, et les liens avec le service

de la santé publique ont été quelque peu distendus, même s'ils n'ont pas été affectés.

Programme de visite

La sous-commission a reçu une information détaillée sur la classification des denrées, les additifs alimentaires, les nutriments essentiels, les présentations galéniques, les contaminants, et le dopage. Chacun de ces sujets constituant en lui-même un domaine suffisamment complexe pour alimenter un rapport consistant, celui des contaminants a été retenu pour l'exercice 1999 au vu de son actualité.

Trois brefs exemples illustrent parfaitement le contexte dans lequel doit évoluer le LC.

- La présence de LC1 (bifidus) dans un yoghourt est davantage un argument de vente que productrice d'un effet réel sur l'organisme humain.
- Le Tribunal administratif a dû traiter le cas d'une saucisse à rôtir (dans laquelle sont interdits les additifs) appelée « charcuterie froide à consommer chaud » (!) pour contourner l'Ordonnance.
- Le chimiste cantonal fait partie de la Commission fédérale de l'alimentation. L'une des questions appelée à être tranchée est: un produit est-il un aliment ou un médicament ? La réponse n'est pas anodine, compte tenu de la tentation du secteur pharmaceutique d'étendre de nouveaux marchés dans le domaine alimentaire, où il est plus avantageux de créer de nouveaux produits nécessitant peu de recherches.

Contaminants – dioxine

Le 29 juin 1999, les autorités allemandes ont informé l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) de la présence possible de traces de dioxine dans certains lots d'argile d'origine allemande. Cette argile est parfois ajoutée en petite quantité dans certains aliments pour animaux. Le problème concerne donc tous les fourrages contenant de l'argile contaminée.

Le 30 juin 1999, l'Office fédéral de l'agriculture a interdit l'utilisation des argiles contaminées par les entreprises qui les avaient importées. Les fourrages préparés avec ces argiles ont été détruits. On peut cependant noter que ces fourrages ont été incinérés, conduisant à la libération de la dioxine dans l'atmosphère!

Le 14 juillet 1999, l'utilisation d'argiles dans les aliments pour animaux a été frappée d'une interdiction générale.

L'OFSP a immédiatement chargé la Station fédérale d'essai des matériaux de mesurer la teneur en dioxine des produits provenant d'animaux nourris avec les aliments contaminés par les argiles incriminées. Les teneurs constatées (dose maximale fixée par l'OMS) ne présentent, selon l'OFSP, pas de danger pour la santé des consommateurs, bien que d'autres milieux scientifiques soient plus prudents et considèrent que ces normes sont beaucoup trop larges.

Le 31 juillet 1999, le Département fédéral de l'intérieur a mis sur pied un programme ciblé de surveillance des résidus de dioxine dans les denrées alimentaires d'origine animale. Les analyses sont effectuées par la Station fédérale d'essai des matériaux, seul laboratoire suisse à disposer de l'instrumentation nécessaire à ces analyses très délicates.

Les analyses de PCB déjà effectuées par plusieurs laboratoires cantonaux montrent que tous les échantillons examinés (80 œufs, 38 préparations de viande de volaille, 32 produits laitiers) sont conformes à la législation. Dans notre canton, aucune trace de PCB n'a pu être décelée dans les 31 échantillons analysés. Cette surveillance se poursuit actuellement. Les aliments pour animaux produits dans le canton sont en cours d'analyse. Ces contrôles seront par la suite étendus aux fourrages utilisés par les éleveurs industriels. Une annonce obligatoire des importations d'aliments pour animaux a été demandée aux bureaux de douane, afin de pouvoir procéder aux analyses pertinentes.

Le Laboratoire cantonal a été informé par l'OFSP que les entreprises ayant importé de l'argile contaminée ont leurs sièges dans les cantons de Soleure, Berne, Fribourg et Lucerne. Ces entreprises livrent leurs produits exclusivement dans les cantons précités, et n'ont pas de clients vaudois. Il est à relever que, même si aucun engraisseur vaudois n'a acquis des aliments contaminés, les produits dérivés (œufs, lait, viande, etc) produits dans les cantons concernés peuvent malgré tout être commercialisés dans le canton de Vaud. L'Etat de Vaud n'a reçu aucune liste nominative, celle-ci ayant été transmise uniquement aux cantons concernés. Dans un tel cas, l'information du consommateur devrait toutefois primer sur les considérations économiques, et l'information devrait être aussi large et précise que possible.

Conclusion

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux. Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département de la sécurité et de l'environnement pour l'année 1999.

DEPARTEMENT DE LA FORMATION ET DE LA JEUNESSE (DFJ)

M. Pascal Buffet, rapporteur : — La sous-commission, composée de M. Jean-Marc Thibaud et du rapporteur, a effectué 15 visites dans les différents services du département.

Nous avons rencontré à deux reprises M^{me} la cheffe du Département. Nous avons également eu un entretien en début d'exercice avec M. le secrétaire général et ses chefs de service, ce qui nous a permis d'organiser notre programme et de fixer les objectifs de nos visites.

Nous tenons en préambule à relever le très bon climat qui a régné partout lors de nos visites. Nous voulons aussi signaler l'excellent accueil qui nous a été réservé ainsi que la grande disponibilité et surtout la motivation de toutes les personnes que nous avons rencontrées, ceci malgré les restrictions budgétaires imposées et l'application pas toujours évidente des nouveaux concepts de l'école vaudoise, EVM en particulier.

1^{re} observation

Nous avons constaté des différences de salaires et d'horaires chez les enseignants, qui à notre avis, ne se justifient plus.

- *Le Conseil d'Etat est invité à profiter de la révision du statut de la fonction publique et de la création de la nouvelle HEP pour chercher à harmoniser salaires et horaires chez les enseignants.*

Secrétariat général

L'un des éléments importants de l'année 1999 fut la contribution essentielle du Secrétariat général, chargé de diverses préventions scolaires, à l'instauration d'un nouvel office. Ce dernier, l'Office des écoles en santé (ODES), n'aurait pu voir le jour sans une parfaite collaboration de complémentarité avec le DSAS et l'OMSV. Il est à noter que cet office a été créé sans poste ni dépense supplémentaire.

Pour renforcer la mise en pratique de DUPLO, le Secrétariat général a été le moteur de la création de plusieurs groupes internes au département qui dédoublent la Conférence départementale et la Coordination interservices, deux organes de direction départementale. Il s'agit avant tout du GT ressources humaines, du GT FIN, d'un GT de gestion informatique administrative. A noter qu'au début 2000, mais déjà mis en route sur fin 1999, deux nouveaux GT (informatique pédagogique et controlling) sont venus compléter ces actions.

Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP)

Cet office, dont les locaux sont voisins de ceux de l'Office régional lausannois, a pris beaucoup d'importance ces dernières années, à cause notamment de la crise économique que nous venons de vivre, mais surtout pour répondre aux difficultés croissantes qu'ont les jeunes et bien souvent aussi les adultes pour choisir une profession ou pour en changer.

Il y a en effet de moins en moins de personnes qui ne réorientent pas leur carrière professionnelle.

Cet office, dont nous nous plaignons à relever la grande efficacité collabore très étroitement avec tous les services du département, mais aussi avec ceux de bien d'autres départements.

Il est à relever également qu'une très bonne collaboration intercantonale existe dans ce domaine et qu'une partie importante des documentations est faite au niveau intercantonal et bien souvent cofinancée par les organisations professionnelles.

Nous avons cependant constaté que l'équipe de direction est actuellement quantitativement sous-dotée, ce qui oblige Mme la Cheffe de l'office à réaliser des prodiges pour faire face à toutes les tâches qui incombent à cet office.

2^e observation

L'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle qui a pris beaucoup d'importance ces dernières années a actuellement une équipe de direction quantitativement sous-dotée pour faire face à toutes les tâches qui lui incombent.

Les décisions prises dans le premier paquet ETACOM vont augmenter de façon notable les tâches de l'OCOSP.

Le Conseil d'Etat est invité :

- à renseigner le Grand Conseil sur la manière dont il entend organiser et renforcer la direction de cet office, et lui donner les moyens nécessaires pour faire face à ces tâches.*

Service de protection de la jeunesse (SPJ)

Ce service communique de façon importante avec beaucoup de services des autres départements, notamment avec la police cantonale pour l'obtention de renseignements, avec l'ECA pour la surveillance des institutions accueillant des mineurs ou encore avec le Service des bâtiments pour l'entretien ou la transformation des bâtiments dont le service est propriétaire. Les relations sont aussi très importantes avec l'ordre judiciaire.

Le service relève son attachement très particulier pour la Commission cantonale contre la prévention des mauvais traitements envers les enfants créée en 1992.

Trois collaborateurs ayant un profil particulier sont rattachés au service. Il s'agit du délégué à la prévention des mauvais traitements envers les enfants ainsi que de l'aumônier de l'enseignement spécialisé et aussi d'une collaboratrice qui visite les institutions pour mineurs placés.

Les observations faites ces dernières années n'ont toujours pas eu de réponses. Il s'agit du contrôle des institutions non subventionnées par l'Etat qui est toujours inexistant et de la gratuité des enquêtes effectuées par le service, point auquel aucune réponse n'a encore pu être fournie.

La sous-commission a effectué trois visites dans ce service, une avec tous les responsables du service, la deuxième en collaboration avec la sous-commission DIRE pour examiner les problèmes de placement de mineurs condamnés par le Tribunal des mineurs et la troisième au COFOP, ce centre d'orientation et de formation professionnelle des hauts de Lausanne qui dépend de ce service.

De notre visite aux responsables du service, nous avons pu constater que malgré l'octroi de 5 postes supplémentaires dans le courant de l'année qui ont permis de créer une cellule d'intervention rapide (UCAAB), très appréciée de tous les groupes, les problèmes de stress dus au surcroît de travail restent toujours très présents dans ce service.

Les demandes d'intervention et de prise en charge de mineurs sont toujours en augmentation, ce qui a pour conséquence de voir grossir le nombre de dossiers à traiter par chaque assistant social.

Il manque toujours un certain nombre de places dans les institutions vaudoises, ce qui oblige le service à s'adresser à des institutions hors canton, ceci malgré la volonté du Conseil d'Etat de renoncer au placement des mineurs hors canton.

Un constat que nous avons fait également est le manque de postes individuels d'ordinateurs dans ce service. Il n'est plus admissible que les assistants sociaux doivent se contenter d'un ordinateur pour deux personnes alors que la majorité de leur travail se fait devant l'écran. Nous demandons aux responsables du département de se pencher sur ce problème. La mise à disposition d'un ordinateur par assistant social augmenterait sérieusement le confort de travail de ceux-ci.

L'entretien avec nos collègues de la sous-commission DIRE et le chef de service a permis de mettre en lumière le manque de collaboration inadmissible entre le Tribunal des mineurs et le Service de protection de la jeunesse lors du placement des mineurs condamnés par le tribunal.

3^e observation

Un manque de collaboration inadmissible existe entre le Tribunal des mineurs et le Service de protection de la jeunesse concernant le placement des jeunes condamnés par le Tribunal des mineurs.

– Nous demandons au Conseil d'Etat de remédier à ce problème.

Centre d'orientation et de formation professionnelle (COFOP)

Après la visite de ce COFOP, votre sous-commission est convaincue que notre canton fait un gros effort pour les jeunes en difficulté.

En effet, les locaux et les installations de cette institution sont performants et bien adaptés pour former ces jeunes à la vie professionnelle et leur permettre

d'acquérir les connaissances nécessaires à la pratique d'un métier ; de plus le personnel est bien formé et très motivé.

Cependant, la place manque. En effet, si 130 jeunes ont trouvé place sur ce site, c'est chaque année un nombre plus important qui doit être refusé. Le projet CHARTEM devrait permettre de faire partiellement face à la demande en permettant à 200 jeunes en difficulté face aux exigences scolaires et aux contraintes de notre société, de faire une année d'orientation et de préformation. La première unité est déjà en service et permet à 48 jeunes de faire une année de préformation. L'extension de ce projet nécessite la construction de bâtiments nouveaux.

Il est important d'assurer pour l'avenir un financement propre à ce projet, celui-ci étant jusqu'à fin 1999 assuré par le Fonds de protection de la jeunesse.

Service de l'enseignement infantin, primaire et secondaire (SENEPS)

La sous-commission s'est penchée très attentivement sur les dysfonctionnements de ce service qui ont fait les gros titres des journaux en fin d'année.

Nous avons en effet été informés par un groupe de directeurs d'établissements des dysfonctionnements de ce service et des problèmes de relations entre le chef de service et les directeurs.

En vertu de l'article 65 de la loi sur le Grand Conseil, nous avons immédiatement averti M^{me} la cheffe du Département de ces problèmes.

Nous ne reviendrons pas sur les problèmes relationnels entre l'ancien chef de service et les directeurs d'établissements, M^{me} la cheffe du département ayant pris les décisions qui s'imposaient, l'on peut penser que ce problème est résolu, du moins provisoirement.

Il faut bien reconnaître cependant que l'organisation actuelle ne convient pas à la gestion du plus important service du département, ceci est d'autant plus évident que ce service est responsable de la mise en place d'EVM.

L'équipe de direction dite horizontale, composée d'un directeur et de huit adjoints ne nous semble pas être une bonne formule.

Un audit est en cours et devrait permettre de mieux organiser ce service.

Etablissement primaire de La Tour-de-Peilz

Cet établissement est un établissement primaire uniquement, qui de plus est explorateur du premier cycle primaire, ce qui intéressait tout particulièrement

notre sous-commission dont un des objectifs 1999 est de voir comment se met en place EVM.

Cet établissement a dix classes dans le 1^{er} cycle primaire, 10 classes qui travaillent en multi-âges, soit 1^{ère} et 2^e années mélangées. Il est à relever que les effectifs dans les classes atteignent en général 21 ou 22 élèves, ce qui représente le maximum prévu dans la loi scolaire et ce qui rend la mise en place de ces cycles prévus par EVM plus difficile.

Nous avons eu l'occasion d'avoir une large discussion avec les maîtres et maîtresses concernés qui sont tous convaincus qu'EVM en général et les cycles en particulier sont un plus pour l'école vaudoise. Certains maîtres préfèrent les classes mono-âge alors que d'autres se sont bien adaptés aux classes multi-âges, les deux possibilités étant offertes par la loi scolaire.

Il est important, au moment où l'on va généraliser le 1^{er} cycle primaire, à la rentrée d'août 2000, que le Conseil d'Etat essaie, dans la mesure du possible, d'avoir des classes avec des effectifs optimum conseillés par EVM, ceci pour une mise en place plus sereine et plus harmonieuse.

Cet établissement pratique aussi la sensibilisation à l'allemand en 4^e année comme le prévoit également EVM. Cet enseignement est aussi très apprécié de tous les acteurs de l'école.

La méthode « Tambourin » qui a été choisie par notre canton est prévue dès la 3^e année. L'introduction de cette sensibilisation à l'allemand dans notre canton dès la 3^e année simplifierait le travail des enseignants concernés, sans coût supplémentaire.

4^e observation

EVM prévoit une sensibilisation à l'allemand en 4^e année. Or l'organisation par cycles de 2 ans avec des classes multi-âges plaide pour l'introduction de cette deuxième langue dès la 3^e année déjà.

- Nous demandons au Conseil d'Etat de prévoir cette sensibilisation à l'allemand dès la 3^e année.*

Ecoles lausannoises

Une fois n'est pas coutume, la sous-commission s'est intéressée à l'organisation des écoles lausannoises. Un service dans le service serait-on tenté de dire, puisque c'est environ 20% des écoliers vaudois que gère le service des écoles lausannoises, soit environ 12'000 élèves répartis dans 55 bâtiments.

Ces écoles lausannoises qui sont comme toutes les autres écoles, peut-être un peu plus en milieu urbain confrontées aux problèmes de la violence à l'école et à l'augmentation des cas lourds, doivent aussi résoudre les problèmes d'intégration des jeunes étrangers. Il y a actuellement à Lausanne 21 classes d'accueil.

Lausanne n'organise aucun transport uniquement scolaire, les élèves habitant à plus de 2.5 km de leur école peuvent bénéficier de l'abonnement général des TL, abonnement payé par l'école. C'est une particularité lausannoise qu'il nous a paru utile de relever. Sur 12'000 élèves, seuls 350 environ bénéficient de cette mesure.

Comme dans tout le canton, Lausanne doit faire face depuis quelques années à une augmentation importante du nombre d'élèves à scolariser, ce qui ne va pas sans créer de gros problèmes notamment au niveau des locaux.

En conclusion, nous nous plaignons à reconnaître l'efficacité de ce service et sa parfaite maîtrise des problèmes qu'il a à résoudre.

Collège secondaire de Coppet

Nous nous sommes rendus dans le magnifique collège secondaire de Coppet, collège dont la construction, il y a maintenant une dizaine d'années, avait suscité beaucoup de critiques, les devis ayant été très largement dépassés.

Il faut reconnaître que, dans une région où 30% environ des enfants vont en école privée, l'école publique, si elle veut rester performante, se doit d'être encore meilleure qu'ailleurs dans le canton.

A Coppet, il nous a semblé que c'était effectivement le cas. Les installations et les équipements sont nettement au-dessus de la moyenne, le corps enseignant est très motivé. Tous les ingrédients sont réunis pour faire une école de qualité.

Suite au choix de la grande majorité des établissements secondaires, 74 sur 75, de renoncer à appliquer les niveaux en 6^e année du cycle de transition, mais plutôt à faire un projet pédagogique propre à chaque établissement, nous avons constaté que dans celui de Coppet l'esprit d'EVM était respecté. L'enseignement dans les 3 branches concernées se fait bien par groupe et de manière différenciée.

La violence à l'école n'est que très peu présente dans cette région du canton.

Le collège secondaire de Coppet compte actuellement 800 élèves environ qui bénéficient de conditions très favorables, ce qui explique en partie que 45%

d'entre eux vont ensuite au gymnase, ce qui est nettement supérieur à la moyenne cantonale.

Service de l'enseignement spécialisé (SES)

Ce service qui, il y a deux ans, a rejoint le Département de la formation et de la jeunesse apprécie tout spécialement le rattachement à ce département et se félicite des relations avec les autres services.

Ce service, comme tous les autres, ne possède pas de publication propre mais utilise la *Gazette* et constate aussi que l'information pas Mail via Lotus Notes se généralise et donne satisfaction.

Deux commissions extra-parlementaires, celle consultative de l'enseignement spécialisé et le conseil de l'école pour enfants sourds sont rattachées au SES.

Le SES regrette qu'il n'y ait pas encore de comptabilité et de gestion informatique identiques entre les différents services du département.

Grâce à DUPLO également, c'est au SES que sont maintenant rattachées les classes de développement, ce qui réjouit tous les responsables et les enseignants de ces classes.

Classes de développement d'Yverdon

Situées dans le collège de la place d'armes, les 4 classes de développement du secteur secondaire d'Yverdon ont des effectifs tout à fait normaux 9 - 10 - 13 et 12 élèves.

Ces classes arrivent sans problèmes à satisfaire la demande de la région et fonctionnent à la satisfaction de tous les acteurs de l'école.

Ecole des Philosophes

Cette école pour enfants handicapés est rattachée à la fondation de Verdeil qui est une fondation privée, financée à 50% par le canton et à 50% par l'OFAS. Elle s'occupe de la prise en charge des jeunes handicapés dans l'Est et le Nord du canton.

Malgré les restrictions budgétaires, cette fondation a pu, jusqu'à maintenant du moins, faire face à ses obligations et n'a jamais dû refuser la prise en charge d'enfants.

L'école des Philosophes s'occupe d'environ 70 enfants dont certains sont très lourdement handicapés.

Nous avons été très impressionnés par le travail réalisé dans cette école. Toutes les personnes œuvrant dans cette institution nous ont paru très bien formées et font preuve d'une très grande motivation. Tous ces gens font à notre avis un travail remarquable.

Service de la formation professionnelle (SFP)

Ce service, qui grâce à DUPLO également, s'est vu rattaché au Département de la formation et de la jeunesse s'y trouve moins à l'aise que le précédent. Il éprouve en effet beaucoup de difficultés à s'intégrer dans ce département, ce qui nous peine, car nous attendions beaucoup de la collaboration entre l'école et la formation professionnelle.

On peut néanmoins féliciter le Service de la formation professionnelle pour les 1'000 nouvelles places d'apprentissage qui ont été créées dans notre canton, ceci grâce à un habile marketing du SFP.

Ecole professionnelle commerciale de Lausanne (EPCL)

Ce sont quelque 3'000 élèves qui se répartissent dans les bâtiments de la rue du Midi et ceux de la Vallée de la Jeunesse.

Outre les formations commerciales et de la vente, cette école prépare aussi les jeunes pour les maturités professionnelles dans les professions qui offrent ce perfectionnement.

Des expériences pilotes ont actuellement lieu dans cette école pour façonner et tester de nouveaux modèles de formation dont l'entrée en vigueur est prévue pour août 2002, éventuellement 2003.

Cette école ne rencontre pas de problèmes particuliers si ce n'est, comme partout ailleurs dans les Services de l'Etat, des difficultés liées aux restrictions budgétaires imposées ces dernières années.

Centre d'enseignement professionnel d'Yverdon (CEPNV)

Ce sont 1'500 élèves du Nord du canton pour la plupart qui viennent chaque semaine se former dans les professions techniques artisanales industrielles et commerciales.

Cette école prépare elle aussi les jeunes pour la maturité professionnelle. Ce sont plus de 200 élèves qui suivent cette formation.

Cette école a atteint le maximum de ses capacités et cherche des solutions de développement pour l'avenir.

Lors de notre visite, nous avons été heureux d'apprendre que le système de facturation pour élèves étrangers au canton avait changé au 1^{er} septembre 1999. Il y a maintenant une convention romande qui instaure un forfait de Fr 3'600.— pour la formation dite Dual et Fr. 8'600.— pour les élèves des écoles techniques.

Nous nous plaisons à relever que dans ce centre de formation professionnelle du Nord vaudois, un excellent travail est accompli pour préparer nos jeunes à affronter le monde professionnel. Les installations et les équipements sont là aussi très performants.

Formation d'assistant(e)s médical(e)s et vétérinaires

C'est le 16 décembre 1996 que le grand Conseil, après un débat nourri, a accepté de confier la formation des assistant(e)s médical(e)s et des assistant(e)s vétérinaires désirant faire un apprentissage à des écoles privées. Ce système est unique dans notre canton. Ce sont chaque année environ 35 élèves qui suivent cette filière.

Cette formation Dual en écoles privées ne semble satisfaire personne. La sous-commission, après avoir entendu les divers acteurs de cette filière et visité une des 3 écoles est convaincue que le moment est venu de faire un bilan, la première volée ayant terminé son apprentissage en juillet dernier.

5^e observation

Les modalités de la formation d'assistant(e) médical(e) et d'assistant(e) vétérinaire par apprentissage pose problème.

- *Nous demandons au Conseil d'Etat de faire un bilan de ce système de formations.*

Service de l'enseignement secondaire supérieur et de la formation (SESSFO)

Le SESSFO collabore avec le Service de la santé publique et le Département école du Service des hospices cantonaux en ce qui concerne les formations des secteurs de la santé et du social.

De plus, comme les autres services du département, les collaborations du SESSFO sont nombreuses avec les autres départements notamment pour la construction du gymnase de la Broye.

Le nombre des commissions extra-parlementaires a été fortement réduit (plus de 20 en 1997 à 5 actuellement).

Dans l'ensemble, la création du DFJ dans le cadre de DUPLO donne satisfaction. Cependant de manière interne, les relations et les collaborations peuvent encore être développées, en particulier avec le Service de la formation professionnelle.

Gymnase de Morges

Les enseignants et les élèves de ce gymnase remercient chaque jour le peuple vaudois d'avoir accepté la construction du CEP-CESS de Marcellin.

En effet, coincés entre l'autoroute, la voie ferrée et une fonderie, les locaux actuels ne conviennent pas du tout à l'enseignement, d'autant plus que ces locaux sont bien souvent très exigus. De nombreuses salles, dont les salles de sport, doivent être louées à l'extérieur pour un coût de location très élevé.

Cependant, les responsables et les enseignants font des prodiges pour dispenser un enseignement, qui de notre humble avis, est de très bonne qualité.

Cet établissement est un des 3 gymnases vaudois à offrir la maturité bilingue, ce qui est fort apprécié des élèves concernés.

Cependant, nous avons pu nous rendre compte lors de notre visite des difficultés qu'il y a pour les responsables de ce service à trouver des enseignants parfaitement bilingues capables de donner un enseignement en allemand de qualité.

Nous comprenons donc que le Conseil d'Etat soit contraint de chercher d'autres alternatives, afin de maintenir dans notre canton cette maturité bilingue fort appréciée par un nombre important de gymnasiens.

Ce gymnase a vu son nombre d'étudiants passer de 435 en 1996 à 496 en 1999, ceci ne s'étant pas fait sans difficultés au vu des problèmes de locaux mais surtout en devant supporter les restrictions budgétaires. Il a maintenant atteint sa capacité maximum.

Une constatation que nous avons faite et que nous ont faite les responsables de cette école, est la maîtrise très différente du travail sur ordinateur des jeunes qui arrivent dans les gymnases. Cette différence devrait progressivement s'atténuer ces prochaines années, les établissements de la scolarité obligatoire étant bientôt tous équipés d'ordinateurs.

Service des affaires universitaires (SAU)

Comme l'ensemble des services de l'Etat, le Service des affaires universitaires entretient de nombreux rapports avec les autres départements et services de l'administration cantonale. Il collabore aussi dans le domaine universitaire avec les entités responsables des autres cantons et de la Confédération.

Sous ce point, nous aimerions mettre en évidence une coordination positive, il s'agit des relations particulières dans le domaine des affaires hospitalo-universitaires, par le biais de la Commission de coordination DFJ-DSAS qui réunit des représentants du Rectorat, de la Faculté de médecine, des Hospices cantonaux et du Service de la santé publique. Cette commission se réunit 6 à 8 fois par année et traite tous les dossiers concernant les collaborations Université/Hospices cantonaux, dont les propositions de nomination du corps professoral de la Faculté de médecine.

Université (UNIL)

Le but premier de notre visite à l'Université était de voir les effets qu'ont déjà eues les restrictions budgétaires imposées à l'Université.

Suite à cette visite, nous pouvons faire différentes constatations :

- Malgré les économies importantes faites par notre Université, celle-ci est toujours bien cotée au niveau suisse, voire même au niveau international.
- La situation financière de l'UNIL est au plancher et toute restriction budgétaire supplémentaire mettrait gravement en danger sa réputation et surtout son développement.
- L'UNIL est l'Université suisse où l'étudiant coûte le moins cher.
- Les fonds privés prennent de plus en plus d'importance avec comme danger principal de voir diminuer la liberté d'action de notre Université.
- Le renouvellement du parc scientifique et informatique a pris beaucoup de retard, ce qui risque de pénaliser notre Université pour décrocher les mandats qu'attribue la Confédération pour les programmes de recherches.

Il est donc souhaitable que l'embellie financière qui semble se dessiner à l'horizon puisse permettre de desserrer le carcan financier qui, il faut bien le reconnaître, met en danger la réputation de notre Université.

L'augmentation du nombre d'étudiants étant constante, l'Université de Lausanne doit aussi faire face à un très grand manque de locaux. Différents

projets sont à l'étude et devraient permettre dans un délai plus ou moins long de remédier à ce manque.

Pour conclure, les responsables de l'Université sont très satisfaits du travail du bureau des constructions (BUD) et souhaitent vivement son maintien, celui-ci faisant un excellent travail dans ce domaine très particulier des constructions universitaires.

Nous avons eu la chance de visiter à Epalinges l'institut de biochimie dont les activités sont partagées avec L'ISREC et l'institut LUDWIG.

Ces trois centres de recherches, dont seul le premier est partiellement financé par le canton (54%), les deux autres l'étant par des fonds privés exclusivement, sont très actifs dans la recherche moléculaire en général, dans la recherche sur le cancer en particulier.

Leur renommée dépasse largement nos frontières.

Bien que gérés de façon totalement indépendante, ces trois grands instituts qui occupent quelque 350 personnes collaborent de manière très étroite, notamment au niveau des investissements et des achats, mais aussi et surtout au niveau des travaux de recherches qu'ils effectuent.

Les responsables de ces trois instituts se félicitent de la proximité du CHUV pour leurs recherches appliquées, mais surtout remercient notre canton pour la création du biopôle d'Epalinges, distant de quelques centaines de mètres, biopôle qui devrait permettre à de nouvelles entreprises de bénéficier des travaux de ces trois instituts, ceci à des conditions très favorables.

Seul grand regret pour les dirigeants de l'institut de biochimie, c'est de devoir refuser beaucoup de chercheurs à cause du manque de fonds et de locaux.

Conclusion

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux. Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département de la formation et jeunesse pour l'année 1999.

**DEPARTEMENT DES INSTITUTIONS ET DES RELATIONS
EXTERIEURES (DIRE)**

M. Jacques Perrin, rapporteur : — la Commission chargée d'étudier la gestion du Département des institutions et des relations extérieures pour l'exercice 1999, était composée de M^{me} Raymonde Caffari et de M. Jacques Perrin

Introduction

Se fondant sur le rapport annuel 1999 du Conseil d'Etat et sur les différentes fiches du rapport sur la gestion administrative et financière (RAGAFIN), la sous-commission a organisé une vingtaine de visites tant auprès de chefs de services à Lausanne qu'auprès de représentants de l'Etat dans le profond pays. A l'exception d'une visite impromptue au Registre du commerce à Moudon, toutes ces séances ont été planifiées et organisées en étroite collaboration avec les secrétaires généraux du Département des institutions et des relations extérieures et de l'Ordre judiciaire.

Secrétariat général

La sous-commission a particulièrement apprécié le document élaboré par le Secrétaire général et contenant les réponses, explications et déterminations sur, non seulement les observations, mais également les remarques de la Commission de gestion. Un tel document contribue à une meilleure information entre l'Administration et la sous-commission et à un meilleur suivi du travail lié à la gestion.

Site Internet du Département

La direction du projet du site Internet a été confiée à la déléguée départementale à la communication. La réalisation du site est le travail d'un stagiaire en réinsertion. Nous n'avons pas acquis la conviction que tous les moyens étaient donnés pour que ce projet réussisse de manière rapide et efficace. Le meilleur marché pourrait se révéler bien cher à long terme.

Réforme de l'Ordre judiciaire

Contrairement au précédent, le projet de réforme de l'ordre judiciaire est lui véritablement conduit par un chef de projet qui assure le suivi et dirige réellement l'équipe chargée de le mener à bout. Nous soulignons l'importance d'un tel spécialiste pour la conduite d'un projet aussi vaste. Ses qualifications sont le meilleur gage de succès.

Service de justice, de l'intérieur et des cultes

La décision de ne créer qu'un seul service reprenant la plupart des missions du Service de l'intérieur et des cultes et du Service de justice et de législation n'ayant été prise qu'à fin décembre 1999, il est trop tôt pour faire une appréciation sur la justesse de cette décision. Avec la venue d'un nouveau chef de service au 1^{er} avril 2000, nous insistons sur la nécessité de renforcer les relations avec les districts et avec les communes.

1^{re} observation

Dans le cadre des études ETACOM, un comité de pilotage a pour but de sensibiliser les départements sur les orientations prises par les groupes d'études d'ETACOM et dont certaines décisions pourraient avoir des conséquences sur tel projet élaboré par un département. Un conflit d'intérêt peut naître entre un département et le Conseil d'Etat et les communes. L'exemple du projet de loi sur les auberges et débits de boissons qui est gelé parce que les communes pourraient recevoir la compétence d'octroyer les patentes montre que dans certains domaines on ne peut pas tout faire dépendre des résultats des travaux ETACOM.

- *Dès lors, le Conseil d'Etat est invité à prendre les décisions qui s'imposent pour que des projets entiers ne soient pas bloqués sous prétexte de décisions à prendre dans le cadre d'ETACOM.*

Préfectures

Le point commun aux districts d'Avenches, d'Yverdon et d'Oron est d'avoir des femmes comme lieutenants de l'Etat. Les préfètes des deux premiers districts qui avant leur entrée en fonction, ont exercé des activités de journalistes les mettant régulièrement en contact avec les communes, n'éprouvent pas de difficultés particulières avec les Municipalités.

2^e observation

Tous les quatre ans, les préfets sont renommés. Dans la précédente législature, ils ont été invités à procéder à une auto-évaluation qui aurait dû déboucher sur un entretien de qualification avec le chef du Département des institutions et des relations extérieures. Malheureusement, cet entretien personnel n'a pas pu avoir lieu faute de temps dit-on et les préfets ont été renommés sans autre pour quatre ans.

- Le Conseil d'Etat est invité à prendre les dispositions pour s'assurer que les préfets sont renommés sur la base d'un rapport et d'un entretien de qualification.*

Services des affaires extérieures

Au début 1999, le nouveau chef de service n'a pas pu se consacrer à son Service en raison d'autres engagements au profit de la Table ronde durant le premier semestre. D'une visite après six mois de direction effectivement dévolue aux affaires extérieures (début 2000), nous gardons une impression très mitigée quant au bon fonctionnement de ce pourtant petit service dont l'efficacité semble d'abord reposer sur la connaissance et la gestion des dossiers par des adjoints fort compétents.

3^e observation

Afin de convaincre le Grand Conseil de la nécessité de maintenir un Service des affaires extérieures en la forme actuelle, le Conseil d'Etat est invité à présenter au Grand Conseil les objectifs et plans de développement, ainsi que les moyens financiers et en personnel, notamment, qu'il entend lui donner durant ces prochaines années.

Services des affaires culturelles

Ecole de Jazz et de Musique Actuelle (EJMA)

Un entretien avec le président et la direction de l'Ecole de Jazz et de Musique Actuelle de Lausanne a convaincu vos commissaires que cette école était repartie dans la bonne voie : l'organisation administrative paraît bien fonctionner et la direction et les organes de la Fondation semblent non seulement avoir une véritable gestion, mais encore ont une vision à long terme

du développement de l'institution. La déléguée de l'Etat au sein du Conseil de fondation siège sans instructions particulières du Conseil d'Etat. Jusqu'à quand sera-t-elle maintenue puisque la politique du Conseil est en retrait de telles délégations ?

Musée et Jardins botaniques

Le cas nous paraît exemplaire : depuis 1993, quelque 60 personnes totalisant ensemble presque 26 ans de travail ont contribué à exécuter des travaux que le personnel des Musée et Jardins botaniques ne pouvaient pas mener à bien. Ces emplois temporaires subventionnés ont donc totalement échappé au contrôle parlementaire. Il faut se réjouir que ces travaux aient pu se faire dans l'intérêt du Musée. Toutefois, aujourd'hui se pose la question de la continuation de ces travaux par quel personnel.

4^e observation

L'état défectueux des actuelles serres des Musée et Jardins botaniques montre un gaspillage évident des énergies. Le Conseil d'Etat est invité à proposer la réalisation de nouvelles serres moins gourmandes en énergies.

Service pénitentiaire

C'est la question du droit de visites des enfants dont l'un des parents est en prison qui a retenu l'attention de vos commissaires qui sont allés tour à tour interroger les responsables de la prison du Bois-Mermet et de la prison de Lonay.

Le système mis en place semble donner satisfaction et l'expérience se révéler positive. Nous émettons toutefois quelques réserves quant aux conditions dans lesquelles ces enfants peuvent rester jusqu'à l'âge de trois ans auprès de leur mère à la prison de Lonay, même si pendant la journée ils sont placés en institutions à l'extérieur.

Alors que la prison de Lonay reçoit un nouveau directeur et que son organisation sera revue, la prison du Bois Mermet souffre encore d'une sur-occupation des cellules et de manque de personnel. Nous souhaitons que le Conseil d'Etat veille à renforcer encore le personnel.

Service de la population

Dans le cadre de la réorganisation citée plus haut, le Service de la population traite de tous les problèmes liés aux migrations y compris des tâches reprises d'autres services comme les naturalisations, les passeports et l'état civil.

En matière de migration, la sous-commission retient deux préoccupations majeures : la recherche de renseignements pour développer une vision stratégique en matière de politique d'asile et la problématique liée à l'exécution du renvoi de requérants d'asile.

Au plan des naturalisations, même si les autorités fédérales tardent aussi à communiquer leur approbation, il paraît opportun de mettre à disposition du personnel supplémentaire pour combler les retards accumulés par le canton de Vaud.

L'idée du service visant à renforcer les relations avec l'extérieur, avec les communes notamment, mérite d'être soutenue, le cas échéant par des postes supplémentaires.

5^e observation

Une nouvelle conception pour la délivrance des passeports a été mise en place. Si l'Etat a tardé à établir ses factures aux communes qui ont délivré des passeports, le service nous a affirmé que la situation était redevenue normale à partir du mois de mars 2000, avec une facturation mensuelle aux communes concernées. Par contre, si le citoyen peut admettre une procédure différente pour l'obtention de son passeport, il a peine à comprendre que l'on ne puisse pas obtenir un nouveau passeport ou prolonger un ancien beaucoup plus rapidement.

- *Le Conseil d'Etat est invité à renforcer les mesures permettant un meilleur service à la clientèle.*

Chancellerie d'Etat

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud (BIC)

Le BIC est chargé de la publication régulière de la *Gazette* et son rédacteur responsable souligne toute l'indépendance dont il jouit par rapport à l'employeur.

C'est dans le domaine de la coordination de l'information qu'il rencontre le plus de problèmes, dans la mesure où il faut inculquer le réflexe de l'ensemble de l'Etat à des délégués à la communication de départements. Par des séances régulières avec ces délégués, le BIC cherche à développer une culture d'entreprise et à élaborer une stratégie de la communication.

6^e observation

Penser transversal, rechercher une approche par projets et élaborer des concepts de communication devraient renforcer l'autorité des délégués départementaux à la communication. Des sujets comme ETACOM ou Police 2000 sont des cas pratiques dans lesquels la communication interne et externe est primordiale. Le Conseil d'Etat est invité à présenter les lignes directrices de son concept de communication devant permettre de mieux gérer les cas de crise en particulier.

Ordre judiciaire

La sous-commission constate que les faits lui ont finalement donné raison quant à la direction de l'Office du tuteur général. Elle attend avec impatience la suite : nouvelle direction, nouvelle organisation, rattachement éventuel à un département.

7^e observation

L'Ordre judiciaire est placé sous la haute surveillance du Grand Conseil, à qui le Tribunal cantonal rend chaque année, par l'intermédiaire du Conseil d'Etat, un compte général et détaillé de toutes les parties de l'Administration judiciaire. Si le Tribunal cantonal, le Tribunal neutre, le juge d'instruction cantonal, le Tribunal des mineurs, le Tribunal des baux et dans les districts, arrondissements, cercles ou communes, les tribunaux de districts, les juges instructeurs, les juges de paix, les justices de paix, les tribunaux d'expropriation et les tribunaux de prud'hommes doivent pouvoir exercer leur autorité en toute indépendance par rapport à l'Administration et au pouvoir politique, il apparaît que les Offices judiciaires tels les greffes, les Offices des poursuites et faillites, l'Office du tuteur général et l'Office du Registre du commerce devraient pouvoir fonctionner comme des offices de l'Administration cantonale. Le secrétariat général ne dispose pas de moyens suffisants pour assurer les contrôles nécessaires.

- *Le Conseil d'Etat est invité à proposer une nouvelle organisation permettant au Conseil d'Etat et au Grand Conseil d'allouer les moyens et de contrôler plus directement les offices de l'Ordre judiciaire.*

Tribunal des mineurs

C'est le point noir de toutes les visites que nous avons effectuées.

8^e observation

Le Tribunal des mineurs affirme être surchargé par l'augmentation du nombre de cas liés aux nouvelles formes délinquance. Cette surcharge est accentuée par la lenteur de l'instruction – notamment selon nos informations de la part de la Police judiciaire de Lausanne –, puisque les délais sont de l'ordre de 9 mois. De telles lenteurs ont aussi des conséquences sur les conditions de détention préventive, des mineurs pouvant même séjourner dans des maisons d'arrêts et de préventive pour adultes.

- *Le Conseil d'Etat est invité à prendre les mesures immédiates pour que les présidents du Tribunal des mineurs puissent accomplir leurs tâches dans des délais admissibles dans l'intérêt des mineurs d'abord.*

9^e observation

Manifestement le canton souffre d'un manque d'institutions pouvant accueillir des mineurs. La Maison de Valmont n'est plus adaptée à la nouvelle délinquance. Apparemment, le Service de la protection de la jeunesse n'a pas développé de politique particulière dans ce domaine. Bien que le Conseil d'Etat ait demandé que les mineurs ne soient pas placés hors du canton pour des raisons d'économies, cette décision est inapplicable et pendant ce temps, les assistants sociaux doivent parcourir des kilomètres et des kilomètres pour assurer le suivi de ces jeunes.

- *Le Conseil d'Etat est invité à présenter les éléments essentiels de sa politique de placement à l'échelon romand.*

Justices de paix

En allant visiter des justices de paix décentralisées – à Coppet, Chanéaz, Rossinière et Villarzel –, vos commissaires ont voulu créer le contact avec ceux

qui exercent la justice de proximité : le juge de paix de campagne connaît bien les gens de son cercle avec tous les avantages et les inconvénients que cela peut signifier dans les relations humaines et les décisions des justices de paix.

Si nous renonçons à faire des observations compte tenu de la réforme des justices de paix en cours, nous tenons à faire remarquer qu'il faudra porter une attention particulière aux questions des tarifs, des listes de frais et de la rémunération des assesseurs.

Registre du commerce

10^e observation

Les débuts du Registre du commerce centralisé à Moudon se sont plutôt mal passés. Personnel pas vraiment formé à la nouvelle tâche, quelque 800 dossiers non traités hérités du Registre du commerce de Lausanne, 2 mois après l'ouverture de l'Office, pas de véritable planification du travail pour combler ces retards qui provoquent la grogne des utilisateurs.

- Le Conseil d'Etat est invité à suivre de très près l'évolution du Registre du commerce en lui donnant les moyens en personnel et pour la formation de celui-ci, afin que les espoirs mis dans la gestion informatisée et centralisée du RC ne soient pas déçus.*

Conclusion

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux. Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département des institutions et des relations extérieures pour l'année 1999.

DEPARTEMENT DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE (DSAS)

M. Bernard Thalmann, rapporteur : — La sous-commission, chargée d'étudier la gestion de ce département pour 1999, était composée de M^{me} Linette Vullioud et de M. Bernard Thalmann, rapporteur.

La sous-commission a procédé à plus de 40 visites d'une demi-journée dans les quatre services du département. Elle a rencontré également le chef du département à trois reprises, la secrétaire générale et les quatre chefs de service individuellement.

Préambule

Etant donné l'importance du département et la multitude des tâches qui lui sont dévolues, la sous-commission n'a pas la prétention d'en donner une vision globale et exhaustive. Elle a tenté d'assurer le suivi des questions récurrentes et procédé à des choix empiriques pour le reste de ses visites. Nous tenons à souligner la qualité de l'accueil et des renseignements dont nous avons bénéficié. Nous sommes conscients de la charge de travail supplémentaire que procurent les visites de la sous-commission pour les services qui se sont attachés à nous remettre toujours des dossiers actualisés, répondant précisément au but de la séance et permettant ainsi un dialogue ouvert et constructif.

Secrétariat général

- Organisation du suivi et de la circulation des dossiers : nos entretiens avec les chefs de service ont mis en évidence une perception diverse de la bonne organisation, de l'efficacité et de la rapidité de la circulation des dossiers physiques à l'intérieur du département. Il faut noter que la dispersion géographique des services en ville (BAP, Cité, sites des HC) ne facilite pas les choses. (Navette assurée par un sécuritas entre le BAP et les HC par exemple).
- Objets devant être soumis au Conseil d'Etat : le souci de la secrétaire générale d'améliorer la procédure dans le but de présenter des dossiers « bien ficelés » l'a conduite à élaborer en automne 1998, un schéma organisationnel du suivi et de la circulation des dossiers physiques du DSAS. Ce schéma, opérationnel dès janvier 1999, devrait être en mesure de répondre au but visé. Il devrait en particulier s'appliquer aux quatre services du département, permettre des regards croisés des parties concernées, garantir une bonne vision pour le secrétariat général et le chef

du département. L'expérience montrera si cette nouvelle organisation est en mesure de mettre en place une meilleure cohérence générale, compte tenu des situations et des pratiques diverses des services.

- Organisation du Secrétariat général (20 ETP) : il est organisé aujourd'hui en cinq départements :
 1. Finances : comptabilité, contrôle de gestion, ressources humaines, services généraux.
 2. Affaires sanitaires.
 3. Planification de la politique sociale.
 4. Communication (objectif transversal de la COGES).
 5. Informatique.

Dès novembre 1999, le DSAS s'est attaché la collaboration d'une nouvelle déléguée à la communication, dont l'expérience au Service de l'information de la Chancellerie fédérale à Berne, sera à coup sûr précieuse.

Dès la prise de ses fonctions, la déléguée à la communication du département a mis l'accent sur la communication active (à l'initiative du département) plutôt que sur la communication passive (à la demande des citoyens ou des journalistes). Un effort particulier a été déployé pour la communication, avec les associations AVDEMS et FHV, durant des périodes de négociations difficiles.

Pour 2000, la déléguée à la communication s'est fixé de nouveaux objectifs :

- Constitution d'un tableau de bord permettant de faire état des différents volumes d'informations actives et passives diffusées de manière beaucoup plus précise.
- Etablissement de plans de communication pour les sujets de grande envergure, de manière à pouvoir déterminer clairement le niveau de réalisation des objectifs de la communication, en termes de retombées médiatiques et de pertinence du choix des messages diffusés. Il ne s'agit pas en effet de faire de la communication pour faire de la communication. Dans un département, où il y aurait sans doute du travail pour deux, la déléguée est particulièrement motivée. Elle multiplie les contacts avec les chefs de service et leurs adjoints et joue ainsi le rôle de médiatrice lorsqu'il s'agit de trouver un terrain d'entente pour la communication au public. Le nombre de sujets à

traiter allant en augmentant, il en va de même de la charge de travail de la déléguée. Celle-ci verrait très favorablement la création rapide d'un site Internet-Intranet et l'engagement d'un « Webmaster » à mi-temps, au minimum.

– Contrôle de gestion départemental

La sous-commission a pris connaissance de l'énorme travail déjà accompli dans ce secteur. La mise en place de la plate-forme informatique financière du DSAS, l'introduction d'un nouveau système intégré (Proconcept et Interfaces avec Procofiév et Progrès) a nécessité un investissement en temps considérable et demandera encore passablement de travail. Cet effort devrait permettre de disposer avec Proconcept d'un outil « bon marché » et efficace. A ce gros chantier informatique, viennent d'ajouter les nombreux projets et activités en cours, notamment :

- Participation à l'élaboration du budget (synchronisation entre services)
- Etablissement des tableaux de bord.
- Supervision de la gestion financière de la RAS.
- Support au projet de répartition des subventions du SPAS.
- Rapports de gestion sur les mesures Table ronde relatives au DSAS.
- Support aux chefs de service du SASH et du SSP dans le suivi des comptes 1999 des EMS et des fiches de *controlling-reporting* fournies par les EMS.

Comme dans de nombreux endroits, la surcharge de travail est incontestable au Secrétariat général. Même si l'on entend de plus en plus fréquemment les responsables sembler préférer aux engagements de forces supplémentaires de travail la notion de « priorisation des tâches », force est de constater que rien n'est entrepris pour remédier à des situations de plus en plus délicates. De plus, la reprise économique va certainement inciter certains collaborateurs de valeur à rejoindre le secteur privé. La dégradation des conditions de travail dans le secteur public et l'attractivité grandissante du privé se fait déjà sentir lorsqu'il s'agit de repourvoir certains postes :

1^{re} observation

La priorisation des tâches est certes une piste intéressante, mais elle ne peut se réaliser d'un coup de baguette magique sans une volonté politique réelle et des

moyens pour la mettre en œuvre. Il est urgent de prendre des dispositions permettant aux services de prendre du recul et un certain temps de réflexion :

- Le Conseil d'Etat a-t-il l'intention de se livrer à une réflexion sur la priorisation des tâches des services administratifs ?*
- Si oui, quels moyens entend-t-il mettre en œuvre pour y parvenir ?*

Locaux du Bâtiment administratif de la Pontaise (BAP)

2e observation

L'engagement de nouveaux collaborateurs, notamment pour la CIVEMS et pour la RAS, pose des problèmes à cause du manque de locaux disponibles au BAP.

La sous-commission s'est laissé dire que certains engagements consentis avaient dû être différés faute de locaux.

- Dans la suite de DUPLO, le Conseil d'Etat a-t-il un projet de regroupement du DSAS (à l'exclusion des HC) au BAP, et le cas échéant, dans quels délais ?*

SASH (Service des assurances sociales et de l'hébergement)

Subsides LAMal

Le Conseil d'Etat, dans son arrêté pour l'an 2000 concernant les subsides aux primes à l'assurance-maladie obligatoire, choisit, en utilisant l'entier de l'enveloppe du 301,9 millions de francs, de subsidier environ 24 % de la population. Pour atteindre les 30 % recommandés par la Confédération et en maintenant les mêmes paramètres qu'en 1999, il aurait fallu que le canton dispose de 330 millions. Toute une frange de la population pourtant peu favorisée voit donc ses primes exploser pour cette année. Les débats nourris du Grand conseil à ce sujet nous dispensent d'y revenir ici.

Tarifs LAPRHEMS

La situation n'est toujours pas débloquée.

CIVEMS (SSP – SASH)

La sous-commission dénonçait dans son dernier rapport le manque de moyens dont la CIVEMS disposait pour la bonne exécution de son mandat.

Nous constatons avec satisfaction :

- Que suite au rapport du CCF sur les EMS, l'effectif va être doublé, l'idée étant de pouvoir fonctionner à terme avec six personnes, soit trois équipes fonctionnant simultanément, de façon à procéder à une visite par an dans chaque établissement.
- Que la CIVEMS bénéficie de l'aide précieuse de la responsable des affaires sanitaires de l'Etat-major du département.
- Que sous la conduite de la responsable de la division « promotion et surveillance de la qualité » du SSP, la CIVEMS s'est engagée dans une démarche-qualité visant à son accréditation en tant qu'organisme d'inspection en renforçant ainsi sa mission de contrôle et sa légitimité.

En outre, la CIVEMS s'est dotée de nouveaux outils de travail, notamment :

- D'un nouveau recueil d'informations.
- D'un mode d'emploi du recueil d'informations, normes et indicateurs.
- D'un recueil d'informations diététiques.
- D'un formulaire relatif au contrôle des pharmacies d'établissements.

La procédure de visite enfin a été complétée par une restitution orale remplaçant l'envoi des constats par écrit. Cette procédure devrait améliorer le dialogue et faciliter les contacts. Elle semble d'ailleurs recueillir des premiers échos positifs.

ACAS (Agences communales d'assurances sociales)

Toutes les agences communales ne peuvent plus répondre à toutes les exigences. Les dossiers sont souvent complexes. Il est nécessaire de professionnaliser pour augmenter l'efficacité au sein des agences communales. Un groupe de travail planche sur la question : comment favoriser « en douceur » le regroupement. On pourrait imaginer des agents régionaux chapeautant plusieurs communes. La question reste ouverte et nous disposerons bientôt d'un rapport. Il nous paraît cependant qu'il serait judicieux d'utiliser les structures existantes, (RAS ?).

Service de la santé publique (SSP)

Ce service présente toujours des problèmes majeurs d'engorgement et vit en permanence dans l'urgence. Cela se traduit par de nombreux arrêts de travail et des difficultés à remplacer les collaborateurs absents.

Sur les douze postes demandés au budget 2000 (tous argumentés), trois seulement ont été accordés, dont aucun de secrétariat. Le calcul ne paraît pas très judicieux, si l'on considère que les tâches incontournables des secrétaires devront être accomplies par du personnel qui ne les maîtrise pas, occasionnant ainsi des retards et des coûts supplémentaires. Les mandats extérieurs ne sont pas non plus la panacée, il faut les préparer et les suivre. Reste la possibilité de la priorisation soulevée par notre première observation. A cet égard, le SSP a fait du traitement de l'interpellation Pierre Rochat, l'épine dorsale des priorités 2000. Il faudra cependant que chacun adhère et que rien ne vienne se greffer en supplément en cours de route. A noter encore les gros dossiers à charge du SSP :

- Fin d'équation 33.
- EMS 2000.
- NOPS : création du nouveau réseau de soins de la zone 1 ARCOS.
- Restructuration hospitalière, nouvelles missions des hôpitaux de la Vallée et de Moudon.
- Conventions particulières avec les hôpitaux intercantonaux d'Aigle, Payerne et Château-d'Œx.
- Négociation difficile de la CVHO en pensant déjà au nouveau mode de financement 2001.

Révision de la Loi sur la santé publique (LSP)

Le projet de loi modifiant la LSP devrait être soumis au Grand conseil en septembre 2000. Il ne s'agit pas d'une refonte complète de la loi de 1985, mais d'une mise à jour sur plusieurs points dans les domaines suivants : secret de fonction, commissions d'examen des plaintes, nouvelles professions de la santé, autorisation de pratiquer, secret médical, publicité, champ de compétences de certaines professions, médecins responsables d'établissements, sanctions administratives, formation des directeurs de laboratoires, appareils thérapeutiques, chaîne des urgences, publication des sanctions, garde médicale...

EMS

Rapport du CCF sur les EMS (SSP-SASH)

Le premier rapport du CCF d'avril 1998 sur la comptabilité de sept EMS avait amené le DSAS à créer un comité de pilotage chargé d'examiner les propositions du CCF pour améliorer la surveillance des EMS (COFIL-EMS).

En août 1999, le Conseil d'Etat a confié au CCF le mandat d'audit des EMS qui n'avaient pas encore été contrôlés. Le rapport de synthèse du CCF a été rendu public lors de la conférence de presse du 1^{er} mars 2000. Chaque député(e) a pu en prendre connaissance. Les membres de la sous-commission, ainsi que la présidente de la COGES, ont en outre consulté tous les dossiers individuels. Ils ont fait part de leurs constatations au chef du département qui leur a communiqué les actions mises en œuvre pour la surveillance des EMS, ainsi que le calendrier prévu pour leur exécution. Ces mesures sont de deux types :

- a) Adaptations légales et réglementaires pour la mise en place de conditions-cadres pour les EMS.
- b) Autres mesures visant à l'amélioration de la surveillance des EMS, la gestion des ressources humaines et la formation.

Les actions entreprises ou à entreprendre relèvent des domaines suivants :

- a) Contrôle de gestion (controlling-reporting, comptabilité)
 - Conditions d'octroi de la reconnaissance d'intérêt public, suppression des raisons individuelles.
 - Révision de la LSP.
 - Investissements et assainissement du réseau.
 - Réponses au postulat Gottraux et à la motion Gay Vallotton.
- b) Engagement d'un coordinateur du dossier EMS
 - Réorganisation juridique et financière.
 - Mise en œuvre de controlling-reporting et engagement d'un contrôleur de gestion.
 - Renforcement des contrôles sanitaires et de gestion (CIVEMS).
 - Négociation d'une convention collective de travail.
 - Formation du personnel.
 - Augmentation des exigences vis-à-vis de la formation des directeurs.

La sous-commission a constaté la volonté du DSAS de faire la lumière sur tous les dossiers pris individuellement.

Pendant l'exercice 2000, et sous réserve du mandat qui sera attribué à la Commission d'enquête parlementaire (CEP), la sous-commission suivra attentivement la mise en œuvre des mesures préconisées.

En dehors du rapport du CCF sur les EMS, la sous-commission tient à relever les faits suivants :

- Au titre de la restructuration du réseau des EMS et sur les 400 lits à fermer selon la cible EMS 2000, 160 l'ont été entre 1996 et 1998, souvent par les établissements eux-mêmes, auxquels il faut ajouter les 180 lits fermés en 1999.
- Le réseau est vétuste : selon une estimation, la mise en conformité de l'ensemble coûterait environ 235 millions de francs. On ne peut concevoir un assainissement du réseau selon des normes architecturales, qu'en procédant de façon raisonnable. Une application rigide des standards présente un réel danger et peut conduire à reproduire une pénurie qui aurait des effets pervers fâcheux.
- Il existe une liste des établissements vétustes à fermer, mais certaines mesures ne seront peut-être pas appliquées dans le court terme.
- Le développement du maintien des patients à domicile a modifié la clientèle des EMS. Le placement des patients est souvent plus une question d'orientation que du nombre de lits.
- Le nombre de lits de psycho-gériatrie est toujours insuffisant.
- L'EMS d'Etat Soerensen à Gimel, menacé de fermeture, voit sa mission modifiée et orientée vers la convalescence et les cures de repos.
- La question du financement liée à Plaisir et Soho qui défraie sans cesse la chronique n'est toujours pas résolue.

Renforcement de la chaîne des urgences. Situation à la fin 1999

- 1999 a vu l'inauguration de trois SMUR : St-Loup Orbe, Morges et Chablais.
- La première volée des techniciens-ambulanciers débutera sa formation du 2^e semestre 2000. Le titre de technicien-ambulancier permet la poursuite de la formation, en vue de l'obtention du titre d'ambulancier diplômé Croix-rouge suisse.

- L’actuel manque de personnel formé ne facilite pas la mise en place des ambulances d’urgence et de sauvetage qui doivent nécessairement être desservies par des professionnels.
- Les modalités de collaboration entre les partenaires (hôpitaux, réseaux, communes) sont loin d’être établies partout.

3^e observation

La mise en place des réseaux au sens des NOPS, la restructuration et les changements de missions des établissements sanitaires, les modifications du système de financement des urgences préhospitalières nécessitent un effort accru dans le domaine de la mise en œuvre du renforcement de la chaîne des urgences. La réalité du terrain ne suit pas toujours le discours.

- *Le Conseil d’Etat est invité à présenter au Grand Conseil un état de situation de la mise en œuvre du renforcement de la chaîne des urgences pour l’ensemble du canton, le calendrier fixé pour l’achèvement de sa généralisation et une définition claire de son mode de financement.*

OMSV

L’OMSV doit présenter un rapport et un bilan sur la question de l’opération « Leasing-Peugeot » pour les CMS de la zone sanitaire V. La sous-commission rapportera à ce sujet l’année prochaine. En l’état, une généralisation de la formule n’est pas envisageable pour l’ensemble du canton.

HAD (Hospitalisation à domicile)

L’étude sur l’opportunité de cette nouvelle prise en charge des patients s’est achevée en 1999. La décision a été prise d’arrêter l’expérience à fin 1999. Le dossier HAD est retiré et sera intégré dans la réflexion sur la planification sanitaire.

Division médicale, médecin cantonal

La division médicale du SSP, dirigée par le médecin cantonal, est composée de cinq départements :

- OCA (Office cantonal antialcoolique).
- Santé des fonctionnaires, permis de conduire, épidémiologie.

- Epidémiologie, hygiène publique.
- Médicaments, stupéfiants.
- Dépendances.

Selon le médecin cantonal, la division fonctionne avec une économie de moyens remarquables.

OCA (Office cantonal antialcoolique)

L'OCA, depuis sa création il y a une quinzaine d'années, a toujours été rattaché au SSP. Il a traversé cette dernière année une période difficile. La nouvelle responsable nommée d'abord à 60 %, puis peu après à 80 %, s'est rapidement trouvée submergée. Femme motivée, elle s'était fixé des objectifs ambitieux, mais s'est épuisée à la tâche, bien que soutenue par le médecin cantonal. Des forces de travail supplémentaires n'ont pu lui être accordées. Un poste et demi demandé par l'OCA, entièrement autofinancé, a été refusé pour le budget 2000. Dès l'été 1999, la responsable de l'office a été mise en congé de maladie. Le médecin cantonal et le médecin cantonal adjoint ont assuré l'intérim avant de se tourner vers la polyclinique universitaire, qui depuis le 10 janvier 2000, prend en charge l'OCA avec un médecin responsable a. i., un assistant social et une jeune femme médecin désireuse de se spécialiser dans le domaine des dépendances et qui va faire sa thèse sur les expériences de l'OCA.

L'ambiance s'est améliorée et l'OCA tourne. Néanmoins, il faut se poser un certain nombre de questions à son sujet. De toute évidence, il paraîtrait judicieux de désenclaver l'OCA qui, manquant de liaisons, se trouvait dans une ornière. Faut-il rapprocher l'OCA d'autres structures compétentes, médicales et sociales, quelles doivent être ses liaisons fonctionnelles avec le Centre d'abus de substances de la rue St-Martin par exemple ? Serait-il important de créer une chaire de toxico-dépendances à l'Université ? Après un premier essai infructueux, peut-on envisager un passage de l'OCA du SSP aux HC ?

Santé des fonctionnaires

La situation générale est décrite comme très difficile, le bilan est sombre : beaucoup de tensions, de facteurs de stress, de pressions sur les fonctionnaires, d'épuisements professionnels. Le plaisir au travail et la motivation disparaissent.

Une fois encore, la problématique présentée à l'observation n⁰ 1 est soulevée. La santé des collaborateurs de l'Etat est un gros enjeu, elle est l'image de « l'entreprise Etat ».

Pour cette année, le médecin cantonal adjoint voit venir une augmentation de 50 % des dossiers (incapacités de travail qui dépassent le droit au salaire direct, définition de l'invalidité).

Une nette tendance à l'augmentation des besoins se confirme : intensité des courriers (3 fois) au sein des réseaux de l'Etat, du Bureau de réadaptation professionnelle (BRP), des départements les plus lourds (DFJ ; DSAS ; Ordre judiciaire, Service pénitentiaire...) et du corps médical privé et institutionnel. Le médecin cantonal adjoint craint que le statut de la fonction publique ne prenne pas assez en compte une nouvelle vision des ressources humaines (choix et préparation des responsables des ressources humaines) et manifeste une certaine inquiétude de voir la maladresse à l'origine de « casses ».

CMS de Nyon

Les CMS de la zone sanitaire IV offrent pour les districts de Nyon et de Rolle des prestations très variées, à l'instar des autres Centres médico-sociaux du canton qui garantissent par la charte des EMS la qualité de leurs interventions et s'engagent par la charte d'entreprise, à respecter certains principes de fonctionnement. Le réseau de la zone IV comprend les CMS de Nyon, Gland, Rolle et de Terre sainte.

La sous-commission s'est entretenue avec le directeur des points suivants :

- Importance du bénévolat : sans les bénévoles, les coûts exploseraient pour le canton. Ils s'occupent notamment des transports en s'organisant eux-mêmes et de la distribution des repas à domicile, sauf pour la Ville de Nyon où le nombre de repas à livrer est trop important. L'engagement d'auxiliaires de santé varie aujourd'hui de Fr. 20.— à Fr. 25.— de l'heure.
- La « clientèle » prise en charge se modifie. La diminution de la durée de séjour dans les hôpitaux entraîne un abaissement de la moyenne d'âge des personnes prises en charge. Parallèlement, le développement des soins à domicile conduit au placement plus tardif. En 1999, 79 personnes ont été placées en EMS, moyenne d'âge 86 ans.
- Par conséquent, les conditions de travail s'alourdissent. On attend beaucoup de l'harmonisation du statut des soignants et de la suite qui sera donnée au postulat Gottraux.
- Les structures intermédiaires font défaut. Il serait bon d'envisager un programme dans les réseaux. Cette préoccupation ne rencontre que peu d'écho dans le secteur privé.

- La charge administrative augmente, pour les collaborateurs du terrain notamment. Pour les 800 à 1'000 « clients » pris en charge annuellement, il faut envoyer maintenant copie de chaque prestation facturée. Le petit instrument « BARman » qui accompagne sur le terrain chaque collaborateur permet une saisie facilitée de tous les éléments qui constituent sa journée : prestations fournies, temps passé en déplacements, etc.
- On attend la mise en place d'un outil permettant l'évaluation des besoins et de la qualité valable pour toute la Suisse.
- Après les mesures Table ronde, l'Etat désinvestit dans le domaine de l'hébergement et se concentre sur les investissements hospitaliers.

SPAS (service de prévoyance et d'aide sociales)

Le SPAS a été beaucoup sollicité par la sous-commission durant tout cet exercice, en particulier en raison des lourds dossiers dont il a la responsabilité, ceux notamment de l'Aide sociale vaudoise (ASV) et du revenu minimum de réinsertion (RMR). Nous tenons à mettre en évidence l'immense effort consenti pour relever des défis majeurs et pour la disponibilité de la cheffe de service et de ses collaborateurs qui ont tout mis en œuvre pour répondre à nos attentes. Le SPAS est finalement le seul « service social » du département. Sa tâche est lourde, ses missions multiples et les moyens mis à sa disposition souvent limités. Dès le 31 juillet 2000, la RAS sera également rattachée à ce service.

Les mêmes remarques que celles émises pour le SSP peuvent être faites pour le SPAS en matière de pénibilité du travail. Le SPAS a confié ou va confier quelques mandats à l'extérieur.

Evaluation du RMR (revenu minimum de réinsertion)

L'évaluation du dispositif RMR, confié à l'Institut de géographie de l'Université de Neuchâtel (IGN) et à l'Institut de recherche sur l'environnement construit (IREC-DA/EPFL) et conduite par le professeur A. Cunha a donné lieu à un rapport intermédiaire fin 1998 et à un rapport de synthèse en novembre 1999. A la suite du rapport intermédiaire, le comité de pilotage du RMR et les deux chefs de département concernés ont souhaité recadrer le mandat, notamment sur le fait qu'il ne s'agissait pas de parler d'un revenu minimum idéal, mais de celui qui était décrit dans la loi et son règlement ! Le rapport de synthèse présente une liste de points positifs et de points faibles du système. « La mise en œuvre du système RMR a été une étape positive, mais encore insuffisante dans la prévention et la lutte contre l'exclusion sociale ». Nous n'estimons pas nécessaire de rappeler ici la liste exhaustive des constats positifs

et négatifs contenue dans le rapport Cunha qui a été rendu public lors de la conférence de presse du 2 décembre 1999. Nous renvoyons également les député(e)s au rapport annuel du Conseil d'Etat ainsi qu'à la réponse à l'interpellation Pierre-Yves Maillard relative au RMR et à l'aide sociale de février 2000. Le suivi du rapport d'évaluation du RMR est assumé par le COPIL, chargé de mettre en place les recommandations. Le Plan d'action qui prend comme point de départ l'ensemble des points faibles du dispositif RMR identifiés par le professeur Cunha a été remis à la sous-commission. Il prévoit à partir des constats des propositions de suivi un responsable pour chaque proposition et fixe des délais de réalisation. Certaines démarches sont en cours, la plupart seront réalisées en 2000 et la démarche contrats de prestations SPAS/CSR devrait d'échelonner entre 2000 et 2003. La sous-commission suivra attentivement la mise en œuvre des recommandations proposées qui seront particulièrement examinées dans le cadre de la révision de la loi sur la prévoyance et l'aide sociales (LPAS).

ASV (Aide sociale vaudoise)

Après la publication en 1998 du rapport du CCF et du Service de révision de la Ville de Lausanne sur la sécurité de l'octroi de l'ASV, le Conseil d'Etat a constitué aux fins de donner suite au même rapport un comité de suivi présidé par M^e Bernard Ziegler. Ce comité a publié un rapport intermédiaire en janvier 1999 et un rapport final en janvier 2000 dont il ressort les conclusions exprimées dans le rapport annuel du Conseil d'Etat.

Nous revenons sur deux d'entre elles :

- L'Unité de contrôle et de conseils (UCC) du SPAS ne peut compter que sur la présence d'une première équipe de trois collaborateurs, dont un mis à disposition par le Bureau de réinsertion professionnelle (BRP) jusqu'au 29 février 2000. Après plusieurs vaines tentatives de renforcement de l'UCC et fort des premiers résultats obtenus et de l'accord de la Table ronde (mesure 3800 visant à créer une équipe d'appui et de contrôle qualitatif et financier de l'application des régimes sociaux – jusqu'à dix postes pour autant qu'ils s'autofinancent –), le chef du DSAS a présenté une nouvelle proposition de renfort qui a reçu l'accord du Groupe de travail, appui des mesures de la Table ronde. Dans ces conditions, l'UCC poursuit avec une seule équipe de deux réviseurs et un analyste financier. Comme le laisse apparaître le rapport du comité de suivi de janvier 2000 « un premier constat permet d'ores et déjà d'affirmer que le planning d'intervention initialement prévu, fondé sur deux équipes, ne pourra pas être respecté ».

- L’outil Progrès est un instrument perçu comme contraignant qui contient beaucoup de sécurités en lui-même, mais qui crée une certaine lourdeur.

De nombreuses questions posées par le CCF sont liées à la formation des professionnels de l’aide sociale. Plusieurs démarches sont entreprises dans ce domaine : besoins en formation, formations de base, en cours d’emploi, post-grade, adéquation avec les besoins du terrain, collaboration avec l’Ecole d’études sociales et pédagogiques de Lausanne (EESP) pour la formation des assistants sociaux (AS).

Malgré les difficultés de mise en place et les réserves émises ci-dessus, les mesures initiées par le plan d’action et les directives du recueil d’application nous paraissent pouvoir garantir la fiabilité et la sécurité de l’ASV.

CSR (Centres sociaux régionaux)

Fin 1999, toutes les régions du canton sont constituées, à l’exception de celle de Nyon-Rolle qui ne l’est pas officiellement mais qui devrait l’être en 2000.

La sous-commission a visité le CSR de Pully qui recouvre 35 communes de l’Est lausannois, des districts d’Oron et de Lavaux. Pully est la commune siège du CSR. Oron constitue une antenne forte dont le bureau est ouvert pratiquement en permanence et vers laquelle les AS se déplacent. Il est à noter que pour l’instant il n’existe pas de liaison informatique entre Pully et Oron : il en résulte un continuel va-et-vient des dossiers qui engendre des difficultés. Il en va de même avec Lutry et Epalinges, deux communes importantes de la région qui reçoivent dans leurs bureaux respectifs et gardent une proximité particulière pour leur population.

La visite de ce CSR a permis à la sous-commission d’aborder les problèmes généraux des CSR en présence de la secrétaire générale du DSAS, de la cheffe de service du SPAS et de ses collaborateurs ainsi que des responsables du CSR de Pully.

Les directives en matière d’application du RMR et de l’ASV sont perçues de façons très différentes par les CSR. Cela se traduit par des prestations offertes variables, le traitement des assistés pouvant différer d’une région à l’autre. Le rapport Cunha met du reste en évidence ces disponibilités.

A l’évidence le courant ne passe pas toujours entre le département et les CSR. Du côté de ceux-ci, on ressent un certain besoin d’autonomie. Les responsables de régions dépendant de plusieurs patrons (canton, plusieurs services-région-communes) ressentent une certaine ambiguïté dans le fait qu’ils ne sont pas

compétents pour élaborer les directives du département et qu'ils n'ont pour latitude que les tâches optionnelles. Ils souhaiteraient une clarification des choses, en particulier pour ce qui relève de l'aide financière et non-financière, tout en désirant se préserver une certaine marge de manœuvre. Ce souci de clarification est du reste partagé par le département.

Du côté du SPAS, on déplore un déficit de la qualité de la communication entre le département et les CSR desquels on attend une meilleure cohérence qui pourrait se concrétiser à travers une conférence des directeurs de CSR plus dynamique, interlocuteur unique entre le terrain et le COPIL via le SPAS, dotée d'un bureau répondant.

La situation s'améliore lentement et l'année 2000 devrait aboutir à créer une interface mieux organisée, propre à créer des modalités qui conviennent aux uns et aux autres.

Parallèlement au troisième paquet ETACOM, la révision de la LPAS devrait contribuer au désenchevêtrement des tâches.

Centre LAVI (Loi sur l'aide aux victimes d'infractions)

Comme le relevait le rapport 1999 de la sous-commission, le Centre LAVI avait « souhaité prendre son indépendance et constituer une fondation spécifique ». Un rapprochement avec PROFA était alors déjà évoqué.

Après consultation des partenaires, il a été établi que les préoccupations communes des deux partenaires LAVI et PFOFA donnaient un sens à ce rattachement. Dès lors, une nouvelle convention entre l'Etat de Vaud et la fondation PROFA/Centre LAVI a été établie. Elle entre en vigueur dès sa signature avec effet rétroactif au 1^{er} août 1999. Elle est valable jusqu'au 31 décembre 2000 et renouvelable tacitement. Cette convention est établie à titre transitoire, l'objectif étant de la remplacer par un contrat de prestation dès janvier 2001. Nous soulignons le bon état d'esprit dans lequel s'est finalement opéré ce rattachement qui ne peut être que profitable pour la poursuite de l'excellent travail accompli par le Centre LAVI dans cette période de détérioration des rapports sociaux et de précarisation de la situation des personnes.

FAREAS

A la suite du dépôt du rapport du CCF relatif à des manquements quant à la question administrative et à la tenue des comptes de la fondation, le Conseil d'Etat a nommé en décembre 1999 un comité de pilotage chargé de s'assurer de la mise en place des mesures correctives préconisées par la FAREAS. La sous-

commission sera tenue au courant de l'avancement des travaux de mise en œuvre des mesures dans le courant de juin 2000.

La Morgette

A la suite d'une intervention de l'association Solidarité-handicap mental, la sous-commission avait mis en évidence il y a deux ans ses préoccupations au sujet de cet établissement. Aujourd'hui la Morgette met en place progressivement les mesures de correction préconisées. Le personnel s'est quantitativement et qualitativement renforcé. En outre, le SPAS a procédé à une évaluation sur la base de critères de qualité établie pour systématiser la procédure de surveillance des institutions en coordination avec les conditions posées par l'OFAS.

Association le Chiffre de la Parole (ACP)

L'association LCP a été fondée en 1988 avec objectif de poursuivre l'expérience du CRPP (Collectif de Recherche Pédagogique et Psychanalytique) fondé en 1974. Le département psychanalytique de l'Association a obtenu en 1990 une autorisation du Département de l'intérieur et de la santé publique. Il est en outre reconnu par l'OFAS et L'AI/PC).

L'ACP héberge une dizaine de personnes présentant des troubles du comportement et de la personnalité. Elle a développé des collaborations avec Cery pour des accueils et des projets de réinsertion sociale. L'ACP héberge souvent pour de longues durées des personnes présentant des problèmes difficiles. Le service pénitentiaire recourt également à l'ACP.

La prise en charge des pensionnaires nécessite que les intervenants suivent une formation de psychanalyste qui permette l'accès au « référentiel commun » qui permet d'intervenir dans l'institution. Cette formation, pas obligatoire, mais « fortement recommandée » est dispensée sous la supervision du Dr A. Verdiglione, psychiatre d'obédience lacanienne, établi à Milan. Les salaires des collaborateurs de l'institution sont inférieurs à la norme. Ils participent financièrement à leur formation dont on n'est pas sûr qu'ils puissent la faire valoir ailleurs. L'ACP peut ainsi disposer d'un effectif en ETP plus important que celui que pourrait admettre le SPAS.

Selon nos informations, la demande de prise en charge de cas difficiles pouvant relever des compétences d'une institution telle que l'ACP s'accroît, mais l'accès à une telle thérapie semble réservé à un très petit nombre.

4^e observation

- *Le Conseil d'Etat peut-il préciser les besoins existant aujourd'hui en matière d'hébergement de personnes dont la pathologie nécessite une prise en charge telle que celle offerte, par exemple, par l'Association le Chiffre de la Parole. Y a-t-il adéquation entre l'offre et la demande ?*
- *D'une manière plus générale, les moyens dont dispose le SPAS pour la surveillance des institutions dont il est le service répondant sont-ils adaptés à la situation de ce jour ?*

Hospices cantonaux (HC)

De par sa situation géographique, le service des HC ne bénéficie pas de la proximité immédiate du BAP et les relations directes, transmission physique des dossiers par exemple, pourraient être améliorées.

Organisation générale : l'organigramme général a été modifié dès l'arrivée du nouveau directeur dans le sens de la suppression de la « direction des institutions » entraînant ainsi la disparition d'un échelon entre la direction et les départements. 1999 a vu l'engagement d'un secrétaire général. La sous-commission a pris connaissance des activités principales qui lui étaient dévolues mais n'a pas obtenu son cahier des charges. Parmi les activités du secrétaire général nous retiendrons pour cet exercice :

- La coordination de la réflexion interne sur les réseaux de soins NOPS et particulièrement le réseau centre réalisé en 1999.
- La préparation de la nouvelle loi sur les hospices (LH).

Réseaux : la mise en place du réseau de la zone I (ARCOS) a mis en évidence pour les HC un certain nombre de problématiques liées à leur statut.

- La mission universitaire cantonale des HC et ses relations avec les réseaux.
- La compatibilité d'une logique universitaire cantonale propre aux Hospices et d'une logique de proximité.
- Les négociations en matière d'allocations de ressources.
- Les négociations avec les réseaux.
- Le rôle d'hôpital de zone CHUV, le rôle des services psychiatriques dans les réseaux périphériques.

Nouvelle loi hospices : par une décision de juillet 1998, le Conseil d'Etat chargeait le DSAS de proposer un projet de nouvelle loi hospices.

Le projet poursuit quatre objectifs :

- Doter les HC de la personnalité juridique (fondation de droit public).
- Acquérir une complète autonomie de gestion économique et financière dans le cadre d'une mission précise en matière de gestion du personnel, gestion des finances et signature de contrats (partenariat industriel, conventions de collaborations).
- Assurer la compatibilité des réseaux et permettre aux HC de s'y affilier.
- Garantir le contrôle politique sous la forme d'une « haute surveillance » de l'Etat.

La nouvelle loi devrait en outre préciser les relations des HC avec l'Université et sa faculté de médecine.

Selon un calendrier très serré établi par le comité de pilotage de la nouvelle loi, celle-ci pourrait être examinée par le Grand Conseil en automne de cette année après une consultation externe et son approbation par le Conseil d'Etat.

Partenariat industriel et transfert de technologie

Dès le début du 2^e semestre 1999, les HC se sont attachés les services d'un spécialiste du transfert de savoir et de technologie et du partenariat industriel. Le transfert de technologie repose sur la relation triangulaire entre le chercheur, l'institution qui l'emploie et l'économie privée.

Le bureau de transfert de technologie récemment créé prend aujourd'hui le nom de PACTT puisqu'il s'étend à l'Université après la signature d'une convention conclue entre la direction générale des HC et le rectorat de l'UNIL. Le PACTT a pour buts entre autres :

- De mettre en place des règles de propriété intellectuelle dans les institutions où règne actuellement le désordre le plus complet.
- D'aider les chercheurs à valoriser leurs découvertes et à les assister dans les dépôts de brevets et dans les contacts avec les milieux industriels notamment.
- De mettre en place des mécanismes incitatifs internes et de développer le marketing de l'invention.

- De communiquer aux partenaires privés la maîtrise de la propriété intellectuelle.
- De développer les techniques de licences, etc. Les résultats d'ores et déjà enregistrés permettent d'augurer d'excellents résultats, et le poste devait s'autofinancer d'ici une année.

CHUV : personnel soignant

Le même constat de pénurie se reproduit d'année en année avec une acuité croissante. Les statistiques font apparaître qu'en 1999, pour les unités hébergeantes et selon les besoins déterminés par le système PRN en EPT, le CHUV disposait de 501,3 EPT contre 553,2 requis soit un manco de 51,9 EPT ou 9,4%. En guise de comparaison, les années 98-97-96-95 faisaient apparaître des mancos respectifs de 7,3% – 4,6% – 2,7% – 3,9%.

Au-delà des chiffres froidement considérés, force est de constater que faute d'une prise de conscience globale, on court à la catastrophe, étant donné que la même constatation peut être faite pour les unités non hébergeantes. Il est indubitable de surcroît que cette pénurie entraîne une dégradation des conditions de travail, une disparition de la motivation et une augmentation considérable des arrêts de travail.

Le CHUV prend en charge 365 jours par année un éventail de patients qui va du prématuré au centenaire. En dehors des soins, le CHUV accueille pour leur formation des étudiants issus des cinq écoles vaudoises de soins infirmiers qui représentent tous les niveaux de formation de base de la 1^{re} à la 4^e année en mettant à disposition 170 à 180 postes de stage. A cela s'ajoutent les formations post-diplôme dans les différentes spécialités.

L'introduction du nouveau statut du personnel par la diminution de l'horaire hebdomadaire, la semaine de vacances supplémentaire et la compensation en temps de travail de nuit créera un besoin supplémentaire de 100 EPT pour le CHUV et globalement 200 EPT pour les HC.

Le recours au personnel étranger recruté de préférence dans les pays francophones n'est pas sans poser de problèmes. Bien que les conditions de travail en matière de concepts de soins et de conditions salariales soient encore attractives pour les Canadiens notamment, elles ne présentent pas de garanties à long terme.

La sous-commission tient à souligner les efforts déployés à l'interne comme à l'externe par la direction des soins pour lutter contre la pénurie : réorganisation

des activités infirmières, transfert de tâches, mobilité du personnel entre les services et les départements, recours maximal au pool interne des infirmières et aux agences intérimaires, campagnes de recrutement, expériences d'amélioration du processus d'encadrement des étudiants et d'encadrement du personnel pour l'attirer et le garder.

5^e observation

Dans l'immédiat et en fonction des priorités exprimées par le CHUV, il apparaît nécessaire de mettre sur pied la formation d'une volée supplémentaire d'aides-soignantes cette année encore.

- *Le Conseil d'Etat est invité à mettre sur pied de toute urgence l'organisation de la formation d'aides-soignantes par l'ouverture d'une ou plusieurs classes supplémentaires. Cette mesure s'inscrirait d'ailleurs dans l'optique préconisée pour les nouvelles formations.*

Formation-écoles

En l'absence de décision politique du Conseil d'Etat dans la suite de DUPLO concernant le rattachement de la formation paramédicale au DSAS ou au DFJ, le département Ecoles des HC a poursuivi son développement et ses activités en 1999 en intégrant naturellement à sa réflexion le projet HES santé-social que la sous-commission suivra cette année.

Le département Ecoles des HC qui a vu à sa tête un changement de directrice en 1999 s'est vu confronté aux problèmes suivants :

- Influence de l'évolution du contexte sanitaire sur la formation clinique : offre de stages, encadrement des étudiants.
- Réduction des ressources dans une conjoncture de développement. A cet égard, il faut insister sur le fait que s'il n'y a pas d'adaptation des ressources au vu des nouvelles conditions, augmentation du nombre d'étudiants, nouveaux objectifs HES, évolution du cadre professionnel, nouveaux développements et nouvelles responsabilités, la qualité de la formation ne pourra que se dégrader.

Le département Ecoles offre, rappelons-le, des formations de base pour les soins infirmiers (niveaux I et II), techniciennes en salle d'opération (TSO), sages-femmes, physiothérapeutes, techniciens en radiologie médicale (TRM), laborantines médicales et formation clinique pour les pédicures-podologues ainsi qu'une formation continue pour les différentes professions.

Le département Ecoles a visé en 1999 les objectifs fixés :

- Poursuite de la réorganisation du département Ecoles.
- Renforcement de l'encadrement des étudiants.
- Participation au développement du projet HES romande santé-social.
- Constitution de la fondation pour la recherche en soins.
- Développement des applications informatiques dans le domaine de la formation.
- Etablissement de standards d'allocation de ressources pour les écoles privées et publiques.

Toutes les problématiques liées au développement du département Ecoles et de l'ancrage des écoles cantonales aux HC seront envisagées dès cette année dans l'optique de la création de la HES romande santé-social.

Psychiatrie

Le 24 octobre 1999, le peuple vaudois disait oui au projet de Centre de traitements psychiatriques du secteur Nord à Yverdon-les-Bains, appelé à remplacer l'actuel Hôpital Bellevue et à desservir toute la région du Nord vaudois et ses 125'000 habitants. Les maladies neuropsychiatriques sont en forte hausse et particulièrement dans les pays à hauts revenus. Aujourd'hui, l'accent est mis sur la déstigmatisation de la psychiatrie et le renforcement des droits des patients.

Le financement de la psychiatrie en Suisse pose des problèmes. L'hospitalisation, qui a tendance à se réduire, est bien rétribuée alors que l'ambulatoire et les structures ambulatoires qui se développent sont mal rétribuées, de même que le financement de certaines prestations sanitaires par l'AI est remis en question.

Le département psychiatrique des HC a élaboré une liste de propositions de solutions aux problèmes actuels. Dans l'immédiat et pour 1999, il s'est attaché à la poursuite de ses objectifs : constitution des réseaux, qualité des soins, confort et protection des patients, résolution des problèmes liés aux différents secteurs psychiatriques, collaborations entre les secteurs Centre, Nord et Ouest de même que de l'étude des opportunités des collaborations avec le secteur Est entièrement financée par l'Etat mais qui n'est pas coordonnée aux trois autres pour son activité et sa gestion. D'autre part, la participation active du département psychiatrique avec les réseaux NOPS formés ou en formation, les

HC en matière de rapprochement des médecines somatique et psychiatrique et de développement des neurosciences se poursuit.

Conclusion

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance lors de ses travaux. Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département de la santé et de l'action sociale pour l'année 1999.

DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE (DEC)

M. Philippe Vuillemin, rapporteur : — La sous-commission chargée d'étudier la gestion du Département de l'économie pour l'exercice 1999 était composée de MM. André Groux et Philippe Vuillemin, rapporteur.

La commission a effectué son travail de la manière suivante :

- Des visites régulières de sites importants ou significatifs du canton, en rapport avec le département concerné (ex-Haras fédéral d'Avenches).
- Des visites-surprises, en l'occurrence à l'Office cantonal de la main-d'œuvre et du placement (OCMP) et à la garderie Mosaïque.
- L'utilisation à deux reprises, des possibilités offertes par l'article 65 de la LGC.
- Deux participations aux travaux de la Commission des finances du département.
- Une séance d'une journée où la commission a reçu tous les chefs de service du département à tour de rôle, pour qu'ils s'expriment sur les objectifs transversaux de la commission de gestion et recevoir les réponses aux questions encore en suspens.

Cette façon de faire permet de saisir en une vue d'ensemble instantanée, tout un département dans l'interactivité de ses services.

L'accueil est courtois et aimable de la part des chefs de service et de leurs adjoints, courtois mais intrigué, de la part de ceux qui nous reçoivent à

l'extérieur, et qui apprennent quelquefois à cette occasion que leurs activités voire leur fonction étant régie par une loi ou un arrêté du Conseil d'Etat, il est normal que la Commission de gestion du département se préoccupe de leur existence.

Signalons enfin et pour la petite histoire, que le département a installé dans certains bureaux, des lampes qui ne s'allument que lorsque les fonctionnaires qui y travaillent, bougent ; s'ils ne font rien, tout s'éteint.

A ceux qui, à l'Etat de Vaud, nous concoctent à longueur d'année des outils, EROS, MERITE ou PLAISIR, nous suggérons d'utiliser le simplissime outil « lux perpetuat » pour évaluer le travail de la fonction publique.

Les objectifs transversaux de la Commission de gestion du Grand Conseil appliqués au DEC

Leur étude nous permet les remarques suivantes :

1. La communication interservices dans le département est en progrès, non seulement par une prise de conscience des chefs de service de son utilité, mais aussi grâce à Intranet.
2. Tous les postes clés, à l'exception du secrétaire général et de l'Etat-major très rapproché de la cheffe du département, disposent d'adjoints qui peuvent les remplacer, quelquefois totalement, quelquefois partiellement, mais en tout cas suffisamment pertinemment, pour permettre un choix non précipité du futur titulaire de la fonction momentanément vacante.
3. Dans ce département, comme ailleurs, il existe une kyrielle de commissions extraparlimentaires instituées par la loi et censées réunir tout un aréopage autour des thèmes les plus divers, mais dont la seule limite est l'âge, sans limite de mandat et qui ne sont nommées et réunies qu'une fois par législature, voire pas du tout.

La palme d'or, si on ose l'écrire, revient à la Commission du cinéma qui n'a plus été réunie sauf erreur depuis 1982 et dont on apprenait le décès des titulaires qu'au renouvellement, s'il voulait bien se faire. On crée, à côté des commissions légales et officielles, des groupes de travail qui sont en règle générale beaucoup plus performants, parce que réunissant les acteurs véritablement concernés par un changement ou une modification quelconque. C'est dommage ! Les commissions extraparlimentaires doivent être vraiment utilisées, renouvelées autant qu'il le faut, dans des cadres de limitations de mandat précises, et il est impérieux que le président de ces commissions, de concert avec le ou les chefs de département concernés, leur assignent des

objectifs et des tâches définies réalisables en l'espace de quatre ans. Mais c'est au Conseil d'Etat et au Grand Conseil, quand ils rédigent des lois et des règlements, de réfléchir plutôt deux fois qu'une, aux commissions extraparlimentaires qu'ils créent: ils doivent en même temps en avoir l'exigence de la compétence et l'utilité.

4. Effet DUPLO : il a été vécu comme positif par la plupart des structures du département, à l'exception de l'Office de la police du commerce sur lequel nous reviendrons.

Secrétariat général (SG)

1999 représente la première année complète d'activité du secrétaire général à la tête d'un service progressivement repensé et complété. Des aménagements de détails relationnels restent à mettre au point en ce qui concerne le collaborateur personnel, la déléguée à la communication du département voire la secrétaire de la cheffe du Département pour que dans un milieu aussi strictement hiérarchique que l'Etat de Vaud, on évite qu'un collaborateur ait plusieurs chefs et donc pas de repères clairs sur les missions à accomplir.

L'étude et les réponses à apporter aux consultations les plus diverses, qu'elles soient interdépartementales, fédérales ou même issues d'associations privées, occupent une large part du temps du secrétariat général. Le danger de la consultation sur tout et hors de propos mène à une surcharge grandissante qui implique que tôt ou tard, des limites devront y être mises.

Le secrétaire général a géré avec pertinence et célérité, avec la collaboration des chefs de services concernés, deux problèmes majeurs qui ont agité le département, avec des débordements sur 2000 d'ailleurs, concernant l'audit de l'Office cantonal de la main-d'œuvre et du placement (OCMP) et celui de l'Office cantonal de la police du commerce. Les méthodes modernes d'investigation, un examen de la situation sans état d'âme ni parti pris, dans le seul intérêt de l'Etat, sans oublier la touche humaine dans une restitution honnête, mais quelquefois difficile, de la vérité aux collaborateurs concernés, ont permis, à l'avis de la commission, de traiter avec succès des abcès de fixations qui auraient pu, dans d'autres circonstances, amener une dégradation à ce point importante des prestations de l'Etat que cela eût pu être dommageable à l'ensemble de la collectivité vaudoise quant on sait que les deux offices concernés sont en relations étroites et quotidiennes avec la réalité économique, ludique et sécuritaire du canton.

Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH)

La responsable de ce bureau a obtenu le rang de chef de service avec accès direct à la conseillère d'Etat, ce que nous avons demandé. Le bureau gère un premier chantier dédié quasi exclusivement à la promotion de la femme dans l'Administration cantonale vaudoise. Dans ce cadre, il a mené une campagne cohérente pour la promotion de la femme dans tous les domaines, y compris les apprentissages techniques ; il a ensuite, à l'intérieur de l'administration, essayé de mettre en place les mesures permettant de concilier à la fois le travail et la famille, ce qui est important pour la promotion de la femme dans l'administration.

Le deuxième grand chantier de ce bureau, et qui prend tant d'importance qu'il en menace le fonctionnement même, est de s'occuper des affaires de mobbing et d'harcèlement qui lui sont communiqués. Il faut dire qu'on assiste à une véritable explosion de cas dont finalement un quart représente des cas réellement douloureux, graves et nécessitant un temps très important d'investigation et d'implication de la cheffe d'office et de ses collaborateurs. Pour les autres dossiers, le fait d'en avoir ouvert un auprès de ce bureau « sécurise » les membres de l'Administration, qui en restent là. Certains toutefois nécessitent une enquête un peu plus approfondie mais la plupart des cas se résolvent par une médiation appropriée, intradépartementale la plupart du temps.

La commission a consulté des dossiers, a pris connaissance de la procédure et de la façon dont les écrits étaient tenus et peut affirmer, au Grand Conseil, qu'au stade actuel du développement des plaintes pour mobbing et harcèlement, les mesures prises dans le cadre de l'Etat de Vaud sont pertinentes, proportionnées et humaines. Mais, victime de son succès, de la relative nouveauté des procédures qui empêchent un triage prioritaire des cas à entreprendre d'abord, d'un manque de formation et d'expérience dans la gestion émotionnelle des dossiers ensuite, les responsables du groupe Impact s'usent à grande vitesse menaçant l'efficacité même de leur travail.

1^{re} observation

Un renforcement du groupe Impact du Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes, par le biais d'engagements limités dans le temps d'un juriste et d'un psychologue supplémentaire, permettrait de faire face à la situation momentanée. Parallèlement, une recherche scientifique qui pourrait impliquer l'Université de Lausanne et visant, par l'étude de cas, à dégager au fil des mois

un certain nombre de lignes directrices permettant, à terme, de mieux résoudre les cas sans épuiser inutilement le personnel, serait la bienvenue.

– Le Conseil d'Etat est invité à mettre en place les structures temporaires nécessaires, pour faire face à l'augmentation des dossiers d'une part et la meilleure connaissance de ceux-ci et de leur suivi par un travail de recherche scientifique.

Nous avons visité la garderie Mosaïque et nous soulignons ici la compétence du personnel qui la compose et la qualité de l'accueil offert aux enfants. La sous-commission a vérifié la disposition qui veut qu'un des parents au moins de l'enfant, soit membre de l'Administration cantonale. Les dossiers sont tenus avec correction et exactitude et à notre connaissance, il n'est pas fait de passe-droit.

2^e observation

La sécurité objective des enfants dans les garderies d'Etat n'est pas assurée en cas d'incendie important. Il n'y a pas de plan d'évacuation incendie, le personnel ne sait pas nécessairement utiliser les appareils d'extinction et d'évacuation de fumées pourtant mis à disposition. Aucun exercice pratique d'évacuation n'a jamais été organisé. Enfin, le jour de notre visite, nous avons pu entrer dans la garderie Mosaïque comme dans un moulin et n'y rencontrer personne pendant longtemps ce qui, même lié à la structure du bâtiment, ne se révèle pas être très pertinent à la lumière d'incidents graves récents ayant émaillé la vie de garderies, ailleurs en Europe.

– Le Conseil d'Etat est invité à se pencher au plus vite sur les conditions de sécurité active des deux garderies que le BEFH gère, à remédier à leurs manquements et prévoir un dispositif de protection des garderies, simple et efficace contre les intrusions illicites.

Le libellé exact du Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes n'est pas révélateur de son activité : le bureau pratique la promotion de la femme dans l'Administration cantonale et cela ne dérange évidemment pas la commission qui estime que dans ce domaine il y a encore beaucoup à faire, même s'il faut affirmer aussi que des résultats non négligeables, ont été obtenus. Par contre, nous ne voyons pas d'action concrète et d'envergure qui aient en quoi que ce soit servi à l'égalité entre femme et homme dans l'Administration cantonale, puisque aucune campagne sérieuse n'est menée pour la promotion de l'homme dans certains métiers largement féminisés tels que les soins et l'enseignement.

Doit-on dès lors appeler ce bureau : Office de la promotion de la femme et de la lutte contre le mobbing ? Cela amènerait une lisibilité institutionnelle plus honnête, puisque la promotion de l'homme ne semble pas l'intéresser.

Service de l'emploi (SDE)

En moins de deux ans, les données changent ; lors de notre rapport 1997, tout restait dominé par les problèmes à peine réglés de la Caisse cantonale de chômage et des ORP qui montaient en puissance face à un marché du travail anémique et léthargique.

Deux ans plus tard, et conformément aux vœux du Grand Conseil, les ORP se sont révélés parfaitement « biodégradables », et le nombre de conseillers n'a cessé de diminuer en proportion de l'amélioration des perspectives du marché du travail.

La commission a visité plusieurs ORP dans le canton, remarqué la qualité mais aussi le style personnel des responsables des différents ORP, bien intégrés dans leurs régions et bien connus des acteurs du marché du travail de celles-ci. L'ORP d'Oron, dont la petite taille pourrait faire croire qu'il devrait être supprimé et remplacé par celui de Moudon, mérite à notre avis d'être conservé comme observatoire des réalités sociales à venir, parce que situé dans une région où pendularité et ruralité posent d'intéressants problèmes sur les habitudes de vie, de travail et de consommation de nos concitoyens.

L'ORP d'Oron doit à la fois gérer ceux qui travaillaient en ville et qui ont perdu leur emploi mais qui doivent s'adresser à lui parce qu'ils habitent la région d'Oron, et les ruraux qui, ne trouvant plus d'emplois dans la structure traditionnelle, se retournent vers l'ORP pour des perspectives différentes.

Là aussi, nous estimons qu'une implication de l'Université de Lausanne à travers un travail de doctorant, pourrait être la bienvenue car, et nous nous permettons cette remarque annexe, l'implication de l'Université de Lausanne dans les changements économique-sociaux de notre canton est aussi une manière de la considérer et de montrer que tout ne dépend pas que de la biotechnologie.

Nous avons enregistré avec satisfaction qu'avoir plus de cinquante ans n'était plus forcément un handicap pour être placé vu l'amélioration du marché du travail. Il faut toutefois améliorer les possibilités de placement des gens entre 50 et 65 ans dans un contexte d'un allongement de durée de vie qui laisse, dans cette tranche d'âge, absente du marché du travail, des gens en pleine capacité de leurs moyens.

3^e observation

Nous considérons comme adéquate l'adaptation des effectifs des Offices régionaux de placement aux fluctuations du marché du travail, mais nous estimons qu'il ne faut pas perdre la qualité et l'expérience acquise par les ORP.

- Le Conseil d'Etat est invité à prendre les mesures nécessaires pour garder, même en cas d'excellente situation du marché du travail, le nombre d'ORP et de conseillers, nécessaires au bon fonctionnement et au maintien des compétences acquises des ORP et à prévoir un plan de montée en puissance de ceux-ci au moment d'une détérioration possible du marché du travail.*
- Par ailleurs, ne serait-il pas opportun de développer des synergies entre les ORP et l'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP) tout en poursuivant les collaborations avec les Centres sociaux régionaux (CSR).*

Inspection cantonale du travail (ICT)

La commission a passé une demi-journée dans un établissement de la région lausannoise, avec l'inspecteur du travail. Elle a pu constater la mission de prévention que celui-ci exerce dans l'enseignement, pédagogique s'il en est, des nombreuses dispositions légales et réglementaires qui régissent le secteur de la restauration. La commission a été étonnée de constater les nombreuses lacunes des documents présentés à l'inspecteur, alors même que le dit établissement semble être soutenu par un très gros établissement de Lausanne, ce qui aurait dû lui permettre d'avoir une certaine sécurité quant à la qualité des documents qu'il entendait présenter à l'inspecteur. La commission constate que le milieu de la restauration, malgré son individualisme et son goût de la liberté d'entreprendre que nous saluons, devrait se rendre compte que c'est dans l'intérêt réciproque, tant des patrons que des employés, que les lois et règlements ont été édictés et qu'il est inutile de les ignorer, par méconnaissance ou délibérément. Nous ne pouvons que souhaiter que les associations professionnelles et les instances concernées de l'Etat, mettent sur pied les rencontres nécessaires pour éviter à l'avenir que les lacunes aussi criardes que nous avons constatées, occupent au-delà du raisonnable, un inspecteur du travail par ailleurs surchargé dans ses tâches.

La commission continue de penser qu'un inspectorat du travail cantonal fort et indépendant reste la meilleure garantie dans la lutte contre le travail au noir et le respect des prescriptions minimales que chaque entreprise se doit de respecter : c'est moins liberticide qu'il n'y paraît et souvent utile aux parties concernées.

Office cantonal de la main-d'œuvre et du placement (OCMP)

Il a fait l'objet d'une visite-surprise en automne dernier. Nous sommes arrivés en pleine déliquescence directoriale, ce qui a illustré, une fois de plus, qu'il ne fallait pas confondre les compétences personnelles des chefs et des collaborateurs et leurs capacités, d'une part à diriger, et d'autre part à travailler ensemble dans des perspectives communes d'efficacité d'un service fortement en relation avec les milieux économiques extérieurs, ceci d'autant plus que la conjoncture s'est largement améliorée. L'audit qui a été mené, l'a été avec pertinence, la direction de l'office remplacée, par le départ « naturel » de la cheffe du dit office ainsi que par la mise en demeure de se former de fonctionnaires de l'office qui semblaient peu enclins à comprendre qu'il ne sert à rien de ne pas s'adapter à un monde qui change. Le rapport de gestion 2000, souhaitons-le, permettra un bilan positif de l'évolution favorable qui semble se dessiner.

Service de l'économie et du tourisme (SET)

Le chef de service se dépense sans compter en heures de travail et investissement personnel, y compris à domicile, pour que ce service soit une carte de visite de première qualité du canton de Vaud. Le site Internet : Vaud online est sa création. Il s'investit beaucoup, avec bonheur souvent, et nécessiterait d'être renforcé d'une aide à la décision financière qui lui permettrait de mieux cerner la portée des projets qu'il entend mettre sur pied.

Il est à la tête d'un service qui comporte plusieurs chantiers législatifs urgents à mettre en place : loi sur le tourisme, loi sur la police du commerce, loi sur le cinéma, sans compter la redistribution des tâches via EtaCom, concernant la LADB, ce qui ne va pas sans quelques problèmes. A ce titre, la commission s'étonne de la puissance du comité de pilotage d'EtaCom qui peut sans autre freiner la mise en consultation de la LADB, pourtant entièrement rédigée, auprès des milieux concernés en général et du Grand Conseil en particulier. A ce propos, nous constatons que des structures non-constitutionnelles gênent le fonctionnement de l'Etat, provoquant ainsi des court-circuits et des retards fâcheux dans l'activité essentielle du Grand Conseil qui est de légiférer.

Dans le contexte de ce service, nous avons passé une journée dans le district d'Oron et avons constaté qu'une région, marginale jusqu'il y a peu, relativement pauvre et mal équipée, savait, grâce à l'opiniâtreté de quelques-uns, développer des structures touristiques intéressantes et prometteuses pour l'avenir. La mise en valeur des ressources naturelles, la persuasion des habitants de ce secteur que le tourisme rural a un avenir, la prise de conscience évidente

des syndicats de cette région de la nécessité de la promouvoir font que, sans grand frais et sans couverture médiatique excessive, avec pertinence et persévérance, la région d'Oron est sûrement une des plus dynamiques de ce canton par rapport à ses possibilités originelles.

Chacun sait depuis longtemps que quand on a peu, on a des idées et que les délices de Capoue tuent l'imagination et l'innovation. Certaines régions de ce canton, qui tendent la main en espérant qu'on leur donnera de l'argent pour la promotion touristique et économique, tout en ne proposant aucun projet intéressant, devraient s'en souvenir...

Nous avons visité le Biopôle de Vennes. La mise en valeur par le biais d'un plan d'aménagement cantonal semble prometteuse et pertinente. Mais il faut dire aussi que le citoyen vaudois se sent un peu submergé par les différents secteurs de ce canton, dépendant directement de l'administration de celui-ci ou non, qui font preuve d'un dynamisme industriel et tertiaire de bon aloi, mais qui donnent également un sentiment de dispersion de l'effort et des fonds mis à disposition des innovations technologiques. Nous suggérons que le Biopôle et ce qui s'y fera soient mieux mis en valeur par une communication attrayante à la population et aux milieux concernés, tout en démontrant les synergies et non les antagonismes qui se feront entre lui et d'autres régions de ce canton qui pourraient attirer des entreprises similaires ou pour le moins complémentaires.

Mais nous sommes conscients que dans le domaine tant des pôles économiques que de l'établissement de toutes sortes de technologies nouvelles dans le canton de Vaud, il faut attendre encore une année ou deux, afin de pouvoir donner un panorama complet et compréhensible à la population, du virage économique qu'a effectivement pris le canton.

La commission a visité l'Office du tourisme dont les structures nous ont semblé adéquates face aux défis de l'avenir. Une réforme de la loi devrait permettre de mieux définir ce qu'est un investissement touristique, qui ne devrait pas s'arrêter qu'aux remontées mécaniques comme autrefois, mais englober aussi bien un site Internet promotionnel d'une région, que le tourisme vert par exemple. Et reste bien sûr l'éternel taxe de séjour... os que rongent avec délices ceux qui, n'ayant que peu d'esprit d'entreprise, préfèrent s'accrocher aux petits détails concrets qui ne sont pas sans importance certes, mais qui ne devraient plus conduire à des querelles de clocher dont on ne perçoit plus la signification puisque le tourisme est devenu une industrie globale au canton de Vaud et non des moindres comme chacun le sait.

Nous réitérons ici la nécessité que le Service de l'économie et du tourisme a, de pouvoir compter sur des locaux accueillants et adéquats dans l'Administration

cantonale, car il ne faut pas seulement pouvoir recevoir les gens sur un site Internet, mais aussi dans un cadre agréable qui permette la discussion et la négociation en tête-à-tête comme cela se fait depuis toujours.

Office cantonal de la police du commerce (OCPC)

C'est l'office qui semble avoir le plus souffert de DUPLO. Il s'est senti exilé, surchargé, délaissé et pour tout dire le mal-aimé de l'Administration cantonale.

Nous avons déjà eu l'occasion de dire dans un rapport précédent, que ce service était primordial face au développement d'une société de loisirs.

C'est aussi un service qui a une tâche très ingrate de police qui devrait être mieux soutenue, parce que lorsqu'il s'agit de fermer des établissements manifestement hors la loi par leurs activités ou leurs trafics ou de contenir dans la proportion la plus supportable une prostitution dont on ne sait plus très bien si elle est usuelle ou si elle est une promotion de la traite d'êtres humains dépendant du revenu du sexe par leur misère sociale, une cheffe d'office avec quelques collaboratrices ne font manifestement pas le poids. Que l'on comprenne bien ici que la commission n'émet aucun jugement de valeur sur les collaboratrices qui font très dignement leur travail dans le cadre de cet office. Mais le monde auquel elles sont confrontées est impitoyable, violent et quelquefois de type mafieux. On ne combat pas ces gens-là avec le sourire, les vaudoiseries ou le haussement d'épaules.

A terme, les communes qui souhaitent prendre des compétences dans le secteur de la police du commerce ou de la LADB seraient bien inspirées de s'en rappeler.

4^e observation

L'obsolescence des lois et leurs lacunes menacent la civilisation de loisirs qu'est devenue la nôtre.

Nous avons conscience que dans tous les départements de l'Etat, il existe des lois urgentes à réviser. Toutefois, les priorités nous semblent devoir s'établir en fonction des besoins des citoyens et personne ne saurait nier qu'actuellement nous sommes dans une civilisation de loisirs et que toutes les lois qui s'y rapportent génèrent des libertés quotidiennes, mais aussi des contraintes dont il faut avoir une claire visibilité, pour éviter la foire d'empoigne comme les chicaneries inutiles ou les dérives criminelles.

– Le Conseil d'Etat est invité à présenter rapidement les modifications de loi que le mode de vie de nos concitoyens requiert.

Suite à l'audit qui a été mené à l'Office cantonal de la police du commerce, les mesures ont été prises, dont la plus essentielle semble être celle de réunir en un même endroit le Service de l'économie et du tourisme et le dit office. Un resserrement administratif des liens entre le chef de service et la cheffe de l'office a également été mis en place. Le rapport de gestion 2000 renseignera sur la pertinence des mesures prises.

Le Service de l'agriculture (SAGR)

Le service veille à ce que le passage à la politique agricole 2002 se fasse correctement. Il gère avec pertinence, quelquefois avec sévérité mais à notre avis avec compétence, le problème des paiements directs. La commission s'est fait largement instruire du dédale paperassier auquel l'agriculteur vaudois est confronté, et nous avons examiné plusieurs dossiers, au hasard, pour en vérifier l'exactitude, les corrections apportées par les responsables lorsqu'ils étaient mal remplis, et les conséquences financières qui en découlent. Tout compte fait, heureusement que la terre vaudoise fait encore pousser force légumineuses, graminées et autres produits et céréales sans que les papiers venus de Berne lui en donnent l'ordre.

Pourvu que les formulaires, les accords internationaux ou non, passés ou à venir, la précarisation de l'agriculture de montagne, le manque de descendance et de perspectives intéressantes à être agriculteur, ne fassent pas disparaître complètement cette profession de la vie socio-économique vaudoise. Faudra-t-il en arriver à ce que, un jour, on doive créer le « Service de développement de l'agriculture vaudoise », cela serait un comble mais ce n'est pas impossible.

Le service, à côté de la personnalité incontestable de son chef, dispose d'une série de collaborateurs qui ont impressionné la commission par leur savoir et leur disponibilité. Les relations avec Prométerre sont excellentes et nous sommes au plaisir de dire que, malgré les récriminations quotidiennes et finalement peu graves des milieux concernés, le canton de Vaud dispose dans le Service de l'agriculture d'une part et son antenne semi étatique Prométerre d'autre part, des instruments nécessaires à la meilleure gestion possible de l'agriculture vaudoise...

En automne 1999, la commission a visité l'Ecole de fromagerie de Moudon et le Haras fédéral d'Avenches.

A l'Ecole de fromagerie, très bien tenue par ailleurs, elle a constaté un entreposage pour le moins curieux de produits toxiques, y compris de déchets toxiques vides, dans des locaux inadéquats. Elle a mené auprès du département une action pour une correction immédiate d'un état de fait peu souhaitable dans une entreprise de production alimentaire, école de surcroît. Cette correction a été faite, quittance écrite à l'appui.

Lors de sa visite du Haras fédéral d'Avenches, elle a constaté la qualité des aménagements proposés autour de celui-ci, et en particulier du centre équestre, remarquable réussite architecturale, environnementale et ludique. Persiste l'avenir du haras : le sujet est politiquement chaud et pas seulement au niveau cantonal d'ailleurs ; à l'avis des commissaires toutefois, ce n'est pas parce qu'on n'utilise pratiquement plus le cheval dans l'agriculture et dans l'armée qu'il faut songer à supprimer les centres d'excellence d'élevage chevalin. Nous ne sommes pas convaincus que le cheval, qui continue à rendre d'inégalables services au 9/10 de l'humanité, ne mérite pas qu'on lui dédie un centre d'élevage. Nous souhaitons que le canton de Vaud fasse tout pour maintenir une existence intelligente et financièrement adaptée de ce lieu d'élevage, de connaissance et de sensibilisation au cheval de la population.

Office cantonal de la viticulture (OCV)

Le chef d'office semble faire l'unanimité du monde viticole vaudois au point que le vigneron couronné du château de Chillon à la fête des vignerons, l'a cité. Entregent et compétence, mais sachant sanctionner, il est incontournable lui aussi. Toutefois, quand l'Interprofession disposera des possibilités légales et réglementaires de prendre en charge l'avenir de la viticulture, se posera la question de redéfinir l'office, ses tâches et ses buts.

La commission a visité, à la grande surprise de son directeur, l'Office des vins vaudois : on n'y avait moins vu de députés dans l'exercice de leur fonction que dans l'exercice de la dégustation. Or, une loi institue l'Office des vins vaudois et à ce titre la commission doit s'en occuper. Un nouveau directeur est entré en fonctions courant 99, et s'est déjà signalé par quelques actions promotionnelles à la gloire du vin vaudois. Cela se matérialise par une présence adéquate aux lieux importants de foires et d'expositions, ainsi que d'une documentation commune aussi agréable à l'œil qu'elle l'est à la lecture du contenu.

Malgré une structure un peu compliquée, qui mériterait d'être revue, l'Office des vins vaudois nous a semblé très au fait du marché viticole et des actions que l'on doit y mener.

La commission a vérifié l'auto-contrôle de la vendange par les vigneron. Les carnets sont dans l'ensemble bien tenus et avec exactitude, ce qui est dans l'intérêt même de la profession ; ce qui montre que les contrôles étatiques ne sont pas nécessaires à partir du moment où la motivation est suffisante pour remplacer les « missi dominici » du Service de la viticulture d'autrefois.

Les commissaires ont visité le vignoble du Vully, qui est essentiellement tourné vers nos compatriotes alémaniques. Esprit d'entreprise, esprit de famille, esprit de tradition mais aussi d'innovation caractérisent les trois vigneron rencontrés. Mais pour deux d'entre eux, le Vully semble être un produit aussi rare que le Château Yquem... et déguster un verre semble relever du privilège le plus insigne qui vous soit accordé. La sous-commission n'avait aucune envie de se noyer dans l'alcool mais simplement de connaître les produits du terroir. Très respectueusement, les commissaires font remarquer à leurs amphitryons qu'il serait opportun de ne pas oublier leur appartenance au Pays de Vaud et qu'un généreux pot de vin aux députés de l'Arc lémanique ne les empêche pas par ailleurs d'aller vendre sur Soleure.

Service vétérinaire (SVET)

En été 1999, nous avons visité quelques alpages jurassiens et nous sommes laissé dire que ceux-ci, souvent propriété de communes, étaient nettement mieux entretenus que les alpages des Préalpes tenus par des particuliers. Nous irons vérifier cette affirmation, mais il ne nous étonne pas que dans le cadre difficile de l'agriculture de montagne, cela soit le cas. L'état sanitaire des troupeaux d'estive est bon et la plupart des gérants d'alpages œuvrent avec compétence à l'exception d'un qui a préféré laisser ses très jeunes enfants se débrouiller avec le préfet, le vétérinaire délégué, la commission et renoncé ainsi, piètement, à fournir les explications nécessaires pour comprendre une mauvaise gestion de son domaine par rapport aux prescriptions légales.

La visite d'alpage est une belle manifestation et tradition du Pays de Vaud, conviviale, et l'on saluera les efforts qui sont faits par les professionnels pour maintenir vivante une occupation adéquate des pâturages du Jura, contribuant ainsi à une bonne gestion de l'environnement de celui-ci.

Le Service vétérinaire a expérimenté le contrat de prestation. Celui-ci a permis de mieux cerner le cahier des charges des collaborateurs, de mettre en évidence les prestations essentielles du service et du temps consacré à leur accomplissement. Cela a eu comme conséquence palpable un réaménagement de l'horaire du personnel. Lors d'une petite enquête interne effectuée à propos de ce contrat, la rationalisation du travail et la remise en question salutaire des tâches de chacun, a été appréciée par une majorité des concernés. La transparence des coûts à travers le contrat de prestations ne semble pas être sa qualité la plus évidente, pour le personnel.

Dans les inconvénients, la lourdeur de la contrainte de la récolte des données, le travail dans l'urgence des rapports trimestriels et semestriels destinés au département sont vécus comme des effets quelquefois difficiles à supporter. Toutefois, dans l'ensemble, si le contrat de prestations permet une récompense sous forme de réallocation de ressources, d'aménagement de la place et/ou du temps de travail, alors les collaborateurs se sentent motivés à persévérer dans une étude encore mieux ciblée du travail fourni au Service vétérinaire.

La commission s'est occupée également des accusations proférées par certains milieux de protection des animaux à travers leur journal « Accusa ».

La commission ne partage ni la virulence des propos ni les photos à la limite de l'honnêteté intellectuelle qui parsèment cet opuscule. Par contre, ils admettent un certain rôle d'aiguillon de pareils propos qui gagneraient pourtant en crédibilité s'ils étaient moins souvent diffamatoires ou calomnieux. Il n'empêche : un certain nombre d'éleveurs continuent à se moquer de toutes les prescriptions légales passées ou à venir concernant la protection des animaux et la mise en conformité des établissements d'élevage qui les accueillent. C'est une situation inadmissible et nous voulons que cette situation change, car un Etat « trouillard » n'est pas un Etat digne de confiance.

5^e observation

Il faut bien se rendre compte que la tâche reste très difficile pour les vétérinaires de ce canton de faire à la fois admettre lois et règlements, et dans le même temps d'établir une relation de confiance avec le monde agricole qui les emploie. Dès qu'on est dans des structures de proximité d'aide ou de conseil, il devient difficile de prendre la distance nécessaire pour faire appliquer des aspects quelquefois désagréables du métier que l'on exerce.

Il faut les aider, en les déchargeant, comme à Fribourg, de ces tâches de police vétérinaire.

- *Le Conseil d'Etat est invité, de concert avec les associations professionnelles concernées, à renforcer les actions de surveillance, de conseils mais aussi de répression nécessaires à l'application des lois et règlements de la Confédération et du Canton.*
- *Il est également prié d'utiliser la force publique, sans détours, pour amener à résipiscence les plus récalcitrants.*

Nous avons attiré l'attention de la cheffe du département sur un cas d'épizootie qui faisait l'objet d'un curieux aller et retour entre l'agriculteur concerné par sa bête malade, le Service vétérinaire et le Tribunal administratif et qui aboutissait à une non-application des ordonnances fédérales concernant les maladies infectieuses bovines et présentait dès lors un risque potentiel, quoique réduit, de propagation d'infection.

Après moult tergiversations, la bête a été abattue, mais cet épisode illustre bien les difficultés rencontrées par le vétérinaire cantonal à exercer une police sanitaire vétérinaire crédible et comprise par les instances concernées.

Service du logement (SLOG)

Ce service est dirigé par un trio performant et compétent, capable de se remplacer à n'importe quel moment l'un l'autre avec pertinence. La commission reste convaincue que le Service du logement n'a rien à faire avec le Service des gérances, car la gestion des bâtiments de l'Etat n'a rien à voir avec le renouvellement, le contrôle et l'application des lois voulues par l'Etat ou indirectement par la Confédération, en matière de logements.

Le service mène une formation continue auprès des préfets et des assesseurs chargés de régler les conflits du logement dans le cadre des commissions préfectorales et tient à leur disposition une « hot-line » qui peut être à n'importe quel moment interrogée pour affiner les décisions des dites commissions.

Ces commissions préfectorales restent très précieuses : on y pratique une vraie conciliation sur fond juridique tout en restant très pragmatique. Toutefois, à l'instar de bien d'autres structures, il faut se demander si leur nombre n'est pas trop important : la question se pose alors de leur regroupement.

En matière de rénovations d'immeubles, le principe MERIP remplace le principe MER, cheval de bataille des années septante. Cette méthode qui met en

commun tous les paramètres à prendre en compte dans une rénovation, facilite le consensus.

Par ailleurs, le service est occupé de façon constante par les avatars du règlement et usage locatif du canton de Vaud à qui l'on veut donner une force obligatoire, première en Suisse.

Quelques recours sont pendants, et le rapport de gestion 2000 apportera un meilleur éclairage sur l'évolution de ce dossier.

A l'instigation de la cheffe du département, un groupe de travail s'est réuni pour débroussailler, mettre en forme et proposer des modifications légales aux différentes lois régissant le logement dans le canton de Vaud, sous l'angle d'une meilleure souplesse permettant de faire face rapidement aussi bien à une pénurie de logements qu'à un marché saturé de disponibilités suite à une crise économique par exemple.

A l'instar d'autres départements et comme la commission plénière en fera la remarque, on a tendance à créer des groupes de travail certes plus restreints et donc plus performants, pour résoudre des problèmes réglementaires ou législatifs alors même que l'on ignore des commissions instituées par les lois et qui devraient mener cette action de réflexion et de proposition. Pourquoi n'a-t-on pas utilisé la Commission cantonale du logement ?

La Société vaudoise de logements à loyers modérés (SVLM) est arrivée au terme de son mandat avec la mise en valeur et la vente des appartements du quartier de Marcollet à Crissier. Doit-elle disparaître ?

Doit-elle se mettre à l'ouvrage pour mettre en valeur d'autres parcelles cantonales ? Cela fait partie d'une réflexion dont le côté politique n'échappe à personne et qu'à notre avis il serait souhaitable que le Grand Conseil tranchât rapidement.

Conclusion

La sous-commission du département formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux. Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département de l'économie pour l'année 1999.

DEPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES (DINF)

M. Claude André Fardel, rapporteur : — La sous-commission, composée de M. Michel Borboën et du rapporteur, a été occupée six journées et six demi-journées à son mandat de contrôle du département. Elle a établi son programme de manière à rencontrer les six chefs de service et le secrétaire général. Un des commissaires a participé régulièrement aux travaux d'examen du budget et des comptes menés par la sous-commission des finances. Une séance a eu lieu conjointement avec la sous-commission du DEC puis, pour clore, les commissaires ont effectué dernièrement une visite impromptue en collaboration avec la sous-commission du Département des finances.

Les buts de nos visites ont été orientés sur deux axes :

- par quadrillage systématique du département,
- par investigations sur des interrogations de citoyens relayés par les médias.

Elle a en outre ponctuellement dépassé ses compétences puisque lors d'un déplacement, elle a pu tester, bien malgré elle, l'efficacité de la Gendarmerie appelée pour un constat lors d'un télescopage en chaîne, à l'intérieur d'un tunnel autoroutier.

Dans certains cas, la sous-commission se limitera à décrire la mission, la démarche ou l'objet de la visite sans pour autant émettre une quelconque critique ; ceci dans le seul but de compléter les informations que chacun et chacune trouvent dans l'annuaire officiel, le rapport du Conseil d'Etat, le rapport annuel de gestion administrative et financière, ainsi que le rapport du Contrôle cantonal des finances sur les comptes annuels et le bilan ainsi que la Gazette du DINF, info CAMAC et info Géoplanet.

Dans ce département, comme dans bien d'autres du reste, de nombreuses missions indispensables restent largement méconnues du grand public ; il n'en est pas de même pour quelques objets tels que les voies de communications et leur fonctionnement (routes et autoroutes), la construction et l'entretien de bâtiments publics, l'aménagement du territoire etc.

Ces quelques sujets sont loin d'être administrés par les règles d'une science exacte où, en la matière, chaque citoyen, député ou conseiller, possède son opinion qui n'est pas dans tous les cas rassembleuse. A ceci, vient s'ajouter la complexité des restrictions budgétaires en matière d'investissement.

On constate, en règle générale, à travers les diverses activités de ce département, que l'on modernise, on informatise, on rend l'accès par Internet,

sans pour autant abandonner les méthodes traditionnelles qui ont pour incidence certaine d'augmenter la capacité et la cadence de communication d'une part mais, d'autre part, d'augmenter le coût de fonctionnement et la pression sur les collaborateurs.

Secrétariat général

La sous-commission a visité avec intérêt la CAMAC (Centrale des autorisations en matière d'autorisation de construire). Le projet CAMAC 2000, qui consistait en la création d'un « guichet virtuel » est aujourd'hui opérationnel.

Architectes, ingénieurs, administrations cantonales et communales sont aujourd'hui réunis sous le même site Internet. Plus de 490 autorisations d'accès sécurisés ont déjà été délivrées. Ces différents acteurs peuvent avoir accès gratuitement, en tout lieu et tout temps et en direct, à leurs dossiers et peuvent même en suivre l'état d'avancement. Une messagerie électronique présente chaque mois les dernières nouveautés. L'accès est aussi garanti à chaque citoyen qui peut rechercher un dossier parmi les projets soumis à l'enquête publique.

La cyber-administration est désormais présente, elle permettra d'accélérer le traitement des demandes de permis de construire tout en rapprochant l'administration du citoyen. Notons que le 90% des dossiers sont traités dans les 30 jours.

Service des routes (SR)

Qui des citoyens de notre canton n'a pas une fois ou l'autre critiqué le réseau routier de notre canton, son entretien ou sa planification ? En la matière, la sous-commission ne fait pas exception.

Un réseau routier composé de 2100 km de routes cantonales – dont 300 en traversées de localités, 185 km d'autoroutes, d'une altitude de 375 m sur le littoral lémanique, à environ 1550 m au Pillon avec des chutes de neige pouvant atteindre 15 m par année – ne se gère pas sans critique fondée ou infondée.

Par exemple, le service hivernal est assuré par 57 véhicules avec lame à neige, 31 véhicules avec épanduses, 76 véhicules mixtes (lame à neige et épanduse) et 12 fraiseuses.

Ce service hivernal est complété par une installation fixe d'aspersion automatique de fondant chimique. Les nombreux automobilistes empruntant, durant la période hivernale, le contournement de Lausanne (de l'échangeur de Villars-Ste-Croix à la jonction de Vennes, distance 8,3 km) ont pu se faire une idée du fonctionnement.

Ce tronçon de l'A9 s'inscrit dans le réseau des routes européennes traversant la Suisse. Le trafic journalier avoisine les 70'000 véhicules, avec quelques pointes à plus de 80'000.

Le dispositif d'aspersion de fondants chimiques appelé TMS 2000 se compose d'une station principale de stockage de la saumure située et gérée au centre d'exploitation de la Blécherette. Equipée de 4 citernes de 12'000 l. chacune, cette station alimente, par pompage, 8 stations intermédiaires de stockage de 2'000 l. échelonnées le long de l'autoroute de contournement.

La gestion totalement informatisée du TMS 2000 permet, grâce aux informations captées par les 25 détecteurs de verglas disposés aux endroits les plus propices, l'épandage de la saumure là où elle est nécessaire. A noter que le système peut aussi être commandé manuellement.

Exécution du projet

L'exécution de l'installation du TMS 2000 s'est réalisée de novembre 1996 à janvier 1998.

Le programme d'exécution fut adapté aux différentes phases de réalisation des troisièmes voies. Du fait que la conception de l'installation a dû s'intégrer aux ouvrages existants et aux réalisations en cours, les conditions de réalisation ont été extrêmes tant pour les délais que pour la sécurité.

STRADA DB

Un système de gestion de l'entretien des routes.

L'Office fédéral des routes et la majorité des cantons suisses dont le canton de Vaud ont développé un système d'information sur la gestion de l'entretien appelé STRADA.

Il gère toutes les données routières telles que :

- système de repérage de base dans l'espace et réseaux d'exploitation,
- description de la route et de ses composants,
- contrôles et relevés de l'Etat,
- événements de l'espace routier,
- entretien fonctionnel,
- entretien structurel,
- données de modèles et résultats de simulations,

- données de gestion.

Les éléments fondamentaux du système de repérage de base sont matérialisés sur nos routes en trois éléments tous les 250 m :

1. point de repère permettant la relation avec un système de coordonnées nationales (bornes),
2. un carré jaune peint sur la chaussée,
3. une plaquette placée en bordure de la route portant le nom de l'axe et celui du point de repère.

Cette banque de données peut être couplée à d'autres applications informatiques.

Panneaux à messages variables

Ces panneaux, qui ont été la cible de nombreuses critiques l'an passé, font partie d'un concept d'équipement électromécanique composé de :

- panneaux à messages variables,
- signaux variables de limitation de vitesse,
- détection automatique d'incidents.

Ils intègrent un projet d'équipement électromécanique et de centralisation de la gestion du trafic à un niveau supracantonal. Un centre d'entretien électromécanique (CEEM) a été mis sur pied le 01.01.99. Ce centre gèrera, à terme, les installations du réseau cantonal, y compris les futurs tronçons de Yverdon-les-Bains - Payerne A1, Yverdon-les-Bains - Vaumarcus A5.

C'est un juin 1998 que la mise en service de ces panneaux a eu lieu.

Depuis, cette installation a connu bon nombre de problèmes d'exploitation :

- changement de toutes les cartes électroniques,
- problème sporadique dû à une période de sous-utilisation,
- amélioration de la connectique et des mises à terre,
- problème lors d'essais intensifs.

Au 14 janvier 2000, (date de la visite) on nous affirme que ces panneaux fonctionnent correctement, sans être pour autant à l'abri de pannes liées à toute technique.

1^{ère} observation

Le contournement de Lausanne est un secteur autoroutier qui est doté d'un système de panneaux à messages variables d'information et d'une installation fixe d'aspersion automatique de fondant chimique.

Suite à de nombreuses critiques, le Conseil d'Etat est-il aujourd'hui en mesure de nous assurer :

- Que les deux installations fonctionnent à satisfaction et que notre canton n'a pas été utilisé comme banc d'essai ?*
- Quelles directives de gestion des messages (contenu, durée, etc.) ont été données ?*

Chantier A1

La visite du chantier de l'A1 d'Yverdon-les-Bains à Arrissoules restera un moment fort des activités annuelles de la sous-commission. Un tracé long de 13,6 km, dont 3,6 km en ponts et 6,2 km en tunnels laisse le quart du tronçon construit en terrassement. La visite des différents ouvrages d'art tel que le viaduc des Vaux à plus de 100 m au-dessus du ruisseau des Vaux, le tunnel de Pomy, les ponts sur la Mentue, le tunnel des Arrissoules, démontrent les compétences des concepteurs et réalisateurs. Ce dernier tronçon de l'A1, allant d'Yverdon-les-Bains à Payerne, sera achevé au printemps 2001. Compte tenu de ces nombreux ouvrages d'art, son coût sera très élevé, de l'ordre de 1400 millions, soit 58 millions de francs le kilomètre.

Service de l'aménagement du territoire (SAT)

La sous-commission a rencontré la nouvelle responsable du service. L'organisation de celui-ci a laissé l'impression d'un service momentanément décapité compte tenu du départ de trois responsables dont la cheffe de service qui se sont orientés vers les activités de l'Expo 02.

La mission première fut d'assurer la continuité du travail avec une attention particulière à l'anticipation au remplacement de collaborateurs et à la communication en général.

Deux sujets ont retenu toute l'attention des commissaires :

1. La gestion des pôles de développement économiques.
2. Le recensement des surfaces d'assolement.

Le rapport du groupe opérationnel des pôles (GOP) du 15 décembre 1999 sur les sites des pôles de développement récapitule les chiffres suivants :

Surface totale des pôles, environ	1'093 ha
Surface légalisée avant 1996	603 ha
Surface à légaliser en 1996	490 ha
Surface légalisée depuis 1996	46 ha
Surface en cours de légalisation	169 ha
Surface encore à légaliser	275 ha
Montant total des engagements	Fr. 14'464'019.—
Dont à fonds perdu	Fr. 7'632'019.—
En prêt	Fr. 6'832'000.—

Le décret sur les pôles de développement du 11 novembre 96 précise que lorsque le solde débiteur atteindra 50 millions de francs ou, au plus tard après trois ans, le Conseil d'Etat présentera un rapport au législatif cantonal qui se prononcera sur l'opportunité de poursuivre le projet et d'engager le solde du montant.

Au cours de l'an 2000, le gouvernement présentera ses conclusions sur les recommandations du rapport d'évaluation.

Recensement des surfaces d'assolement (SDA)

Le recensement est l'une des nombreuses mesures imposées par la Confédération. L'article 16 de l'Ordonnance sur l'aménagement du territoire définit les surfaces d'assolement et précise leur but selon cette disposition. Les SDA se composent des terres cultivables comprenant avant tout les terres ouvertes, les prairies artificielles et les prairies naturelles arables. Les SDA doivent être délimitées en fonction des conditions climatiques, des propriétés du sol ainsi que de la configuration du terrain.

La garantie des SDA ne vise ni la production actuelle de produits agricoles, ni l'accroissement du degré d'auto-provisionnement en temps normal ; elle sert à pouvoir disposer, si nécessaire, de sol en suffisance afin d'être en mesure d'assurer l'approvisionnement alimentaire en période de crise. Selon l'article 20 OAT, les cantons doivent garantir, de façon durable, leur part de la surface totale minimale d'assolement. Dans un arrêté du Conseil Fédéral, le canton de Vaud s'est vu octroyer la surface d'assolement minimale à garantir de 75'800 ha

Afin d'établir l'état actuel des SDA, il a été décidé de mettre en place une méthode informatisée de recensement.

La suppression du poste de pédologue empêche le SAT de procéder à cette opération par ses propres moyens et impose d'attribuer un mandat à un professionnel compétent du secteur privé.

Service des bâtiments (SB)

Agrandissement du Centre d'enseignement professionnel du Nord Vaudois à Yverdon-les-Bains.

Cet agrandissement résulte d'une décision prise par le Grand Conseil en novembre 1994. En juin 1996, un crédit global de 22 millions est octroyé.

Les travaux se sont déroulés dès l'automne 96 pour se terminer en août 1998.

Cette construction remplace d'anciens ateliers et complète deux bâtiments : celui de l'administration et celui d'autres ateliers. Le bâtiment est construit d'armatures métalliques avec un vitrage maximum.

La sous-commission s'interroge tout de même sur le choix des matériaux et l'emplacement de la salle de gymnastique. En effet, le bardage du bâtiment ainsi que certaines cloisons intérieures ont été construits en verre Profilit (élément en verre en forme de U de 0,25 m de large sur 4.50 de hauteur). Ces éléments, d'une apparence agréable, ne résistent ni aux chocs des étudiants dans les corridors, ni aux impacts de ballons à l'intérieur de la salle de gymnastique. Quant à cette dernière, elle a été placée à l'étage, au-dessus d'une salle d'informatique. Les bruits générés par les activités sportives en salle perturbent les cours dispensés en dessous.

2^e observation

Lors de l'agrandissement du Centre d'enseignement professionnel du Nord Vaudois à Yverdon-les-Bains, un matériau translucide profilé, appelé « Profilit » a été utilisé pour la construction de façades et pour certaines cloisons intérieures.

On constate à regret que ce matériau ne résiste ni aux impacts de ballons à l'intérieur de la salle de gymnastique, ni aux chocs volontaires ou non des étudiants.

- *Le Conseil d'Etat est invité à renseigner le Grand Conseil sur les raisons du choix de ce matériau inadapté et à indiquer si des surcoûts en ont découlé ainsi que sur les mesures qui ont été prises pour éviter de nouveaux dégâts.*

Entretien et affectation des vieux bâtiments

3^e observation

Au printemps 2000, la sous-commission a été alertée par des sources non officielles que d'anciens immeubles appartenant à l'Etat étaient loués ou mis à disposition d'utilisateurs contre un loyer modeste ou le paiement des frais résultant de l'occupation des locaux. Nous avons voulu nous faire une idée de l'état de l'un de ces bâtiments, en l'occurrence celui abritant l'ancienne Ecole de chimie sur la place du Château, vacant depuis l'automne 1994.

Nous avons donc organisé une visite surprise le 6 juin à laquelle nous avons associé la sous-commission des finances, puisque deux départements se partagent la responsabilité des bâtiments de l'Etat : le Département des infrastructures pour l'entretien et le Département des finances (Service des gérances) pour la location. Le Service des bâtiments a été avisé la veille et a délégué un de ses collaborateurs pour nous accompagner.

Cette visite de ¾ h. nous a laissés abasourdis : la saleté générale des lieux, par endroit répugnante, la découverte d'un local manifestement utilisé pour s'injecter des drogues ont soulevé notre indignation. Les quelques explications reçues lors de cette visite sommaire nous ont montré les difficultés de gérer ce bâtiment. Le dernier niveau est utilisé par le Service d'archéologie. C'est aux paliers inférieurs qu'il y a problème : deux associations occupent des surfaces importantes et le reste des locaux est réparti entre une septantaine de bénéficiaires déployant des activités de créativité ou culturelles.

Le comportement d'un certain nombre de personnes autorisées à utiliser ces lieux ou étrangères aux immeubles qui assimilaient l'endroit à un lieu alternatif ont mené à des actes de vandalisme dont les auteurs, malgré plusieurs enquêtes policières, n'ont pu être identifiés. Depuis le départ à la retraite d'un concierge en activité dans le secteur de la Cité, l'ouverture et la fermeture des portes est assurée par les utilisateurs. L'absence de surveillance, particulièrement la nuit, facilite, encourage même l'activité des perturbateurs au détriment de ceux qui honorent le contrat de prêt à usage passé avec le Service des gérances. Nous encourageons la politique du gouvernement de mettre à disposition des jeunes

des locaux vides mais il n'est pas tolérable que l'Etat laisse la situation se dégrader jusqu'à ne plus en être maître. Nous savons que les négociations et les tentatives de conciliation ont été nombreuses mais apparemment cela n'a pas suffi.

La situation nous a paru suffisamment grave pour que nous alertions immédiatement, d'entente avec la présidente, les deux chefs de département concernés. Une semaine plus tard, nous avons une réunion avec les deux chefs de service – bâtiments et gérances – qui ont établi un premier rapport. Les mesures envisagées pour une amélioration rapide de la situation vont dans le sens de nos remarques. Nous avons pris acte de cette détermination et nous ferons état des résultats obtenus dans le rapport de gestion 2000.

- Nous invitons le Conseil d'Etat à fournir une liste des principaux bâtiments vétustes dont il a la charge dans le canton avec un « état de construction » et les conditions d'occupation, et à nous faire part de la stratégie qu'il a quant à l'utilisation de ces bâtiments, à leur entretien et à leur affectation future.*

Service des transports (ST)

Publicars

Mis en place par le Centre régional des cars postaux d'Yverdon-les-Bains, le concept Publicar a désormais pris la place de nombreux cars de ligne fréquemment sous-occupés.

Ce service est assuré par des petits bus du service Publicar Vaud depuis le 30 mai 1999. Après quelques couacs dans le service informatique et certaines erreurs humaines, le service a fait ses preuves; il a transporté environ 20'000 personnes en 1999.

Glacier 3000

Ce projet a nécessité une aide particulière de notre canton. Cette part est de 20 millions de francs dont 12 accordés par un décret et 8 par le fonds d'équipement touristique cantonal.

Les deux téléphériques à grande capacité avec un débit de 1200 pers./h. et des cabines de 125 personnes sont en activité.

Ils assurent le déplacement entre Pillon - Cabane et Cabane - Scex Rouge. Ils sont l'accès principal aux champs de ski du glacier et au futur restaurant.

Les deux télésièges débrayables sont également opérationnels. Ils relient Oldenegg - Cabane et Oldenalp - Oldenegg. Ces deux installations ne sont exploitées qu'en hiver pour desservir les pistes d'Audon et du Martisberg. Au moment de la visite, les commissaires ont pu constater le début de la construction du restaurant d'altitude qui couronnera ce chantier exceptionnel.

Service des améliorations foncières (SAF)

Les commissaires se sont informés sur deux types différents de remaniements parcellaires.

Le remaniement parcellaire viticole qui a pour buts :

- le remaniement parcellaire,
- la construction de chemins,
- l'assainissement et l'amélioration du sol,
- l'adduction d'eau de sulfatage.

Puis d'un remaniement parcellaire de terrains à bâtir dont les buts sont :

- le remaniement parcellaire permettant la réalisation d'un plan de quartier,
- la réalisation des infrastructures telles que : chemins, canalisations,
- la réalisation d'aménagement d'intérêt général.

Les coûts à l'ha de divers travaux AF restent, en règle générale, d'un niveau élevé.

Les derniers décomptes de remaniements parcellaires de terrains agricoles affichent des coûts entre Fr. 11'188.— l'ha et Fr. 19'372.— l'ha, subventions non déduites ; part restant au propriétaire de Fr. 1'472.— l'ha à Fr. 7'432.—.

En regard du prix de vente du terrain agricole aujourd'hui, il est impératif d'abaisser ces coûts au maximum.

Conclusion

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux. Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département des infrastructures pour l'année 1999.

DEPARTEMENT DES FINANCES (DFIN)

M. Charly Blanc, rapporteur : — La sous-commission, chargée d'étudier la gestion du Département des finances pour l'exercice 1999, était composée de M. Jean-Pierre Deriaz et du rapporteur M. Charly Blanc.

Introduction

La première séance de travail fut une rencontre avec le secrétaire général.

Elle permettait aux commissaires de planifier, d'entente avec le Secrétariat général, les dates des visites, ainsi que les personnes les accompagnant dans les différents services, ce qui fut suivi à la perfection.

Dans la majeure partie du temps, des dossiers nous étaient présentés ou même commentés par rétroprojecteurs, ce qui par ces moyens nous donnaient un maximum d'informations avec un gain de temps appréciable. Ainsi ce ne sont pas moins d'une vingtaine d'entretiens que nous avons pu réaliser, souvent accompagnés, soit du secrétaire général, des chefs de services ou des responsables d'offices centraux ou décentralisés.

Services visités

1. Secrétariat général (SG).
2. Registre foncier (RF).
3. Finances (SFI).
4. Administration cantonale des Impôts (ACI).

5. Personnel (SPEV).
6. Direction de pilotage du système informatique (DPSI).
7. Centre informatique de l'Etat de Vaud (CIEV).
8. Service cantonal de recherche de l'information statistique (SCRIS).
9. Contrôle cantonal des finances (CCF).
10. Gérances et achats (SGA) et Offices affiliés.
11. Centrale d'achat de l'Etat de Vaud (CADEV).
12. Bureau des Ressources humaines (BRH).
13. Bureau de réinsertion professionnelle (CEP).

Secrétariat général

Par les différents contacts et entretiens depuis les changements intervenus dans ce service, nous constatons qu'aujourd'hui le secrétaire général a acquis du métier sur les tâches qui lui sont confiées. C'est ainsi un appui supplémentaire pour le chef du département et il en résulte un travail de coordination au sein même du département, dans l'organisation de l'administration, ainsi que dans l'exécution de missions spécifiques et ponctuelles.

La modernisation des instruments de gestion financière de l'Etat, dont les grands axes sont notamment la réforme de la comptabilité générale, le renforcement du contrôle interne, la redéfinition du cahier des charges de l'informatique financière et la modernisation des méthodes de gestion, ont conduit le Département des finances à créer un nouveau poste appelé « contrôleur (euse) de gestion ». Il est coordonné avec tous les départements qui ont ou qui auront aussi leur contrôleur de gestion. Les commissaires ont constaté la nouveauté de ce poste, et ont pris conscience qu'une organisation devra être mise en place, pour répondre à la question suivante : à qui est-il rattaché et quel est son cahier des charges ?

La DEM (démarche d'économies) a été dissoute, une personne de cette équipe a rejoint le Secrétariat général ; aucune suppression d'emploi n'est à relever.

Objectifs d'investigation généraux de la Commission de gestion

1. Communications entre départements, services et offices, délégués, etc. (coordination, rythme, inventaire des publications, utilisation des moyens de communication informatique, etc.)

Les commissaires ont constaté qu'une bonne communication fonctionnait entre les services par les séances tous les mardis matin des chefs de service avec le chef du département, tous les 15 jours le jeudi après-midi réunion d'une moitié des chefs de service alternativement, et, le dernier mercredi du mois à midi pour un repas de travail.

En dehors de ces séances, les communications se font également et en priorité par e-mail et secondement par Natel.

2. Recensement des commissions extraparlimentaires (utilité, renouvellement, activité, publication de leur composition).

Recensement des principales commissions :

- Commission extraparlimentaire des impôts (va probablement être supprimée).
 - Commission extraparlimentaire fiscale.
 - Commission extraparlimentaire d'évaluation du personnel et des fonctions.
 - Commission extraparlimentaire paritaire au SPEV.
 - Commission extraparlimentaire permanente d'assurance chose et patrimoine.
 - Commission extraparlimentaire de classification des Cures au Service des gérances.
 - Commission extraparlimentaire pour l'étude du parking.
 - Commission extraparlimentaire cantonale immobilière.
3. Collaborateurs occupant un poste-clé, conseillers, délégués, etc. (cahier des charges, planification, remplacement en cas de vacances, absences prolongées et retraites).

Tous les collaborateurs occupant un poste-clé ont un adjoint attitré.

4. Contrôle des objectifs de DUPLO.

Gérance et Achats sont intégrés au Département des finances (voir 3^e observation).

Registre foncier (RF)

Nous relevons l'uniformisation de tous les RF du canton de Vaud sur le programme de comptabilité Procofiév dès octobre 1999.

Nous avons visité deux Registres fonciers, ceux de Rolle et Lausanne.

A Rolle, le RF occupe 2 personnes et un apprenti. Le nombre de réquisitions traitées était de 1175 en 1990, tandis qu'il est de 1121 en 1998. Nous remarquons par ces chiffres que les transactions immobilières dans cette région du canton sont restées stables dans une période conjoncturelle défavorable.

Le Registre foncier de Lausanne occupe 11 personnes et deux apprentis. Le nombre de réquisitions traitées était de 6470 en 1996, tandis qu'il est de 7500 en 1999, soit une augmentation d'environ 15 %. Ce qui explique alors que pour les saisies d'extraits sur informatique, Lausanne est encore en retard ; en fin d'année, les 2/3 de ce travail restaient inachevés.

La sous-commission se plaît à relever avec satisfaction que des apprentis, ayant terminé leur apprentissage à l'Etat de Vaud dans ce service, ont été réengagés pour faire la saisie en lieu et place des chômeurs non expérimentés dans cette branche, suite à l'observation du rapport de l'année passée qui a été rapidement mise en application.

1^{ère} observation

Concernant la procédure de révision des estimations fiscales des immeubles, nous constatons que l'Etat se trouve dans l'illégalité. La loi prévoit en effet qu'une mise à l'enquête publique devrait avoir lieu pour toute modification d'estimation, ce qui ne se fait pas dans la pratique ; les propriétaires concernés ne sont avisés que par pli recommandé avec un délai de recours.

- Le Conseil d'Etat est invité à renseigner le Grand Conseil sur cette procédure illégale et à proposer rapidement une mise à jour de la loi.*

Service des finances

Connaissant tous les changements qui règnent dans ce service, nous constatons qu'il n'est pas prêt à se stabiliser : durant l'année 1999, ce ne sont pas moins de 2 cadres et un collaborateur qui quittaient les finances. Puis, nous apprenions que le chef de service donnait sa démission pour le printemps 2000. Espérons que cette déroute prenne fin, autant pour la bonne marche de ce service que la

réputation de l'administration vaudoise, sans oublier le personnel qui par ces départs répétitifs se sent déstabilisé dans leur travail.

Suite au démantèlement de la DEM, il a été attribué trois postes au Service des finances.

Il est à relever qu'il a été fait appel à un emprunt à court-terme de 1 milliard de francs pour subvenir à tout risque de manque de liquidités lors du passage de l'an 2000 afin de faire face à la masse des salaires de fin d'année avec les charges et le 13^e salaire.

Nous relevons qu'il est fait fréquemment appel à des emprunts à court terme pour combler les manques momentanés de liquidités ; en 1999, les taux étaient favorables et ne créaient pas de lourdes charges. Pour les investissements et engagements à long terme, il n'est malheureusement pas fait assez souvent appel à des emprunts obligataires de longue durée aux taux intéressants actuellement, tels qu'ils avaient été souscrits sur notre suggestion dans un dernier rapport.

Ne négligeons pas la dette de l'Etat de Vaud d'un montant de plus de 6 milliards, dont 2,5 milliards d'emprunt venant à échéance en 2000 et devant être renouvelé.

Pour résorber une dette de cette ampleur, toutes démarches favorables doivent être prises en considération, sans attendre que les taux ne se raffermissent.

Suite à notre remarque, nous constatons avec satisfaction que les actions Nestlé détenues par l'Etat de Vaud ont été vendues à de bonnes conditions, le résultat donne une plus value de 4,5 millions. Il serait important de réfléchir à d'autres actions qui pourraient être vendues avec profit.

Administration cantonale des impôts (ACI)

Nous avons mis une attention toute particulière à la visite de ce service puisque le nouveau chef de service est entré en fonction en janvier 99. Nous relevons que l'accent est mis sur l'organisation ; il ne nous semble pas judicieux d'avoir une direction avec plusieurs chefs. Il n'est pas non plus indiqué de puiser dans les forces des préposés des commissions d'impôts pour une réorganisation. Ces commissions se trouvent déstabilisées et déjà en manque de personnel. A notre sens, le problème vient plutôt de l'ACI qui devrait être réorganisée. L'ACI compte 150 personnes, soit 19 de plus qu'en 1998 et on nous annonce l'arrivée de 13 postes supplémentaires en 2000. Avec ces renforts, il est souhaitable que l'ACI puisse faire face à cette réorganisation et assume son retard.

La garantie a été donnée aux commissaires de garder les Commissions d'impôts et recettes dans leurs lieux respectifs. Il faut relever toutefois que le système de perception rencontre des problèmes accusant beaucoup de retard dans les mises à jour des dossiers en souffrance. En l'occurrence, la taxation se déroule relativement bien, avec toutefois 1 milliard de francs de retard de perception.

Relevons que la masse des actes de défauts de biens est importante et qu'il faudra encore deux ans pour les traiter. Les ADB de la seule ville de Lausanne représentent 10 millions de francs.

Visite de la Commission d'impôts et Recette d'Aigle

33,25 personnes = équivalent plein temps travail, 3 apprentis, 24'000 dossiers sont traités chaque année, 1 taxateur traite en moyenne 2'300 dossiers, on compte 120 mutations mensuelles.

Sur le territoire du district, on dénombre 48'000 immeubles, dont 2000 appartements appartiennent à des propriétaires étrangers.

Le chiffre d'affaire de la Commission d'impôts d'Aigle se monte à 180 millions de francs. Au jour de notre visite, le 28 février, il reste encore 3'000 dossiers à traiter.

Il est à relever qu'une seule commune (Gryon) ne fait pas encaisser ses impôts par la Recette d'Aigle.

Le préposé relève que lorsqu'il y a plus de 10% de dossiers en taxation provisoire, la situation ne devient plus maîtrisable.

CIR de Rolle

Le nombre de personnes occupées est de 7,5 postes et 2 apprentis pour 11'000 habitants, 6'400 dossiers sont traités dont 2450 par taxateur, montant des impôts 23,7 millions et 4,8 millions sur la fortune. 9 communes sur 13 ont donné la perception des impôts par l'Etat. Il y a 15 % de taxations provisoires.

800 dossiers sont au contentieux, sur ce nombre 500 ont une possibilité d'arrangement, mais 300 poseront des problèmes.

CIR d'Orbe

Le nombre de personnes occupées est de 9,8 postes et 3 apprentis pour 18'700 habitants, 10'700 dossiers à contrôler, 2'500 par taxateur.

A relever qu'il manquait un taxateur du 1^{er} avril au 7 juin 1999, 1'300 dossiers ont été étudiés par le préposé ; ce dernier se plaint du manque de temps à consacrer aux apprentis.

CIR de La Vallée

Le nombre de personnes occupées est de 4,2 postes, pas d'apprentis, pour 6'200 habitants, 3'892 dossiers, pour effectuer ce travail il n'y a qu'un seul taxateur qui est le préposé. Le volume du contentieux est de Fr. 300'000.— env. Il a été engagé 175 poursuites en 1999. Nous avons constaté un net retard sur le règlement des gains immobiliers.

CIR de Nyon

Les commissaires ont organisé une visite surprise. Nous avons rencontré un préposé contrarié par un manque flagrant de personnel, malgré des promesses de deux unités en renfort qu'il n'a jamais reçues.

2^e observation

Les commissaires comme les responsables et employés des Commissions d'impôts et recettes de l'Etat de Vaud remarquent que lorsqu'une personne vient expliquer ses problèmes privés fiscaux, elle s'adresse au guichet. En ce même moment, d'autres personnes attendant leur tour se trouvent derrière elle et peuvent ainsi assister à l'entretien. Dans ce cas, il n'y a aucune confidentialité possible, cette situation est gênante autant pour le client que pour l'employé.

Ce qui d'ailleurs a été constaté dans des guichets publics tels que les banques et les postes.

– *Le Conseil d'Etat est invité à remédier à cette situation regrettable.*

Service du personnel

Réalisations du SPEV en 1999 :

– Elaboration d'une Politique des ressources humaines (PRH), consultation et décision du Conseil d'Etat.

- Projet de Statut et Caisse de pensions de l'Etat de Vaud et démarrage des négociations : position de départ du Service du personnel et du Conseil d'Etat, négociations tripartites.
- Achèvement de la phase de qualification du projet de description et d'évaluation des fonctions (DEF).
- Nouvelle politique de gestion des apprentis et activité de la Commission des apprentis (CDA).
- Migration Zadig, version 3.30 et passage de l'an 2000.

Nous constatons qu'à la tête de ce service il y a enfin une direction occupée actuellement à la préparation du statut du personnel, élaboration difficile et laborieuse, tout en cherchant à aboutir à une opération blanche. Un but bien précis est la mise en place d'une nouvelle politique de gestion des apprentis. Principal employeur du canton, l'Etat de Vaud doit renforcer sa politique de gestion des apprentis par une meilleure coordination des places d'apprentissage, l'engagement de personnes défavorisées, la rotation des apprentis au sein des services de l'Etat et la mise à disposition d'un programme de formation complémentaire. Dans leur futur, la fonction qu'ils occupaient à l'Etat n'est pas vraiment reconnue, puisque trop spécifique à certains secteurs.

Dans ce service, pour le bon fonctionnement du bureau des postes salaires, nous ne comptons que 2 personnes en tout, il n'y a pas de possibilité de faire un contrôle (valeur de 1,75 postes), la responsabilité reposant uniquement sur ces deux personnes. Reconnaissons qu'il manque dans ce service des collaborateurs formés, prêts à remplacer, et ainsi organiser un tournus efficace dans le service, en cas d'absence de l'une ou l'autre des personnes.

Ce service est sous-doté en personnel, il manque :

- un poste d'adjoint pour le poste « Relève et Développement »,
- un poste organisation,
- un poste secrétaire, ce qui fait un total de 4,75 postes.

En conclusion, nous observons que le Service du personnel est sous-doté en employés. Il y aurait un moyen d'y remédier en groupant tous les services du personnel, se donnant ainsi la possibilité d'améliorer la situation. Nous souhaiterions que certains services de l'Etat de Vaud surdotés en personnel acceptent de libérer quelques éléments en faveur des services sous-dotés.

Bureau de réinsertion professionnelle (BRP)

Depuis le 1^{er} septembre 1999, il a été fait appel à un nouveau responsable. Actuellement, il y a 190 dossiers ouverts au BRP et 20 en cours d'ouverture. Lors de notre visite, fin novembre, on dénombre 62 personnes qui ont bénéficié d'un stage de réinsertion depuis le début de cette année. 26 d'entre elles ne sont plus en stage, dont la majorité a retrouvé un nouvel emploi au sein de l'administration. Les autres ayant été mis au bénéfice soit d'une rente AI, soit d'une retraite anticipée.

Centre d'éducation permanente pour la fonction publique (CEP)

Nous relevons avec satisfaction que cette fondation donne toujours plus de cours. Pour les services de l'Etat ces cours sont gratuits, sauf pour les cours de langues qui eux sont payants. Elle donne également des cours payants pour l'ECA et les communes par exemple. A relever que des cours informatiques sont donnés à l'extérieur, afin d'utiliser au mieux les appareils à disposition, tels qu'à Vevey, en salle de classe ou chez les fournisseurs.

Direction, planification et stratégie informatique (DPSI)

La DPSI a mission de fixer les stratégies en matière informatique. Elle a donné priorité au passage de l'an 2000. Le canton de Vaud a 350 applications différentes informatiques et 100 types différents de matériel. Le programme des salaires (Zadig), l'application fiscale (Procofiév, comptabilité (Progrès), programme santé et social (SAE), Police cantonale, toutes ces applications ont été testées et sont sous contrôle ne causant aucun problème.

1500 PC de marque Compaq ont été acquis, ce qui réduit à seulement 6 marques différentes au lieu des 36 précédemment.

Nous avons toutefois été choqués d'apprendre qu'il n'y a pas de blocage automatique lors d'une entrée d'un salaire erroné par exemple sur une faute de frappe donnant généreusement un 0 de trop !

Centre informatique de l'Etat de Vaud (CIEV)

La solution de collaboration avec Bedag Informatik à Berne, qui est le Centre informatique du Canton de Berne, pourrait procurer de grandes économies dans

l'informatique profitant ainsi de la technologie avancée de leurs logiciels, tout en garantissant la sécurité de leurs locaux mis à disposition. Il semble que des propositions intéressantes vont nous parvenir, car nous avons au CIEV environ 30 personnes formées sur Unix qui pourrait créer un centre cantonal d'exploitation à Lausanne, ce qui évitera de déplacer ces personnes à Berne et des licenciements.

Nous avons appris que l'imprimerie du CIEV déménagera au Centre d'achat de l'Etat de Vaud au Mont-sur-Lausanne.

Service cantonal de recherche et d'information statistiques (SCRIS)

Voici quelques projets créés en 1999 :

L'ouverture du site Internet.

Au mois de décembre 1999, le Service de recherche et d'information statistiques (SCRIS) a inauguré son site Internet à l'adresse www.scris.vd.ch

L'accompagnement, coordination du recensement de la population pour l'an 2000.

Le centre de compétence de statistication.

Les statistiques sur la démographie (enfants- écoles).

Destiné tant aux professionnels qu'au public, le site du SCRIS fournit des données sur tous les secteurs de la statistique publique. Un vaste panorama de l'activité de la statistique vaudoise y est également présenté.

Voici les publications disponibles les plus récentes :

- Annuaire statistique du canton de Vaud 1999.
- Numéros, Courrier statistique.
- Conjoncture vaudoise : bulletin industrie, construction, Hôtellerie-restauration.
- Rapports : élections au Conseil des Etats 1999.
- Elections au Conseil National 1999.

N'ayant pas subi d'augmentation depuis longtemps, le prix des prestations faites par le SCRIS devraient être adaptées.

Contrôle cantonal des finances (CCF)

Avec le CCF, la Commission de gestion peut compter sur une aide précieuse. son effectif est presque au complet, 16 sur 18. Il est a relevé, suite à nos interventions, que le personnel qui causait problème pour ce travail spécifique a pu être changé et réadapté dans d'autres services.

Pour le contrôle du CCF, il a été fait appel à une fiduciaire extérieure : effet de la loi du 17 décembre 1996 sur le CCF.

La pression exercée par l'existence et les rapports du CCF donne une nette amélioration des présentations et des résultats sont déjà perceptibles actuellement, prenons pour exemple les effets du rapport sur le fonctionnement des EMS.

Service des gérances et achats (SGA)

Les commissaires constatent que le problème des cures n'est pas entièrement résolu, les locations adaptées au prix du marché, ne se sont réalisées que partiellement, alors que les ventes que nous souhaitions ne se sont pas concrétisées.

Nous constatons toutefois une augmentation de loyer de 10 % en 1999 + 10 % prévue en 2000. A titre indicatif, les loyers moyens en 98 étaient de Fr. 1'090.— mensuel qui donnaient un revenu locatif de 2 mio. annuellement pour l'entier des cures du canton et passera à 3 millions de francs en 2001.

Nous relevons avec satisfaction que l'inventaire des immeubles, ainsi que ses estimations, sont presque terminés. Nous obtiendrons le résultat du bilan du parc immobilier de l'Etat de Vaud.

L'Etat de Vaud possède un fonds appelé « Fonds d'achat d'immeubles ». Il nous semble plus judicieux de transformer cette appellation en « Ligne de crédit pour achats d'immeubles ».

Nous sommes surpris de constater que les locations des locaux occupés par les ORP sont pris en charge par l'Office fédéral de la formation et du travail (OFFT), puis ensuite remis au Service des gérances, sans que celui-ci soit consulté au préalable.

En revanche, nous avons été surpris par l'augmentation des taxes sur les déchets de l'Etat de Vaud facturées par la ville de Lausanne qui les prend en charge, passant de Fr. 110'000.— à Fr. 150'000.— pour l'année 2000, soit une hausse de 36 %.

3^e observation

Au Service des gérances, pour la gestion de l'entretien courant des bâtiment ainsi que lors de changements de locataires nécessitant des réfections de locaux, il conviendrait de procéder comme dans une gérance immobilière en utilisant un fonds d'entretien. L'obligation actuelle de passer par le Département des infrastructures engendre une perte de temps.

- *Le Conseil d'Etat est invité à se prononcer sur cette proposition et sur les mesures à prendre pour avoir de meilleures synergies avec le DINF – Service des bâtiments – et les utilisateurs.*

Centrale d'achats de l'Etat de Vaud (CADEV)

Les remarques émises lors du dernier rapport de la commission ont été suivies et ont apporté un renforcement de la fonction comptable adapté aux exigences de la CADEV.

Il serait souhaitable que Pénélope soit une comptabilité de référence jusqu'à la mise en œuvre d'un nouveau logiciel, ce qui pourrait éviter les erreurs résultant des dysfonctionnements existants entre Pénélope et Procofiév.

Lors de notre visite nous constatons que le stock du matériel est géré par informatique et donne en tout temps un suivi sur les ventes internes ou externes.

Par un leasing adapté, le prix de la feuille photocopiée passe de 4,5 ct à 3 ct.

Le volume de feuilles de papier consommées en une année est de 170 millions.

Lors de nos visites, nous nous sommes également rendus dans les locaux qui seront mis à disposition par la CADEV pour le déménagement du Centre d'édition du CIEV.

Il est utile de rappeler que la mission spécifique du Centre d'édition est de :

- gérer et mettre à disposition la plate-forme d'édition de l'Etat pour les départements et services de l'administration, ainsi que pour les organismes para-étatiques, les communes et d'autres administrations dans le cadre de conventions de service.

Les prestations sont :

- assurer la conception, l'édition de masse et la distribution des états et listes issus des traitements informatiques,
- assurer l'édition et le façonnage des publications,

- assurer la mise sous pli et l'envoi des états et des publications,
- administrer l'infrastructure de téléimpression à l'Etat.

Conclusion

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance lors de ses travaux. Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département des finances pour l'année 1999.